



Document de référence

Exercice 2011

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Table des matières

1	Renseignements de caractère général concernant l'AFD et son capital	6
1.1	Renseignements de caractère général concernant l'AFD	6
1.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	7
1.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote.....	7
1.4	Marché des titres de l'AFD	7
1.5	Dividendes	7
2	Rapport de gestion	8
2.1	Activités du groupe Agence française de développement en 2011	8
2.1.1	Périmètre de consolidation	9
2.1.2	Tableau de synthèse des activités de l'AFD et de Proparco dans les pays étrangers.....	9
2.1.3	Activités de l'AFD	12
2.1.4	Activités de Proparco.....	27
2.1.5	Activités des autres filiales	29
2.1.6	Renseignements sur les filiales.....	31
2.2	Présentation des comptes consolidés	33
2.2.1	Bilan consolidé	33
2.2.2	Compte de résultat consolidé.....	35
2.3	Facteurs de risques.....	37
2.3.1	Contrôle interne et surveillance des risques	38
2.3.2	Ratio relatif au contrôle des grands risques.....	39
2.3.3	Ratio Bâle II	40
2.3.4	Les risques globaux de taux d'intérêt, de change, de liquidité et de marché.....	40
2.3.5	Autres risques opérationnels.....	42
2.4	Responsabilité sociale et environnementale	44
2.4.1	Fonctionnement interne.....	45
2.4.2	Financements.....	57
2.5	Rémunération des mandataires sociaux	63
2.6	Évolutions récentes et perspectives d'avenir.....	63
2.6.1	Évolutions récentes	63
2.6.2	Perspectives d'avenir.....	63
2.6.3	Les emprunts	64
2.7	Événements postérieurs à la clôture.....	64
3	Pilier 3	65
3.1	Principes généraux	65
3.2	Champs d'application	65
3.2.1	Raison sociale de la société mère du groupe auquel s'applique le dispositif	65
3.2.2	Périmètre et méthodes de consolidation.....	65
3.3	Fonds propres.....	65
3.3.1	Structure des fonds propres	65
3.3.2	Adéquation des fonds propres	66

3.4 Exposition aux risques et procédures d'évaluation	66
3.4.1 Risque de crédit	67
3.4.2 Risque de marché	72
3.4.3 Risque opérationnel.....	73
3.4.4 Actions.....	73
3.4.5 Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire	73
4 Gouvernance d'entreprise	74
4.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	74
4.1.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	74
4.1.2 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	80
4.2 Intérêt des dirigeants dans le capital de l'AFD	82
5 Patrimoine, situation financière, résultats	83
5.1 États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	83
Notes annexes aux États financiers	89
1. Faits marquants	89
2. Principes et méthode appliqués aux états financiers au 31 décembre 2011	89
3. Notes annexes relatives aux états financiers au 31 décembre 2011	101
5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	117
5.3 Comptes annuels de l'AFD	119
1. Faits marquants de l'exercice	122
2. Principes comptables et méthodes d'évaluation	122
5.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	139
5.5 Résultats financiers de l'AFD sur les cinq derniers exercices	141
5.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	141
5.7 Honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leur réseau pris en charge par le groupe	157
6 Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes	158
6.1 Nom et fonction	158
6.2 Attestation du responsable	158
6.3 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes	159
6.4 Politique d'information	159
Incorporation par référence	160
Table de concordance	160

Informations méthodologiques & glossaire

Chiffres

Les totaux des colonnes des tableaux sont susceptibles de différer légèrement de la somme des lignes les composant, du fait des arrondis.

Les abréviations K€ signifient milliers d'euros, M€ signifient millions d'euros et Mds€ milliards d'euros.

Les engagements annuels présentés sont nets des annulations de l'année.

Pour les prêts et subventions, les données en devises sont converties, pour les versements au cours de fin de mois du versement, au cours de la date de l'octroi pour l'engagement et au cours de clôture (31 décembre) pour les encours. Pour les emprunts, les émissions de l'année sont converties au cours de clôture.

Périmètre

Excepté le tableau page 8 qui présente l'ensemble des activités pour compte propre et pour compte de tiers de l'AFD, toutes les autres données indiquées dans ce document concernent le même périmètre que celui utilisé pour réaliser les états financiers établis selon les normes comptables internationales c'est-à-dire uniquement les activités pour compte propre.

Glossaire

AE :	Autorisations d'engagement
AFD :	Agence française de développement
ARIZ :	Assurance pour Risque de financement et l'Investissement privé en Zone d'intervention de l'AFD
C2D :	Contrats désendettement-développement
CEFEB :	Centre d'études financières économiques et bancaires
CFF :	Crédit Foncier de France
CICID :	Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement
CMF :	Code monétaire et financier
COM :	Contrat d'objectifs et de moyens
COS :	Conseil d'orientation stratégique
CPC :	Contrôle Permanent et Conformité
DFC :	Département Finance et Comptabilité
DOM :	Département d'Outre-mer
DXR :	Direction exécutive des Risques
EPIC :	Établissement public industriel et commercial
FCE :	Facilité de protection contre les Chocs Exogènes
FFEM :	Fonds français pour l'environnement mondial
FRPC :	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
FSD :	Fonds de solidarité pour le développement
IFS :	Institution financière spécialisée
MAEE :	Ministre des Affaires étrangères et européennes
MINEFI :	Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
ONG :	Organisation non gouvernementale
PCA :	Plan de continuité d'activité
PED :	Pays en développement
PMA :	Pays les moins avancés
PSTE :	Pays pauvres très endettés
RCS :	Ressources à conditions spéciales
ZSP :	Zone de solidarité prioritaire

1 Renseignements de caractère général concernant l'AFD et son capital

1.1 Renseignements de caractère général concernant l'AFD

Siège social et administratif

Agence française de développement
(ex Caisse française de développement,
ex Caisse centrale de coopération économique)
5, rue Roland-Barthes
75598 Paris Cedex 12
Tél : 01 53 44 31 31

Forme juridique

L'Agence française de développement (ci-après nommée « **AFD** ») est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Aux termes du Code monétaire et financier (« **CMF** »), l'AFD est une institution financière spécialisée, à savoir un établissement de crédit remplissant une mission permanente d'intérêt public. Ses statuts sont codifiés aux articles R. 516-3 à R.516-20 du CMF, la dernière modification en date ayant été apportée par le décret n°2009-618 du 5 juin 2009. L'organe délibérant de l'AFD, auparavant dénommé Conseil de surveillance, est aujourd'hui appelé Conseil d'administration.

Législation de l'émetteur

L'AFD est soumise à la législation française.

Date de constitution et durée

L'AFD a été créée par l'ordonnance du 2 décembre 1941 pour une durée indéterminée.

Objet social

Conformément aux dispositions de l'article R. 516-3 du CMF, la mission de l'AFD est de réaliser des opérations financières de toute nature, en vue de contribuer à la mise en œuvre de la politique d'aide au développement de l'État à l'étranger, au développement des départements et des collectivités d'outre-mer ainsi que de la Nouvelle-Calédonie. À cette fin, l'AFD finance des opérations de développement économique dans le respect de l'environnement et peut conduire d'autres activités et prestations de service se rattachant à sa mission. L'AFD est en particulier chargée d'assurer, directement ou indirectement, des prestations d'expertise technique destinées aux bénéficiaires de ses concours.

Registre d'inscription

RCS Paris B 775 665 599

Consultation des documents juridiques

Au siège social - 5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- a) l'acte constitutif, les décrets modificatifs et les statuts en vigueur de l'AFD ;
- b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'AFD, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- c) les informations financières historiques de l'AFD et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés sur support physique au siège de l'AFD ou sur le site internet www.afd.fr.

1.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

Dotation de l'AFD

Le montant de la dotation de l'AFD est de 400 M€. Cette dotation peut être augmentée par incorporation de réserves sur délibération du Conseil d'administration approuvée par arrêté du ministre chargé de l'économie. Elle peut également être augmentée par affectation de fonds publics conformément aux textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

1.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

(sans objet)

1.4 Marché des titres de l'AFD

(sans objet)

1.5 Dividendes

Répartition statutaire des bénéfices

Jusqu'en 2003, l'AFD n'a distribué aucun dividende, l'intégralité de son résultat étant affecté, en réserves, au renforcement de ses fonds propres.

Au titre des exercices depuis 2004 et en application de l'article 79 de la Loi de finances rectificative n°2001-1276 du 28 décembre 2001 modifié, un dividende est perçu par l'État.

2 Rapport de gestion

2.1 Activités du groupe Agence française de développement en 2011

Les données commentées ci-après ont été retraitées des opérations réciproques.

Dans un souci d'harmonisation des périmètres, les activités de l'AFD dans les pays étrangers incluent les sous-participations Proparco (financements de Proparco garantis par l'AFD).

L'activité globale du groupe dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer au cours de l'année 2011 peut être résumée ainsi :

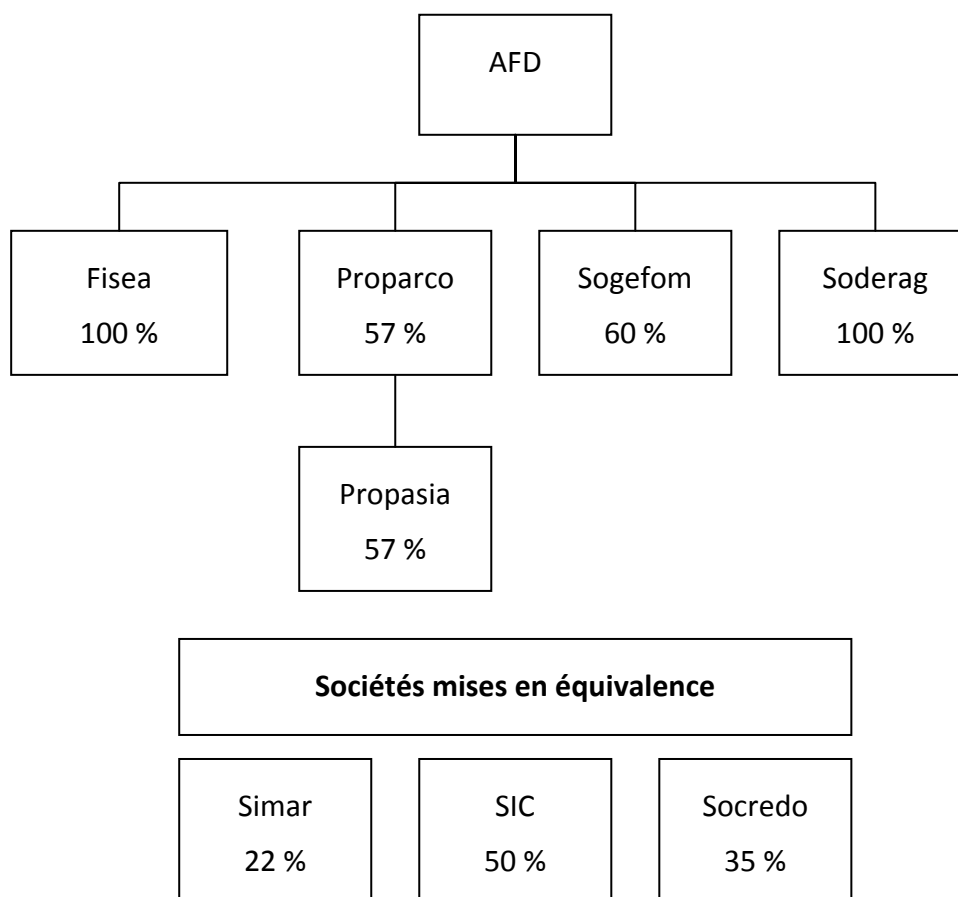
	Montant autorisé 2011
AFD Pays étrangers	
Activités courantes	4 682,9
Subventions	210,4
Prêts souverains concessionnels (yc PS4)	2 651,3
Prêts non souverains concessionnels	451,1
Prêts non souverains non concessionnels	1 172,3
dont sous-participations AFD à Proparco approuvées	217,3
Financement des ONG	40,2
Participations en fonds propres	0,0
Garanties	157,5
Activités sur mandat spécifique	379,9
Opérations exceptionnelles (crédits-relais)	0,0
Total AFD Pays étrangers	5 062,8
AFD Outre-mer	
Activités courantes	797,4
Prêts	671,1
Garanties	126,0
Participations	0,3
Activités sur mandat spécifique et représentation	310,1
Financements OSEO	277,4
Fonds gérés	32,7
Total AFD Outre-mer	1 107,5
PROPARCO Pays étrangers	
Prêts ⁽¹⁾	783,1
dont sous-participations AFD à Proparco approuvées	217,3
Participations	96,7
FISEA	27,6
Autres titres	13,6
Garanties	9,5
Total PROPARCO Pays étrangers	930,5
<i>dont sous-participations de l'AFD à Proparco à déduire une fois</i>	-217,3
Total Autorisations Groupe	6 883,5

	Montant autorisé 2011
AFD - Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	
Crédits délégués par d'autres bailleurs	91,5
Fonds infrastructures en Afrique	0,0
Fonds Pacifique - Crédits délégués du MAE	2,6
PROPARCO - Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	
Prêts	20,0
Participations	0,0

⁽¹⁾ Y compris projets en sous-participation en cours d'approbation par l'AFD (21,5 M€)

2.1.1 Périmètre de consolidation

Dans le cadre de sa mission de financement du développement, l'Agence française de développement (AFD) détient des participations dans des sociétés ou organismes de sa zone géographique d'intervention : pays étrangers et collectivités d'Outre-mer. Les pourcentages indiqués ci-dessous correspondent au pourcentage d'intérêt détenu par l'AFD directement ou indirectement.



Le détail du périmètre de consolidation est présenté dans la note annexe aux comptes consolidés n° 2.1.

2.1.2 Tableau de synthèse des activités de l'AFD et de Proparco dans les pays étrangers

L'AFD et Proparco représentent 98 % du total du bilan du groupe et contribuent très largement à la détermination des résultats consolidés (99 % du PNB). La répartition géographique des prêts consentis par l'AFD pour son propre compte et par Proparco dans les pays étrangers est détaillée dans le tableau ci-dessous. Les prêts en sous-participation avec Proparco (financement commun) aux risques de l'AFD sont inclus dans les chiffres de l'AFD (versements 172 M€, encours 452 M€ au 31 décembre 2011).

Situation détaillée au 31/12/2011 des prêts de l'AFD et de Proparco dans les pays étrangers :

	Signatures		Versements		Encours	
	AFD	PROPARCO	AFD	PROPARCO	AFD	PROPARCO
Afghanistan	0	0	0	0	5 001	5 910
Afrique du Sud	427 385	9 425	330 674	39 425	649 073	108 961
Algérie	0	0	0	0	163 726	10 602
Angola	0	0	0	0	0	0
Argentine	0	15 457	0	0	0	0
Bénin	0	0	0	0	16 451	0
Brésil	51 537	70 236	30 567	39 321	53 297	119 806
Burkina Faso	0	0	12 000	0	96 453	0
Burundi	0	0	0	0	0	0
Cambodge	0	3 864	2 545	9 357	12 958	23 420
Cameroun	160 000	10 000	6 793	0	319 148	20 200
Cap-Vert	0	5 000	1 149	5 000	6 611	5 000
Centrafrique	0	0	0	0	1 219	0
Chine	94 968	35 457	127 359	0	513 206	27 306
Colombie	197 472	0	111 363	0	224 997	0
Comores	0	0	0	0	2 420	2 000
Congo	0	0	13 837	0	19 909	0
Cook, îles	0	0	0	0	2 270	0
Côte d'Ivoire	350 000	8 000	350 000	0	645 308	7 371
Costa Rica	0	0	0	0	0	0
Djibouti	0	0	3 125	0	31 908	15 492
Dominicaine, rép.	185 832	0	86 104	24 510	106 635	57 582
Égypte	50 000	0	15 401	0	62 862	13 000
Équateur	0	7 729	0	7 729	0	7 729
Éthiopie	0	0	0	0	16 658	0
France	0	0	0	0	25 000	0
Gabon	0	0	16 926	0	85 595	0
Gambie	0	0	0	0	1 072	0
Ghana	40 000	13 911	23 278	12 457	166 248	27 046
Grenade	0	0	0	0	1 416	0
Guatémala	0	0	0	0	0	9 547
Guinée	0	0	0	0	100 165	0
Guinée équator.	0	0	0	0	0	0
Haïti	0	0	0	0	0	0
Île dominique	0	0	2 344	0	6 976	0
Inde	0	0	98 363	75 822	133 845	106 145
Indonésie	0	27 050	17 742	25 088	666 949	27 049
Irac	38 560	34 779	25 236	25 236	28 982	28 982
Jamaïque	0	15 276	19 426	18 704	20 990	21 951
Jordanie	14 000	0	26 788	8 106	118 917	34 961
Kenya	84 646	33 921	68 635	11 897	309 898	52 224
Laos	0	0	2 644	4 406	29 891	36 554
Liban	39 000	0	17 782	0	443 027	25 421
Madagascar	0	0	0	0	13 759	8 718

	Signatures		Versements		Encours	
	AFD	PROPARCO	AFD	PROPARCO	AFD	PROPARCO
Malawi	0	0	0	0	0	1 190
Maldives	0	0	25	0	3 168	2 882
Mali	31 010	0	1 776	0	45 635	0
Maroc	107 283	40 000	201 437	0	912 481	38 150
Maurice	25 000	30 000	65 043	0	201 363	34 637
Mauritanie	45 000	0	31 684	0	88 982	1 750
Mexique	300 000	0	298 500	0	488 754	21 767
Mongolie	0	1 546	0	745	0	777
Mozambique	0	0	5 064	0	85 498	30 481
Namibie	0	0	0	0	36 717	0
Nicaragua	0	0	0	7 848	0	8 764
Niger	0	0	0	1 704	0	1 704
Nigéria	71 104	6 700	15 457	29 202	24 223	64 769
Ouganda	82 957	0	5 985	4 886	40 145	41 223
Pakistan	0	0	6 795	1 349	51 281	20 883
Panama	7 294	19 321	0	0	0	0
Paraguay	0	27 050	0	10 381	0	11 593
Pérou	0	5 526	0	0	0	19 045
Philippines	0	0	0	0	150 000	0
Rd Congo	0	0	0	0	86 014	0
Rwanda	14 970	0	3 864	0	3 876	0
Sainte-lucie	0	0	0	0	8 524	16 273
Sénégal	130 000	0	32 921	16 250	262 835	56 974
Seychelles	0	0	0	0	515	0
Somalie	0	0	0	0	68 927	0
Sri Lanka	35 000	0	4 381	0	74 315	11 405
St-Kitts-Nevis	0	0	0	0	0	0
St-Vincent-Gren	0	0	0	0	5 202	0
Suriname	0	0	9 841	0	14 641	0
Syrienne, rép.	0	0	0	0	6 563	13 126
Tanzanie	0	3 091	10 000	5 481	20 005	18 640
Tchad	0	0	0	9 147	3 499	12 382
Thaïlande	0	0	0	0	11	0
Togo	20 000	15 000	0	0	177	18 750
Tunisie	200 000	4 999	181 816	0	870 393	47 220
Turquie	285 000	55 000	261 057	33 171	821 556	123 090
Vanuatu	0	0	0	0	4 027	0
Viet-Nam	145 000	7 729	120 903	13 950	704 907	79 948
Yémen	0	0	1 000	0	1 434	0
Zambie	0	11 593	0	11 593	0	19 931
Zimbabwe	0	15 457	0	0	0	0
Communs à plusieurs pays	300 404	20 000	205 471	10 554	373 269	129 812
Encours remis par l'État français	0	0			335 211	
Total	3 533 424	553 118	2 873 102	463 319	10 896 990	1 650 145
	4 086 542		3 336 421		12 547 135	

2.1.3 Activités de l'AFD

2.1.3.1 Généralités

L'Agence française de développement (AFD) est un établissement public industriel et commercial (EPIC) et une institution financière spécialisée (IFS) dont les statuts sont précisés aux articles R. 516-3 et suivants du Code monétaire et financier (CMF). Elle est dirigée par un Directeur Général nommé pour trois ans par décret (article R. 516-12 du CMF) et un Conseil d'administration (articles R. 516-13 à 15 du CMF).

L'AFD est en charge du financement des projets et des programmes de développement à l'étranger dans le cadre des orientations définies par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID).

L'AFD a également pour mission de contribuer au financement du développement dans les départements d'Outre-mer, les collectivités d'Outre-mer et la Nouvelle-Calédonie.

Ses statuts lui permettent aussi d'assurer la représentation de la Communauté européenne ou d'institutions et organismes internationaux et de gérer des opérations financées par la Communauté européenne ou d'autres bailleurs de fonds (article R. 516-8 du CMF). Par ailleurs, l'AFD peut gérer des fonds de collectivités territoriales à la condition de se conformer aux règles de la comptabilité publique.

L'AFD gère également pour le compte et aux risques de l'État français des opérations financées sur le budget de l'État (article R. 516-7 du CMF).

La dernière modification des statuts de l'AFD est survenue le 5 juin 2009 (décret n° 2009-618). Un des changements principaux instauré par ce dernier décret est la création d'un Conseil d'orientation stratégique (COS), organe de l'État présidé par le ministre chargé de la Coopération, et qui a notamment pour tâche de renforcer l'articulation entre les orientations politiques relatives à l'aide publique au développement décidées par le CICID et leurs déclinaisons opérationnelles par l'AFD. En ce qui concerne les missions de l'AFD, ce décret lui a confié la tâche de répartir un crédit annuel que lui délègue l'État pour le financement de projets proposés par les organisations non gouvernementales et d'assurer l'instruction et l'évaluation de ces projets.

L'AFD est seule compétente pour l'aide bilatérale dans les secteurs suivants : agriculture et développement rural, santé, éducation de base et formation professionnelle, environnement, secteur privé et, enfin, infrastructures et développement urbain.

En termes d'instruments financiers et de modalités d'intervention, l'AFD :

- ✓ concourt, par des prêts à long terme et des subventions, au développement des pays partenaires et à la coopération internationale en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique ;
- ✓ octroie des garanties pour des financements apportés à des entreprises ou pour des émissions obligataires sur le marché d'établissements financiers ou de certains États ;
- ✓ prend des participations dans des sociétés ou organismes se rattachant à sa mission ;
- ✓ assure le portage juridique et financier du Fonds DOM (convention de gestion tripartite du 22 décembre 2009 signée entre l'État, l'AFD et Oséo) ;
- ✓ est chargée de la mise en œuvre des concours aux États que le gouvernement français décide de soutenir par des aides budgétaires globales ;
- ✓ gère le volet bilatéral français de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) décidé suite au sommet du G7 de Lyon en 1996 ;

- ✓ gère, pour le compte de l'État, le Fonds de solidarité pour le développement (FSD), alimenté par la surtaxe sur les billets d'avion, dont les recettes sont utilisées pour le remboursement de la première émission d'emprunt de la facilité de financement internationale pour la vaccination (IFFim), pour le financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et pour la facilité internationale d'achats de médicaments (UnitAid) ;
- ✓ contribue, pour le compte de l'État français, au financement de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et l'amélioration de la Croissance (FRPC) et de la Facilité de protection contre les Chocs Exogènes (FCE) du FMI ;
- ✓ héberge le secrétariat du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

Dans l'Outre-mer, l'AFD représente deux institutions financières spécialisées, le Crédit Foncier de France (CFF) et Oséo, qui est l'instrument privilégié du soutien apporté par l'État aux petites et moyennes entreprises. L'AFD représente également, depuis 2001, pour une part de son activité, la Caisse des dépôts dans les Collectivités du Pacifique et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'Agence est également chargée d'assurer, directement ou indirectement, des prestations d'expertise technique destinées aux bénéficiaires de ses concours (article R. 516-3 du CMF). Ces concours en assistance technique peuvent donc intervenir dans le cadre de ses projets ou programmes ainsi qu'auprès de certains établissements et, notamment, auprès de ceux qu'elle a contribué à créer et au capital desquels elle participe.

Par ailleurs, l'activité de production de connaissances (travail de réflexion, de production, de capitalisation et de recherche sur les problématiques de l'aide au développement et du développement durable) occupe une place importante au sein de l'AFD.

L'AFD contribue, enfin, à la formation et au perfectionnement de cadres supérieurs de sa zone d'intervention (pays étrangers, Outre-mer) par l'intermédiaire du Centre d'Études Financières Économiques et Bancaires (CEFEB) qu'elle a fondé en 1961.

Zone d'intervention de l'AFD

Selon l'article R. 516-5 du CMF, les concours financiers de l'Agence sont attribués dans les Etats de la « Zone de solidarité prioritaire », qui est déterminée par le CICID en application de l'article 3 du décret n° 98-66 du 4 février 1998. Ils peuvent en outre être consentis sur décision conjointe du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI), et dans les deux premiers cas ci-dessous du ministère chargé de l'Outre-mer :

- ✓ dans les États adhérant à des accords de coopération régionale Outre-mer ;
- ✓ dans les départements et collectivités d'Outre-mer et la Nouvelle-Calédonie ;
- ✓ dans les autres États.

Conformément au CICID du 14 février 2002, le périmètre de cette zone compte 55 pays étrangers dont 40 pays d'Afrique et de l'Océan Indien, 4 pays des Caraïbes et d'Amérique Centrale¹, 1 pays d'Océanie, 6 pays de la Méditerranée et 4 pays d'Asie, l'Afghanistan ayant été inclus dans la ZSP en 2004 (à titre provisoire).

L'AFD a été autorisée par décision conjointe du MAEE et du MINEFI à intervenir dans des pays ayant subi des catastrophes naturelles pour le financement d'opérations de reconstruction, en Indonésie et au Sri Lanka suite au *tsunami* de décembre 2004 et au Pakistan suite au séisme d'octobre 2005.

1/ Cuba est seulement éligible au Fonds de Solidarité Prioritaire

Le CICID du 19 juin 2006 permet à l'AFD d'intervenir, à titre expérimental, par des crédits non concessionnels ou très faiblement concessionnels, sur des projets conduisant à une meilleure gestion des biens publics mondiaux au Brésil, en Inde, en Indonésie et au Pakistan, et a, par ailleurs, intégré l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne dans le champ d'intervention des prêts de l'AFD afin d'assurer la cohérence régionale des actions de coopération de la France.

De plus, le CICID du 5 juin 2009 autorise l'AFD à étudier les possibilités d'intervention dans 9 pays d'Amérique latine et d'Asie (Mexique, Colombie, Bangladesh, Malaisie, Philippines, Sri Lanka, Kazakhstan, Ouzbékistan et Mongolie) dans le cadre d'un mandat spécifique visant à promouvoir une croissance verte et solidaire.

L'AFD a ouvert une antenne en Irak, en octobre 2010, à la suite d'une lettre conjointe du MAEE et du MINEFI et avec l'accord de son Conseil d'administration du 30 septembre 2010.

Le COS du 23 juin 2011 a également autorisé l'AFD à « étudier la possibilité d'intervention » dans trois pays du Caucase (Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan). Le même COS a décidé d'unifier le mandat d'intervention de l'AFD dans les pays étrangers en lui assignant un objectif unique de promotion d'une croissance verte et solidaire.

Contrats d'Objectifs et de Moyens à horizon 2013

Le 29 octobre 2011, l'État et l'AFD ont signé un contrat d'objectifs et de moyens (COM) visant à la définition des objectifs et à la programmation des moyens de l'AFD à l'horizon 2013.

Ce COM couvre l'ensemble des activités du Groupe AFD, dont il fixe les orientations, dans les États étrangers et en Outre-mer, en tenant compte des objectifs et des caractéristiques propres à chaque type d'intervention. Il couvre également la coordination des activités de production de connaissances, la communication, les activités d'appui et conseil au bénéfice de l'État et la politique de partenariats de l'AFD. Ces orientations sont suivies au moyen de 26 indicateurs dont l'AFD rend compte annuellement à l'État.

2.1.3.2 Les activités pour compte propre et leur financement

Sont proposés les financements suivants :

Dans les États étrangers

✓ Activités courantes

- Subventions : opérations en priorité dans les 14 pays pauvres prioritaires définis par le CICID du 5 juin 2009¹. Les dons se déclinent (i) en subventions instruites depuis le siège mais aussi en concours locaux de faible montant instruits et mis en œuvre par le réseau d'agences, (ii) en fonds d'étude et de renforcement des capacités ou (iii) en facilité d'innovation sectorielle pour les ONG.
- Prêts :
 - La grille de tarification non souveraine comporte des produits concessionnels avec des niveaux de bonification différents en fonction principalement du risque de contrepartie et du risque pays. Cette bonification est obtenue via le mixage de bonification directe et de ressources à conditions spéciales (RCS) du Trésor. Cette grille comporte également un produit à conditions de marché, c'est-à-dire sans élément de bonification.

1/ Liste nominative : Bénin, Burkina Faso, Comores, Ghana, Guinée Conakry, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, RDC, Centrafrique, Sénégal, Tchad, Togo

- La grille de tarification souveraine est composée de produits à concessionnalité directe obtenue grâce à la bonification directe et/ou l'utilisation de RCS du Trésor. Le niveau de bonification diffère en fonction du pays et du projet. La grille comporte également un prêt à concessionnalité indirecte obtenue grâce à l'absence de tarification individualisée de la marge pour risque.
 - Garanties : l'activité de garantie dans les pays étrangers comprend, d'une part, les engagements donnés par l'AFD directement pour couvrir des opérations telles que des emprunts, des souscriptions d'émission ou des facilités de trésorerie, d'autre part, les engagements en garanties au travers de son dispositif de garantie dénommé Assurance pour Risque de financement et l'Investissement privé en Zone d'intervention de l'AFD (Ariz). Ce dispositif comprend les mécanismes Ariz II pour l'Afrique subsaharienne (créé en 2008) et Ariz Med pour les pays du pourtour méditerranéen (créé en 2009), en plus du fonds Ariz I. Depuis 2009, un nouveau produit de garanties de portefeuille (sous-participation en risque) permet d'accorder une garantie qui couvre 50 % des prêts individuels consentis par une banque tout en laissant à celle-ci la délégation de décision et de gestion de chaque garantie.
 - Prises de participations : l'AFD détient des participations dans les pays étrangers.
- ✓ **Activités sur mandat spécifique**
- Aides budgétaires globales (ou spécifiques comme la mésofinance¹) octroyées sous la forme de subventions, essentiellement dans les PMA, ou de prêts bénéficiant de la garantie de l'État français et d'une bonification d'intérêt, particulièrement réservés aux pays à revenu intermédiaire.

Dans l'Outre-mer

Les activités de l'AFD dans l'Outre-mer, confirmées par le comité interministériel de l'Outre-mer du 6 novembre 2009, s'articulent autour de métiers bien définis :

- ✓ **Prêts :**
- Le financement de l'investissement du secteur public dans une démarche de partenariat, et notamment l'appui aux collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement. Cette activité s'effectue sous forme de prêts bonifiés aux collectivités locales, aux établissements publics et aux sociétés d'économie mixte pour des opérations concernant des secteurs prioritaires pour l'emploi, le développement économique, la cohésion sociale et l'environnement ou sous forme de prêts non concessionnels. Par ailleurs, l'AFD peut accorder des prêts à court terme aux collectivités publiques, en préfinancement des subventions européennes.
 - Le financement du secteur privé, en non concessionnel, par le biais de prêts directs et de refinancements du secteur bancaire.
 - L'AFD soutient par ailleurs le développement des institutions de microcrédit dans l'Outre-mer en contribuant à leur refinancement.

1/ Aide budgétaire spécifique accordée par la DG Trésor et destinée à développer l'accessibilité des petites entreprises aux services financiers dans certains pays d'Afrique

✓ Garanties :

- Dans les DOM, l'AFD exerce, au travers du Fonds DOM, une activité importante de garantie des prêts bancaires à moyen-long terme qui soutiennent l'innovation, la création et la croissance d'environ un millier d'entreprises par an.
- L'AFD exerce cette même activité dans les collectivités du Pacifique au travers de la Sogefom dont elle est l'actionnaire majoritaire, ainsi qu'à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon au travers de deux fonds de garantie en compte propre.
- L'AFD gère également pour compte de tiers les fonds de garantie à l'habitat dans les DOM (Oséo) ainsi que le fonds de garantie à l'agriculture et à la pêche créé en 2010.

✓ Participations

- L'AFD participe au financement en fonds propres des PME ultramarines par le biais du dispositif de capital-risque Alyse (le Fonds commun de placement à risque Alyseventure et le fonds de fonds AlyseParticipations investi dans 3 sociétés de capital risque locales à la Réunion, aux Antilles et en Guyane).

✓ Mandats de gestion ou de représentation dans les départements et collectivités d'Outre-mer :

- Activité de représentation du Crédit Foncier de France et d'Oséo dans les départements d'Outre-mer, ainsi que, pour certaines activités, de la Caisse des dépôts dans les collectivités du Pacifique et à Saint-Pierre-et-Miquelon (métier d'investisseur). L'activité de représentation d'Oséo s'articule autour (i) du financement du poste clients publics et grands comptes des entreprises sous forme de cessions Dailly, (ii) des produits financiers mezzanines pour favoriser le développement des entreprises et (iii) des produits destinés à favoriser l'innovation (subventions et avances remboursables).
- L'AFD intervient également en faveur du développement du logement dans l'Outre-mer par l'intermédiaire des participations qu'elle détient, en compte propre ou pour le compte de l'État, dans sept sociétés immobilières.

Enfin, elle contribue à l'insertion des économies d'Outre-mer dans leur environnement régional.

2.1.3.2.1 Activités dans les pays étrangers**✓ Volume global des autorisations, des versements et des encours**

Pour l'année 2011, les autorisations de l'AFD dans les pays étrangers, sous la forme de prêts, de subventions, de participations et de garanties données, atteignent un montant de 4 703 M€¹, dont 4 275 M€ sous forme de prêts, 271 M€ sous forme de subventions (subventions projets, financement des ONG et aides budgétaires globales) et 157 M€ sous forme de garanties données dans le cadre du dispositif Ariz et non souveraines.

L'évolution de l'activité de l'AFD au cours des trois dernières années peut être synthétisée comme suit (en millions d'euros) :

1/ Les données du rapport de gestion sont retraitées des opérations pour compte de tiers figurant en mandats spécifiques, en cohérence avec les états financiers. Ainsi, les autorisations figurant dans le tableau global page 8 pour un montant de 5 063 M€ dans les pays étrangers sont diminuées de 360 M€.

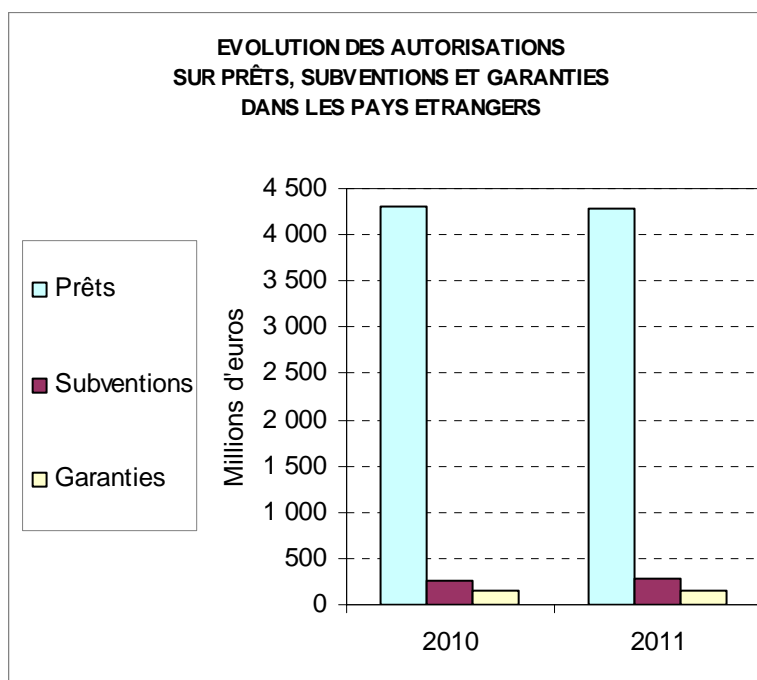
	2009	2010	2011	Variation 2011/2010	
				M€	%
PRETS⁽¹⁾					
Autorisations	3 732	4 313	4 275	-38	-1%
Versements	1 438	1 828	2 873	1 045	57%
Restes à verser au 31/12	6 806	9 175	10 084	908	10%
Encours au 31/12	7 306	8 569	10 896	2 327	27%
SUBVENTIONS⁽²⁾					
Autorisations	262	261	271	11	4%
Versements	289	329	255	-74	-23%
Restes à verser au 31/12	1 015	930	925	-5	-1%
PARTICIPATIONS⁽³⁾					
Autorisations	21	31	0	-31	-100%
Versements	0	2	11	10	638%
GARANTIES DONNEES					
Autorisations	104	158	157	0	0%
Encours	149	167	283	116	70%

⁽¹⁾ Les informations relatives aux prêts ne prennent pas en compte la situation des prêts de l'AFD à PROPARCO.

⁽²⁾ Subventions dans le cadre de mécanismes de conversion de dettes (y compris dans le cadre de l'initiative PPTe)

retirées du périmètre à partir de 2010, car opérations faites pour le compte de l'Etat français.

⁽³⁾ Correction en 2011 des participations de 2010 (+ 31 M€ en autorisations et - 19 M€ en versements)



Les autorisations globales dans les pays étrangers ont connu, en 2011, une baisse de 59 M€ (soit - 1 % par rapport aux autorisations 2010), marquée par une baisse des activités courantes (- 44 M€) et des activités sur mandats spécifiques (- 17 M€). L'activité courante a diminué du fait des prêts concessionnels non souverains (- 304 M€, soit - 40 %). Les prêts souverains avec concessionnalité indirecte ont, quant à eux, augmenté de 252 M€, soit + 29 %.

Les versements effectués au cours de l'année 2011 sont en forte croissance par rapport à 2010 (+ 980 M€, soit + 45 %) ; ils s'élèvent, cette année, à 3 139 M€ contre 2 159 M€ en 2010. Cette croissance s'explique en grande partie par les décaissements importants, effectués en 2011, sur les prêts non souverains (1 180 M€ de versements en 2011, contre 440 M€ en 2010). Elle est également liée à l'augmentation des versements sur les prêts souverains avec concessionnalité indirecte (+ 393 M€ entre 2010 et 2011).

L'encours des prêts est en forte croissance par rapport à l'exercice antérieur (+ 2 327 M€, soit + 27 %). Cette croissance est essentiellement liée à une augmentation de l'encours en prêts souverains sur l'exercice, de + 1 636 M€.

✓ Répartition des autorisations et des versements par type de concours

Les autorisations et les versements de l'exercice, classés par type de concours, sont présentés ci-dessous :

En millions d'euros	AUTORISATIONS				VERSEMENTS
	2009	2010	2011	% sur total en 2011	2011
1- Activités courantes	3 977	4 716	4 673	99%	3 112
Subventions	217	173	201	4%	212
Prêts souverains concessionnels	1 847	2 477	2 651	56%	1 694
<i>dont prêts avec concessionnalité directe</i>	1 247	1 610	1 533	33%	731
<i>dont prêts avec concessionnalité indirecte</i>	600	866	1 119	24%	963
Financements non souverains	1 912	2 025	1 781	38%	1 191
<i>dont prêts concessionnels</i>	635	755	451	10%	383
<i>dont prêts non concessionnels</i>	1 151	1 081	1 172	25%	797
<i>dont sous-participations à Proparco</i>	263	125	217	5%	172
<i>dont garanties</i>	104	158	157	3%	0
<i>dont participations ⁽¹⁾</i>	21	31	0	0%	11
Financement des ONG	0	41	40	1%	16
2- Activités sur mandat spécifique ⁽²⁾	142	47	30	1%	27
Subventions d'aide budgétaire globale (ABG)	43	42	30	1%	25
Prêts d'aide budgétaire globale - crédits-relais	98	0	0	0%	0
Actions de mésofinance	2	5	0	0%	2
Autres	0	0	0	0%	0
TOTAL ETATS ETRANGERS	4 119	4 763	4 703	100%	3 139

(1) Correction en 2011 des autorisations sur les participations de 2010 (+ 31 M€)

(2) Subventions relatives aux mécanismes de conversion de dettes (y compris dans le cadre de l'initiative PPTE) retirées du périmètre à partir de 2010, car opérations faites pour le compte de l'Etat français.

Les activités courantes

Les activités courantes de prêts et subventions (hors garanties et participations) sont stables entre 2010 et 2011 et passent de 4 527 M€ en 2010 à 4 516 M€ en 2011 ; elles représentent, en 2011, 96 % de l'ensemble des autorisations.

L'évolution en 2011 de l'activité courante se caractérise par :

- une stabilité des autorisations sous forme de prêts (4 275 M€ en 2011 contre 4 313 M€ en 2010), avec une hausse des prêts souverains avec concessionnalité indirecte (+ 252 M€, soit + 29 %) et avec une baisse des prêts non souverains concessionnels (- 304 M€, soit - 40 %). L'activité courante de prêts représente, en 2011, comme en 2010, 91 % des autorisations de l'AFD dans les pays étrangers ;
- une augmentation du volume des autorisations sous forme de subventions en incluant le financement des ONG (241 M€ en 2011 contre 214 M€ en 2010). Les opérations en partenariat avec les ONG sont stables. En 2011, l'activité courante de subventions, y compris financement des ONG, représente 5 % des autorisations de l'AFD dans les pays étrangers ;
- une stabilité du volume d'autorisations totales de garanties qui s'établit, en 2011, à 157 M€, dont 99 M€ de garanties Ariz et 59 M€ de garanties souveraines. Les autorisations Ariz ont diminué de 37 % par rapport à 2010 (- 59 M€). En 2011, les garanties Ariz se décomposent en garanties individuelles pour 57 M€ et en conventions de garanties de portefeuille pour 41 M€. 98 % des autorisations (Ariz et garanties souveraines) portent sur l'Afrique subsaharienne en 2011. À fin 2011, l'encours en garanties données pour les pays étrangers s'élève à 283 M€ ;

- la valeur d'acquisition, au 31 décembre 2011, des participations de l'AFD dans les pays étrangers s'élève à 100,5 M€¹. La valeur nette comptable de ces participations s'établit, fin 2011, à 83,9 M€.

Les activités sur mandat spécifique

L'aide budgétaire globale (prêts et subventions)

Ces concours sont destinés à financer les programmes de redressement économique et financier des États. Le principe en est décidé par le Gouvernement français et les modalités font l'objet d'une étude conjointe par le MINEFI, le MAEE et l'AFD.

En 2011, les autorisations en concours d'aide budgétaire sont constituées de subventions pour 30 M€, contre 47 M€ en 2010. Il n'y a pas eu de prêts relais octroyés ni d'actions de mésofinance en 2011.

✓ Répartition géographique des autorisations de l'AFD

Présentées par pays bénéficiaire, les autorisations 2010 et 2011 s'analysent comme suit :

1/ Il s'agit de la valeur d'acquisition en euro ou de la contre-valeur euro au 31/12/2011 des participations dans des sociétés installées à l'étranger

(millions d'euros)	Aide budgétaire globale		Prêts, subv. et part. activités courantes ⁽¹⁾		Garanties données		Général ⁽²⁾	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
PAYS								
ALGERIE			2,4				2,4	0,0
EGYPTE	0,5		165,0	1,0			165,5	1,0
IRAK				38,6			0,0	38,6
JORDANIE			132,8	1,6			132,8	1,6
LIBAN			44,4	71,4	1,0		45,4	71,4
MAROC			360,4	503,2			360,4	503,2
SYRIE			57,9		1,8		59,6	0,0
TERRITOIRES AUTONOMES PALESTINIENS			20,7	22,6	0,4	2,3	21,2	24,9
TUNISIE			206,9	185,6	0,2		207,1	185,6
TURQUIE			100,0	185,4			100,0	185,4
YEMEN			37,5				37,5	0,0
MULTIPAYS			7,0	5,0	2,5		9,5	5,0
TOTAL MEDITERRANEE / MOYEN ORIENT	0,5	0,0	1 135,0	1 014,3	5,9	2,3	1 141,4	1 016,6
BENIN	3,0		30,0	10,0	0,2	1,4	33,2	11,4
BURKINA FASO	0,5		8,5	26,7	10,4	7,9	19,4	34,6
BURUNDI				1,2		1,0	0,0	2,2
CAMEROUN			61,1	319,9	10,4	21,7	71,5	341,6
CAP VERT			0,5	22,2			0,5	22,2
COMORES			0,9	4,2			0,9	4,2
CONGO			2,5	0,3	4,6		7,1	0,3
COTE D'IVOIRE				351,5	16,1	66,3	16,1	417,9
DJIBOUTI					3,4	4,3	3,4	4,3
ETHIOPIE			0,3	70,6			0,3	70,6
GABON			16,6		11,5	0,5	28,0	0,5
GHANA	0,3		54,5	212,3	5,0	1,2	59,7	213,4
GUINEE			1,5	10,7	1,1	3,1	2,6	13,8
GUINEE BISSAU				0,1			0,0	0,1
KENYA			236,0	203,9	1,0	8,7	237,0	212,6
MADAGASCAR	0,8		5,7	20,5	29,7	7,2	36,1	27,6
MALI	10,0		46,2	51,7	2,4	4,1	58,6	55,8
MAURICE			20,4	87,5	5,9	2,2	26,3	89,7
MAURITANIE	3,5		20,8	49,1	2,0		26,3	49,1
MOZAMBIQUE	0,5			41,2			0,5	41,2
NAMIBIE					10,0		10,0	0,0
NIGER	3,0	10,0	1,9	27,1		1,8	4,9	38,8
NIGERIA			196,9				196,9	0,0
OUGANDA			83,5	7,5	0,1	0,7	83,6	8,1
REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD			360,5	214,0			360,5	214,0
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE			5,5	5,7			5,5	5,7
RD CONGO	1,0		7,5	14,5	0,5		9,1	14,5
RWANDA			15,4		11,0		26,4	0,0
SAO - TOME			0,7				0,7	0,0
SENEGAL	0,3		79,4	93,6	10,9	11,0	90,6	104,6
TANZANIE			0,5	40,5	2,8	3,7	3,3	44,2
TCHAD			2,3	6,4	3,2	2,6	5,5	8,9
TOGO	3,0	2,0	5,7	26,5	0,5	5,2	9,1	33,6
ZAMBIE			53,1				53,1	0,0
MULTIPAYS	0,3		161,2	44,2	7,5		168,9	44,2
TOTAL AFRIQUE SUB SAHARIENNE	26,0	12,0	1 479,5	1 963,6	150,2	154,3	1 655,7	2 129,9
BRESIL			160,2	10,0	0,2		160,4	10,0
COLOMBIE			296,2	352,2			296,2	352,2
ILE DE LA DOMINIQUE				10,0			0,0	10,0
HAITI	20,0	18,0	7,5	2,5	0,7		28,3	20,5
JAMAIQUE			11,1				11,1	0,0
MEXIQUE			304,0	385,0		0,1	304,0	385,1
PANAMA				7,3			0,0	7,3
PEROU			0,3				0,3	0,0
REPUBLIQUE DOMINICAINE			28,5	159,7	0,5	0,6	29,0	160,3
MULTIPAYS			200,0				200,0	0,0
TOTAL AMERIQUE LATINE ET CARAIBES	20,0	18,0	1 007,9	926,7	1,5	0,7	1 029,3	945,4
AFGHANISTAN			12,7	10,9			12,7	10,9
CAMBODGE			0,4	8,0			0,4	8,0
CHINE			103,0	135,0			103,0	135,0
INDE			127,4	190,0	0,2	0,2	127,6	190,2
INDONESIE			244,8	132,5			244,8	132,5
LAOS			0,4	2,0			0,4	2,0
PAKISTAN			68,4				68,4	0,0
SRI LANKA			35,0				35,0	0,0
THAILANDE			30,0	20,0			30,0	20,0
VIETNAM			172,1	101,0			172,1	101,0
MULTIPAYS			3,2				3,2	0,0
TOTAL ASIE, PACIFIQUE	0,0	0,0	797,5	599,4	0,2	0,2	797,7	599,6
INTER-ETATS			138,5	11,9			138,5	11,9
TOTAL GENERAL	46,5	30,0	4 558,3	4 515,9	157,7	157,5	4 762,6	4 703,3

⁽¹⁾ Correction en 2011 des autorisations sur les participations de 2010 (+ 31 M€)

⁽²⁾ Subventions relatives aux mécanismes de conversion de dettes (y compris dans le cadre de l'initiative PPTE) retirées du périmètre à partir de 2010, car opérations faites pour le compte de l'Etat français.

L'Afrique subsaharienne demeure, en 2011, la zone prioritaire d'intervention de l'Agence puisque les autorisations dans cette zone représentent 45 % du total des autorisations de l'AFD, contre 35 % du total en 2010. Elle concentre ainsi 40 % des aides budgétaires, 43 % des prêts et subventions et 98 % des garanties données de l'Agence. Le total pour l'Afrique subsaharienne atteint, en 2011, un volume de 2,13 Mds € en progression d'environ 470 M€ par rapport à 2010. Les subventions dans cette zone restent concentrées sur les 14 pays pauvres prioritaires définis par le CICID de juin 2009 : 71 % du total des subventions autorisées (y compris ONG) en 2011 l'ont été dans ces pays ; la tendance s'accroît puisque cette part était de 56 % en 2010.

L'activité dans les pays de la zone Asie—Pacifique est en recul, les autorisations dans la zone passant de 798 M€ en 2010 à 600 M€ en 2011, soit une diminution de 25 %. Cette évolution est essentiellement due au recul des autorisations de l'année en Indonésie et au Pakistan (pays avec un mandat « croissance verte et solidaire »), et au Vietnam (pays de la zone de solidarité prioritaire). La zone Asie—Pacifique représente 13 % des autorisations de l'Agence en 2011, contre 17 % en 2010.

L'activité en faveur de la zone Méditerranée et Moyen-Orient passe de 1 141 M€ d'autorisations en 2010 à 1 017 M€ en 2011, soit une diminution de 11 % essentiellement en Égypte et en Jordanie. La part de cette zone dans les financements de l'Agence représente 22 % des autorisations totales en 2011, contre 24 % en 2010. À noter, qu'en volume, le Maroc est le premier pays bénéficiaire des financements de l'AFD en 2011, avec 503 M€ autorisés.

Les autorisations en faveur de la zone Amérique latine et Caraïbes sont en légère diminution, puisque les financements y atteignent 945 M€ en 2011, contre 1 029 M€ en 2010. Cette évolution est principalement liée à la baisse de l'activité au Brésil. Cette zone représente 20 % des financements en 2011, contre 22 % en 2010.

Les pays de la zone franc ont bénéficié en 2011 de 20 % de l'ensemble de l'activité courante en prêts et subventions, contre 9 % en 2010. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des autorisations en Côte d'Ivoire et au Cameroun.

Les pays de la ZSP bénéficient d'une part significative des autorisations en prêts, subventions et participations : 65 % en 2011, contre 46 % en 2010.

27 % des autorisations en prêts et subventions de 2011 concernent les pays pour lesquels l'AFD a un mandat « croissance verte et solidaire » (contre 30 % en 2010).

Enfin, la répartition de l'aide en prêts, subventions et participations en 2011 évolue par rapport à 2010 : 43 % pour les pays les moins avancés (contre 33 % en 2010) et 56 % pour les pays à revenu intermédiaire (contre 59 % en 2010).

2.1.3.2.2 Activités dans l'Outre-mer

L'activité de prêts dans l'Outre-mer s'élève à 671 M€ en 2011, en croissance de + 34 % par rapport à 2010. Les versements sont stables pour atteindre 440 M€ (449 M€ en 2010).

Les restes à verser croissent de 38 % et représentent un montant équivalent à plus d'une année d'autorisations environ, soit 779 M€.

L'encours de l'AFD dans les Collectivités d'Outre-mer en 2011 est en légère progression par rapport à fin 2010 (2 930 M€ en 2011, soit + 4 %).

Enfin, la valeur d'acquisition, au 31 décembre 2011, des participations de l'AFD dans l'Outre-mer s'élève à 4,2 M€, en stabilité par rapport à 2010. La valeur nette comptable de ces participations s'établit, fin 2011, à 3,6 M€ (contre 3,0 M€ en 2010).

Volume global des autorisations, des versements, des restes à verser et des encours des activités de prêts et dotations dans l'Outre-mer

(Millions d'euros)	2009	2010	2011	Ecart 2011/2010	
Autorisations	441	503	671	168	34%
- DOM et collectivité de St Pierre et Miquelon	251	266	360	94	35%
- Collectivités du Pacifique	190	236	311	74	31%
Versements	356	449	440	-9	-2%
- DOM et collectivité de St Pierre et Miquelon	247	246	247	0	0%
- Collectivités du Pacifique	109	203	193	-10	-5%
Restes à verser au 31/12	535	564	779	215	38%
- DOM et collectivité de St Pierre et Miquelon	332	335	427	92	27%
- Collectivités du Pacifique	204	229	352	123	54%
Encours au 31/12	2 746	2 818	2 930	111	4%
- DOM et collectivité de St Pierre et Miquelon	1 613	1 661	1 748	87	5%
- Collectivités du Pacifique	1 134	1 157	1 181	24	2%

Suivi des autorisations

Le volume des autorisations de l'AFD dans l'Outre-mer, hors garanties, s'élève à 671 M€ en 2011. La majorité des concours (54 %, soit 360 M€) a été octroyée dans les départements d'Outre-mer et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les produits concessionnels constituent 50 % des concours octroyés. Ils ne comprennent que des prêts aux collectivités locales en 2011 pour 337 M€ contre 283 M€ en 2010. Les produits concessionnels comprenaient 64 M€ de prêts aidés à l'investissement (refinancement bonifié d'établissements de crédit) en 2010. Ces prêts ont été remplacés par des prêts à conditions de marché en 2011 pour 27 M€.

Dans le cadre de son activité de mandats de gestion et de représentation dans les Collectivités d'Outre-mer, l'AFD gère, pour le compte du Crédit foncier de France, un portefeuille de 40 M€ à fin 2011 (contre 52 M€ en 2010). Au titre de l'activité de représentation d'Oseo, 277 M€ ont été octroyés en 2011, contre 284 M€ en 2010.

Décomposition par géographie (en millions d'€)

	AUTORISATIONS			ECART 2011/2010	
	2009	2010	2011	M€	%
DOM et collectivité de St Pierre et Miquelon	251	266	360	94	35%
Guadeloupe	40	64	64	0	1%
Guyane	38	47	23	-24	-50%
Martinique	45	75	87	12	16%
Réunion	97	49	102	54	110%
Mayotte	23	28	78	50	176%
St-Pierre & Miquelon	3	3	5	2	67%
Multipays DOM	6	0	0	0	-
Collectivités du Pacifique	190	236	311	74	31%
Nouvelle Calédonie	144	123	276	152	123%
Polynésie française	45	113	35	-78	-69%
	441	503	671	168	34%

Activités de prêts, de dotations et de garanties données pour compte propre, par produit (en millions d'€)

	AUTORISATIONS			ECART 2011/2010	
	2009	2010	2011	M€	%
Activités courantes	560	613	783	170	28%
Prêts	440	503	671	168	34%
Secteur public	347	437	605	168	38%
Prêts aux collectivités locales	226	283	337	55	19%
Prêts non concessionnels	121	154	267	113	73%
Secteur privé	93	66	67	1	1%
Financement direct	78	64	27	-37	-58%
Banques	15	0	40	40	-
Autres ⁽¹⁾	0	2	0	-2	-100%
Garanties	119	111	112	1	1%
Fonds DOM ⁽²⁾	76	92	109	17	19%
Fonds de garantie Mayotte et SPM	2	5	3	-2	-39%
Plan de relance PME ⁽³⁾	40	14	0	-14	-100%
Dotations (capital invest, microfinance...)	1	0	0	0	-
Participations	0	0	0	0	-

⁽¹⁾ Sous-participation AFD à Proparco en 2010

⁽²⁾ Les garanties présentées ci-dessus ne tiennent pas compte des autorisations de la Sogefom (14 M€ en 2011), présentées au chapitre 1.5 Activité des autres filiales

⁽³⁾ Correction en 2011 du plan de relance PME de 2010 (+ 1,8 M€)

2.1.3.2.3 Financement des activités

Les activités de prêts et de subventions de l'AFD sont financées par des ressources de nature différente.

En ce qui concerne les activités pour compte propre de l'AFD, il existe trois grands modes de financement :

- ✓ Les ressources budgétaires :
 - Les ressources bonifiées par le Trésor : le régime antérieur de bonification des emprunts a été remplacé par un régime de bonification sur prêts, en premier lieu dans l'Outre-mer, pour les prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2001, puis dans les pays étrangers pour les prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2004.
 - Les subventions reçues de l'État pour l'activité de don-projets.
- ✓ Les emprunts auprès du Trésor (RCS) : l'AFD contracte auprès du Trésor des emprunts d'une durée de 30 ans.
- ✓ Les emprunts de marché :

Le volume d'émissions obligataires pour l'exercice 2011 s'élève à 3 845 M€. L'AFD a émis 11 emprunts obligataires au cours de l'année :

 - **Trois nouveaux emprunts publics pour un montant total de 2,566 Mds € dont :**
 - deux emprunts publics en euros de respectivement 1 Md € et 600 M€, de maturité 12 ans ;
 - un emprunt public de 1,25 Md USD de maturité 3 ans, pour un montant total équivalent à 966 M€.
 - **Quatre abondements de souches (*tap*) obligataires existantes pour un montant total de 753 M€ :**
 - deux abondements de 250 M€ chacun de la souche d'un milliard d'euro à échéance mars 2023 (12 ans) ;
 - un abondement de 250 MUSD, de la souche échéance novembre 2013 (2 ans), pour un montant total équivalent à 193 M€ ;
 - un abondement de 50 MGBP de la souche échéance octobre 2013 (2 ans), pour un montant total équivalent de 60 M€.

- **Quatre emprunts au format placement privé pour un montant total de 526 M€ :**
 - 3 emprunts, de 250, 126 et 100 M€ à respectivement, 15 mois, 2 ans et 3 ans ;
 - 1 emprunt zéro coupon à 20 ans de 50 M€.

L'un des abondements de 250 M€ de maturité 12 ans a été affecté en totalité au financement des opérations FMI (facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance).

2.1.3.3 Les autres activités

2.1.3.3.1 Production de connaissances

Les prestations de conseil et la production de connaissances

L'activité de production de connaissances de l'AFD est constituée d'un ensemble de travaux de réflexion, de recherche et d'analyse, d'actions de formation, ainsi que d'un volet de publication, de diffusion et, enfin, d'organisation d'évènements autour des résultats des travaux entrepris ou des réflexions en cours.

Cette activité de production de connaissances s'inscrit dans les orientations stratégiques et opérationnelles de l'Agence et contribue à lui procurer une capacité d'anticipation, de proposition et de rayonnement en appui aux Tutelles. En effet, la production de connaissances permet de concourir à la définition des politiques publiques de développement de la France et des pays partenaires et constitue un outil de dialogue et un vecteur de rayonnement autour des thématiques opérationnelles de l'AFD en lui assurant une visibilité et influence dans les grands débats internationaux.

Les moyens importants consacrés à la production de connaissances ont permis d'engager un ensemble de travaux de portée significative :

- ✓ Des études de recherche, évaluatives et prospectives, ont constitué un apport de connaissances pour une mise en perspective des opérations de l'AFD en vue d'enrichir les débats sur le développement et les stratégies sous-jacentes en intégrant des anticipations sur les futurs sujets :
 - engagement de 22 programmes ou études (s'ajoutant à la gestion courante de plus de 90 programmes ou études engagés durant les exercices précédents),
 - engagement de 13 études évaluatives, de revue de portefeuille et d'évaluation scientifique d'impact permettant, en particulier, de tirer les enseignements des projets de développement financés et, donc, de capitaliser l'expérience de l'AFD,
 - production d'études macroéconomiques et d'évaluation de risques-pays, surtout dans des géographies nouvelles ou récentes d'intervention de l'AFD (Inde, Jordanie, Philippines, Brésil).

Les nouvelles études ont porté sur des thématiques répondant aux grands enjeux et aux réflexions en cours, regroupées en 5 domaines principaux :

- Financement du développement, efficacité de l'aide, instruments financiers (recherche sur les politiques globales, aide publique au développement et dépense publique,...).
- Développement durable (sécurité alimentaire, changement climatique, méthodes et instruments d'évaluation de la biodiversité,...).
- Stratégie de croissance et modèles de développement (*clusters*, liens entre Institutions, gouvernance et croissance à long terme,...).

- Capital humain, renforcement des capacités (santé et migrations, métiers porteurs, formation professionnelle dans l’Outre-mer, diasporas issues des PED,...).
 - Valorisation (appui à des programmes de réflexion sur le développement, méthodes propres aux sciences sociales,...).
- ✓ L’organisation d’évènements (séminaires et conférences) de réflexion, de valorisation et de restitution est restée soutenue avec, notamment, plusieurs symposiums d’ampleur internationale comme (i) la Conférence NONIE – network of networks Impact Evaluation Initiative, avec la participation de 53 intervenants et (ii) la Conférence Outre-mer sur le thème « Créer de la valeur ajoutée et de l’emploi dans l’Outre-mer ».
- ✓ Les publications scientifiques ont bénéficié de la refonte du système éditorial engagée en 2010 et d’une politique active de promotion et de diffusion des publications.
- Deux publications périodiques sont éditées : *Afrique contemporaine* et *Regards sur la Terre* ainsi que des ouvrages en coédition (notamment avec la Banque Mondiale).
- ✓ Des partenariats académiques, institutionnels et opérationnels de premier plan (IDGM– Initiative pour le développement et la gouvernance mondiale, IDDRI, Universités de Maastricht,...) ainsi que la participation à des réseaux de référence au plan international (GEFOP, REASOPO, EUDN,...) donnent à l’Agence les moyens d’être un vecteur actif de rayonnement et d’influence dans les débats internationaux sur le développement.

Le CEFEB : l’université d’entreprise de l’AFD

Basé à Marseille, le CEFEB (Centre d’études financières économiques et bancaires) a pour vocation de mettre en œuvre des actions de renforcement de capacités, des cycles de formation et des séminaires au bénéfice des trois catégories d’acteurs qui contribuent aux projets de développement mis en œuvre par l’Agence : la clientèle du groupe, ses partenaires du Sud et du Nord, les personnels de l’AFD du siège et du réseau pour qui le Centre constitue un instrument privilégié de formation interne et d’intégration.

Le CEFEB a pour objectif de transmettre des savoirs applicables à différents métiers du développement situés à la frontière de la recherche et des pratiques et techniques opérationnelles éprouvées de l’AFD sur le terrain.

En 2011, le CEFEB a animé la cinquième session du Master « Maîtrise d’ouvrage publique et privée », délivré conjointement avec le Centre d’études et de recherches sur le développement international de l’Université d’Auvergne. Avec près de vingt partenaires, le Centre a également organisé 53 séminaires, stages et ateliers de courte et moyenne durée en France, en Europe et dans les pays partenaires de l’AFD autour des thématiques de concentration suivantes : économie publique, collectivités territoriales, partenariats public-privé et entreprises, développement durable et RSE, banque et finance, ingénierie de la formation et ressources humaines.

En 2011, le CEFEB aura ainsi formé plus de 1 500 personnes, originaires de 50 pays et de 4 collectivités d’Outre-mer.

Les activités pour compte de tiers

Les statuts prévoient les cas dans lesquels l'AFD exerce des activités pour le compte de tiers. Selon l'article R516-7 du CMF, l'Agence gère pour le compte de l'État français et aux risques de celui-ci des opérations financées sur le budget de l'État. Les termes de ces opérations font l'objet de conventions avec les ministères concernés.

Ce sont (i) soit des conventions-cadres régissant les modalités de mise en œuvre par l'AFD d'une catégorie d'opérations (ii) soit des conventions particulières ponctuelles fixant les modalités de mise en œuvre d'une opération unique.

Ainsi, au titre de la première catégorie figurent par exemple :

- les conventions-cadres du 1^{er} décembre 2000 et du 9 novembre 2001 signées entre l'AFD et le MAEE relatives à la gestion des « crédits délégués » par ce ministère à l'AFD ;
- la convention-cadre de partenariat signée le 10 octobre 2008 entre l'AFD et le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales et de l'Immigration pour la mise en place d'opérations ayant trait au développement solidaire ;
- la convention du 23 décembre 2003 relative à la mise en œuvre de l'aide bilatérale dans les PPTTE (C2D). Ce sont des opérations de refinancement par dons, notamment sous la forme de contrats désendettement-développement (C2D) dans le cadre du mécanisme d'allègement de la dette des PPTTE et de conversion de dettes monétaires.

Au titre de la seconde catégorie, les exemples suivants peuvent être cités :

- la convention du 28 septembre 2006 relative à la gestion par l'AFD du fonds de solidarité pour le développement (FSD) alimenté par la surtaxe sur les billets d'avions ;
- la convention du 8 octobre 2008 relative à la mise en œuvre d'un prêt au « Clean Technology Fund » de la Banque mondiale ;
- les conventions du 2 mars 2011 et du 26 avril 2011 relatives à la mise en œuvre d'une subvention au profit de la République d'Haïti pour la reconstruction de l'Hôpital Universitaire d'État d'Haïti, d'une part, et des quartiers informels de Port-au-Prince, d'autre part.

Par ailleurs, selon l'article R516-8 du CMF, l'AFD est autorisée à effectuer des activités pour le compte d'autres tiers (Communauté européenne, institutions ou organismes internationaux, collectivités territoriales). À ce titre, elle se voit notamment confier la gestion de crédits délégués par la Commission Européenne ou d'autres bailleurs (le DFID britannique, la coopération monégasque...).

Conformément aux règles comptables internationales, ces activités sont exclues du bilan consolidé. La rémunération de l'AFD pour ce type d'activité est fixée au cas par cas dans la convention et vise uniquement à couvrir les frais de l'AFD.

2.1.4 Activités de Proparco

Créée en 1977 comme institution de capital risque, avec l'AFD alors unique actionnaire, Proparco a été transformée en société financière en 1990. À ce jour, Proparco est une Institution financière de développement, dont le capital social d'un montant de 420 M€ est réparti entre l'AFD à hauteur de 57 % et des actionnaires privés pour 43 % (dont 26 % organismes financiers français, 13 % organismes financiers internationaux, 3 % investisseurs et 1 % fonds et fondations éthiques).

La mission de Proparco est de catalyser les investissements privés dans les pays en développement en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des Objectifs du millénaire (OMD). Proparco finance des opérations économiquement viables, socialement équitables, soutenables sur le plan environnemental et financièrement rentables. Sa stratégie sectorielle, adaptée au niveau de développement des pays, se concentre sur le secteur productif, les systèmes financiers, les infrastructures et le capital investissement. Depuis 2009, la zone d'intervention de Proparco s'est étendue à l'ensemble des pays en développement au sens du CAD de l'OCDE et couvre un champ géographique allant des grands pays émergents aux pays les plus pauvres, notamment en Afrique, avec un degré élevé d'exigence en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (cf. § 4.2). Proparco propose une palette complète d'instruments financiers permettant de répondre aux besoins spécifiques des investisseurs privés dans les pays en développement (prêts, fonds propres et garanties).

Les autorisations nettes de Proparco en 2011 pour compte propre (hors prêts en sous-participation), s'élèvent à 712,8 M€ pour 2011 (contre 819,0 M€ en 2010) et se décomposent de la façon suivante :

- ✓ des opérations de prêts pour un montant de 593,2 M€¹ (656,1 M€ en 2010) ;
- ✓ des participations en fonds propres, à hauteur de 96,6 M€ (157,4 M€ en 2010) ;
- ✓ des investissements dans d'autres titres (obligations convertibles essentiellement) pour 13,5 M€ (5,5 M€ en 2010) ;
- ✓ des garanties données pour un montant de 9,5 M€ (aucun projet autorisé en 2010).

1/ Correspond aux prêts de Proparco dans les États étrangers et l'Outre-mer hors projets sur ressources d'autres bailleurs (20,0 M€) et hors sous-participations AFD approuvées ou en cours d'approbation au 31 décembre 2011 (190,0 M€ au total).

Autorisations nettes hors sous-participations de l'AFD : en millions d'euros

Pays	Prêts		Fonds Propres		Autres titres		Garanties	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Cap Vert		5,0						
Côte d'Ivoire		8,0						
Ghana	6,0	19,6		4,0				
Mauritanie	2,0			2,0				
Nigeria	24,3	6,7		0,2				
Sénégal	16,3							
Togo		20,0						
Multipays Afrique de l'Ouest			10,0					
Afrique de l'Ouest	48,6	59,3	10,0	6,2				
Cameroun		10,0						3,0
Djibouti			5,5					
Gabon		15,0						6,0
Kenya	20,8	34,5	8,6					
Ouganda		8,7						
RDC				0,7				
Soudan								
Tanzanie	6,3	3,6	0,9	3,4				
Tchad								
Afrique Centrale & de l'Est	27,1	71,8	15,0	4,1				9,0
Afrique du Sud	42,7	20,3						
Mozambique	14,7							
Zambie		10,4						0,5
Zimbabwe	15,1							
Afrique australe	72,5	30,7						0,5
Multi pays Afrique subsaharienne	57,2		30,2	31,1				
Comores	4,0							
Madagascar				5,0				
Maurice	30,0	30,0	3,8	1,7				
Océan Indien	34,0	30,0	3,8	6,7				
Egypte	24,4	10,5	8,1	0,4		3,5		
Irak	39,8		7,7					
Liban			10,5					
Maroc		40,0	3,0					
Syrie			7,5					
Tunisie			8,0					
Turquie	30,0	56,0						
Multipays Maghreb Méd.			13,8	26,5				
Maghreb & Méditerranée	94,2	106,5	58,6	26,9		3,5		
Cambodge		5,7						
Chine		41,7	6,0	4,0				
Inde	27,5	58,6	8,1	5,5		10,0		
Indonésie	27,9	13,9						
Mongolie	1,9							
Vietnam	32,3	18,4						
Multipays Asie			1,9					
Asie	89,6	138,3	16,0	9,5		10,0		
Argentine		14,8						
Brésil	57,4	46,4	5,5					
Costa Rica		5,2						
Equateur		7,6						
Jamaïque	11,2							
Mexique	22,1							
Nicaragua	15,4							
Panama		17,5						
Paraguay	26,5							
Pérou	18,9	15,3						
Rép. Dominicaine	11,8							
Multipays Amérique latine	68,4		18,3					
Amérique latine Caraïbes	231,7	106,8	23,8					
Martinique	1,2							
Multi DOM					3,5			
Collectivités d'Outremer	1,2				3,5			
Multipays		49,8		12,1		2,0		
Multipays		49,8		12,1		2,0		
Total	656,1	593,2	157,4	96,6	5,5	13,5	0	9,5

Les décisions d'autorisation de prêts (hors multi-pays) ont concerné 27 pays, aux premiers rangs desquels figurent l'Inde, la Turquie, le Brésil, la Chine et le Maroc. L'Afrique subsaharienne reste la zone d'intervention privilégiée de Proparco avec 32 % des autorisations en prêts de l'année. 2011 aura également été marquée par le dynamisme de l'activité en Asie (25 % des autorisations en prêts).

Sur cette activité de prêts, les établissements bancaires et financiers ont reçu 53 % du total des autorisations nettes de l'année. Elles portent principalement sur le refinancement des opérations dans les secteurs éligibles au titre des Biens Publics Mondiaux des bénéficiaires, sur la micro-finance, sur le financement de stratégies de croissance, sur le financement à long terme ou sur le renforcement de fonds propres. Les prêts directs aux sociétés ont bénéficié aux activités industrielles, commerciales et de services à hauteur de 26 % des autorisations de 2011. Enfin, les prêts aux secteurs des infrastructures et des mines ont représenté 21 % des autorisations nettes de l'année.

Concernant l'activité de prise de participations, 63 % des autorisations ont bénéficié à des investissements directs, notamment dans des entreprises industrielles et des établissements bancaires, les 37 % restants ayant bénéficié à des fonds d'investissement.

2.1.5 Activités des autres filiales

Fisea

Le Fonds d'Investissement et de Soutien aux Entreprises en Afrique (Fisea) a été créé en avril 2009. Au 31 décembre 2011, le capital souscrit a été entièrement libéré.

Les autorisations nettes de Fisea en 2011 s'élèvent à 27,6 M€. La répartition sectorielle de ces autorisations se décompose de la manière suivante : la finance carbone (56 %), le secteur du transport (29 %), et les PME multisectorielles (14 %). En autorisations cumulées depuis la constitution de la société, les fonds d'investissements représentent 78 % en volume et 61 % en nombre de dossiers et les investissements directs 22 % en volume et 39 % en nombre de dossiers.

TR Propasia

TR Propasia est une structure détenue à 100 % par Proparco chargée d'investir en Asie dans des fonds à 70 % et en direct pour 30 % (dans les pays et secteurs d'intervention de Proparco) en co-investissement avec TR Capital, les deux fonds étant gérés par la même société de gestion. Au 31 décembre 2011, trois investissements de 2 MUSD chacun ont été signés depuis la création de TR Propasia ; l'un dans une société chinoise de production de mâts d'éoliennes et les deux autres dans des fonds généralistes chinois et indien.

Sogefom

La Société de gestion des fonds de garantie Outre-mer (Sogefom) apporte des garanties partielles à des opérations de financement engagées par les établissements de crédit intervenant dans les collectivités du Pacifique. Elle vise en particulier à soutenir l'artisanat et les PME des différents secteurs économiques.

L'AFD assure la gestion de la Sogefom dans le cadre d'une convention réglementée.

En 2011¹, la Sogefom a accordé 242 garanties (contre 308 en 2010) représentant un montant d'autorisations d'environ 14 M€ (contre 16 M€ en 2010). La nette diminution de l'activité de

1/ Montants 2011 provisoires dans la mesure où les comptes 2011 seront arrêtés par le Conseil d'administration de la Sogefom du 4 mai 2012 et approuvés lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2012. Les montants 2010 figurant ici correspondent aux montants définitifs des comptes 2010 arrêtés lors du CA du 29/04/2011.

la Sogefom (- 38% en nombre de dossiers avalisés et - 15% en montant) est principalement liée (i) à la crise structurelle que traverse la Polynésie française, (ii) à une pause observée dans les investissements en Nouvelle-Calédonie et, enfin (iii) à une politique plus prudente du Fonds à l'égard de certains investissements du secteur du BTP.

Au 31 décembre 2011, le montant global des engagements hors bilan de la société s'élève à 63,6 M€ contre 70,3 M€ au 31 décembre 2010.

Soderag

La Soderag est une société de développement régional dont l'AFD a pris le contrôle en 1995, à la demande de ses tutelles. L'ampleur des pertes constatées et l'absence de perspectives de la Soderag ont conduit à sa mise en liquidation en juillet 1998. L'AFD, qui en a repris le passif, exerce la fonction de liquidateur amiable de la société. L'encours des avances de trésorerie faites par l'AFD à cette filiale s'élève à 114 M€, déprécié intégralement dans les comptes sociaux de l'AFD.

Socredo

La banque Socredo est une banque généraliste implantée en Polynésie française depuis 1959 qui compte 27 agences permanentes et 18 agences périodiques. Son action touche l'ensemble des secteurs économiques et plus particulièrement plusieurs filières structurantes comme le secteur de la mer et le tourisme. De même, elle s'est particulièrement impliquée dans le transport maritime à destination des archipels éloignés (Tuamotu, Marquises, Australes), dans le transport aérien en tant qu'actionnaire des compagnies aérienne Air Tahiti et Air Tahiti Nui ainsi que dans le secteur de l'accession à la propriété individuelle.

Depuis de très nombreuses années, la Banque Socredo est le premier établissement bancaire de la place de Papeete, devant la Banque de Polynésie (groupe Société Générale) et la Banque de Tahiti (groupe BPCE) avec 43,4 % de part de marché pour les crédits et 40,4 % pour la collecte des dépôts au 31 décembre 2011.

En complément de son activité bancaire, la Socredo dispose de cinq filiales : l'OSB (Océanienne de services bancaires / métier de la monétique), l'ODI (l'Océanienne d'Industrie / métiers du traitement du chèque et de l'édition), l'OFINA (Océanienne de financement / métiers de l'acquisition de flux et d'émission pour le Pacifique français de carte American Express), l'OCSD (Océanienne de conservation sécurisée de données) et enfin l'OCA (Océanienne de centre d'appel). La Banque Socredo emploie directement au 31 décembre 2011 un effectif de 595 personnes et ses filiales disposent de 157 salariés.

Sociétés immobilières

Le Groupe AFD est présent à plusieurs titres dans l'Outre-mer en matière d'habitat social :

- ✓ la promotion et la construction immobilières ainsi que la gestion du parc locatif au travers de sept sociétés immobilières dans lesquelles l'AFD détient des participations,
- ✓ le financement du logement par le biais de sa filiale bancaire Socredo,
- ✓ l'octroi des prêts directs à certaines sociétés pour le financement de leur programme de construction.

Deux sociétés immobilières construisant et gérant des logements sociaux sont consolidées par mise en équivalence compte tenu de l'influence que l'AFD y exerce : la SIC en Nouvelle-Calédonie et la S.I. Mar en Martinique. Le patrimoine locatif de ces deux sociétés totalise 19 440 logements. 300 logements ont été mis en chantier en 2011. Les livraisons de l'exercice se sont élevées à 1 300 logements.

2.1.6 Renseignements sur les filiales

Les informations ci-après (données sociales en normes comptables françaises) présentent les principales données relatives aux filiales intégrées globalement ou proportionnellement dans les comptes de l'AFD.

Proparco (Société de Promotion et de participation pour la coopération économique)

Objet :	Promouvoir des projets de développement, prendre des participations, consentir des prêts dans la zone de compétence de l'AFD
Forme juridique :	Société anonyme (Société financière)
Siège social :	151 rue Saint-Honoré, 75001 Paris
Capital :	420 048 000 €
Part détenue par l'AFD :	57,43 %
Coactionnaires :	Établissements de crédit français (25,52 %), entreprises françaises (3,18 %), établissements financiers internationaux (13,22 %), fonds et fondations éthiques (0,65 %)
Total du bilan :	3 062 M€
Total situation nette :	550 M€
Participations :	428 M€
Encours des prêts :	2 385 M€
Produit net bancaire :	75,1 M€

Sogefom (Société de Gestion des fonds de garanties d'Outre-mer)

Objet :	Apporter une garantie partielle à des opérations de financement engagées par les établissements de crédit intervenant en Outre-mer et ayant souscrit une part de son capital
Forme juridique :	Société anonyme
Siège social :	5 rue Roland-Barthes, Paris 12
Capital :	1 067 328 €
Part détenue par l'AFD :	60,00 % (dont 1,32 % au travers de Socredo)
Coactionnaires :	9 établissements de crédit (40,00 %) dont Banque de Nouvelle-Calédonie (7,51 %), Banque de Polynésie (7,51 %)
Total du bilan :	42 M€
Total situation nette :	16 M€
Encours des prêts :	N/S
Produit net bancaire :	1,9 M€

Soderag (Société de développement régional Antilles-Guyane)

Objet :	Consentir des crédits et prendre des participations pour le développement de la région Antilles-Guyane
Forme juridique :	Société anonyme en liquidation (SDR)
Siège social :	Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)
Capital :	5 576 859 €
Part détenue par l'AFD :	100,00 %
Coactionnaires :	aucun
Total du bilan :	9 M€
Total situation nette :	- 119 M€
Encours des prêts :	N/S
Produit net bancaire :	0,03 M€

Fisea (Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique)

Objet :	Favoriser la croissance des PME africaines
Forme juridique :	Société par actions simplifiée
Siège social :	5 rue Roland-Barthes, Paris 12
Capital :	60 000 000 €
Part détenue par l'AFD :	100,00 %
Coactionnaires :	Proparco détient 1 action Fisea
Total du bilan :	41 M€
Total situation nette :	40 M€
Encours des prêts :	N/S
Participations :	29,8 M€
Résultat net :	- 7,9 M€

TR Propasia (Partenariat stratégique pour une plateforme d'investissement Asiatique)

Objet :	Créer une plateforme d'investissement régionale
Forme juridique :	Société anonyme
Siège social :	Hong Kong
Capital :	7 075 013 €
Part détenue par l'AFD :	57,43 %
Coactionnaires :	Propasia est détenue à 100 % par Proparco
Total du bilan :	7 M€
Total situation nette :	7 M€
Encours des prêts :	N/S
Participations :	1,7 M€
Résultat net :	- 0,1 M€

2.2 Présentation des comptes consolidés

L'analyse ci-dessous vise à donner une vision globale et économique de l'évolution du Groupe AFD, par types d'activités, à partir des données comptables consolidées.

L'évolution détaillée des comptes est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés.

2.2.1 Bilan consolidé

Le total du bilan s'élève en 2011 à 19 147 M€ contre 16 184 M€ en 2010.

L'ACTIF

L'encours net des **prêts du Groupe AFD** s'élève à 15 714 M€¹ au 31 décembre 2011 (82 % du total bilan), en augmentation de 2 937 M€ par rapport à l'exercice précédent, soit + 23 %.

L'encours brut s'établit à 16 162 M€, en hausse de 2 955 M€ par rapport à 2010 (+ 22 %).

Cette augmentation de l'encours brut consolidé s'explique par :

- ✓ l'augmentation importante des prêts aux risques du groupe sur la zone pays étrangers (+ 2 728 M€) ;
- ✓ une légère augmentation des encours de prêts dans l'Outre-mer (+ 89 M€) ;
- ✓ l'augmentation des prêts aux risques de l'État (+ 144 M€).

L'encours brut se répartit de la manière suivante :

en millions d'€	2011		2010	
	Montant		Montant	
- Prêts aux risques du groupe AFD	14 544,1	90%	11 732,4	89%
Dont Pays étrangers	11 355,4	70%	8 627,6	65%
<i>Souverains</i>	5 924,6	37%	4 774,4	36%
<i>Non Souverains</i>	5 430,8	34%	3 853,2	29%
Dont Collectivités Outre-mer	3 160,4	20%	3 071,4	23%
Dont autres encours de Prêts	28,3	0%	33,5	0%
- Prêts au risque État	1 618,0	10%	1 474,1	11%
<i>Prêts garantis par l'État</i>	1 282,8	8%	1 075,6	8%
<i>Prêts remis par l'État</i>	335,2	2%	398,5	3%
Total Encours brut	16 162,1		13 206,6	

L'encours de prêts en risque de 14 544 M€, dont 11 355 M€ sur les pays étrangers et 3 160 M€ sur l'Outre-mer, est couvert par des dépréciations d'actif et des provisions de passif dont le montant s'élève à 919 M€, soit un taux de couverture de 6 % (7 % en 2010). Sur cet encours en risque, l'encours douteux représente 511 M€ couvert par des dépréciations et provisions à hauteur de 347 M€ (ce montant intègre une part de 50 M€ de provisions souveraines mutualisées), soit un taux de couverture de 68 % (72 % en 2010) sur la base d'une couverture à 100 % de l'encours souverain douteux.

1/ Cf. note 4 aux comptes consolidés

en millions d'€	Encours	Dépréciations et provisions
Pays étrangers		
Souverains	5 924,6	476,0
<i>dont douteux</i>	114,5	114,5
Non souverains	5 430,8	436,3
<i>dont douteux</i>	379,0	225,3
Autres	28,3	0,0
Outre-mer		
Non souverains	3 160,4	6,8
<i>dont douteux</i>	17,7	6,8
Total	14 544,1	919,1
<i>dont douteux</i>	511,1	346,7

Le portefeuille d'investissement correspond aux placements à moyen et long terme. Son montant reste relativement stable en 2011 à 687 M€ (696 M€ en 2010).

Les autres postes de l'actif s'élèvent à 2 746 M€ au total en 2011 contre 2 711 M€ en 2010 et représentent 14 % du total de l'actif ; ils intègrent les éléments suivants :

- ✓ les écarts de réévaluation de portefeuille couvert en taux pour 63 M€,
- ✓ les actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 51 M€ contre 67 M€ en 2010,
- ✓ les instruments financiers dérivés de couverture pour 1 038 M€ contre 711 M€ en 2010,
- ✓ les participations au coût et mises en équivalences pour 785 M€ (687 M€ en 2010),
- ✓ la trésorerie court-terme pour 566 M€¹ (916 M€ en 2010),
- ✓ les immobilisations, comptes de régularisation et autres actifs pour 242 M€, en diminution par rapport à 2010 de 25 M€.

LE PASSIF

Les **emprunts** du groupe AFD représentent un total de 14 094 M€² en 2011 et se composent des éléments suivants :

- ✓ l'encours des **emprunts de marché** s'élevant au 31 décembre 2011 à 11 598 M€ contre 9 062 M€ à fin 2010 ;
- ✓ l'encours des **emprunts auprès du Trésor** s'établissant à 2 496 M€ contre 2 481 M€ en 2010. Il comprend 306 M€ de dette senior et 2 190 M€ de dette subordonnée.

La contribution des différentes sociétés du groupe à la situation nette hors intérêts minoritaires est la suivante :

en millions d'€	2011	2010	Variation
AFD	2 325,3	2 323,5	1,8
Proparco	104,1	99,1	4,9
Socredo	86,4	84,8	1,6
Soderag	-124,9	-128,3	3,4
Autres filiales	45,7	51,5	-5,8
Total	2 436,6	2 430,6	6,0

1/ La trésorerie court terme inclut au 31 décembre 2011 les placements en certificats de dépôt pour 100 M€, en bons du Trésor à intérêt annuel (BTAN) pour 68 M€, en OPCVM Monétaires pour 14 M€ ainsi qu'en OPCVM et obligations convertibles pour 214 M€. Les autres actifs de trésorerie court terme représentent 170 M€.

2/ Les emprunts correspondent aux postes « dettes représentées par un titre » (10 691 M€), « dettes subordonnées » (3 085 M€), « emprunts auprès du trésor » (306 M€), « dettes envers les établissements de crédit » (14 M€) et « dettes envers la clientèle » (3 M€) diminués des « comptes courants » (5 M€).

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 205 M€ au 31 décembre 2011, contre 191 M€ au 31 décembre 2010.

Les **fonds propres**¹ s'élèvent à 4 676 M€ au 31 décembre 2011 contre 4 625 M€ à fin 2010. Les fonds propres de base s'élèvent en 2011 à 2 802 M€, les fonds propres subordonnés à 1 874 M€.

Les dividendes versés par l'AFD société mère à l'État français sur les trois derniers exercices se répartissent ainsi (en milliers d'euros) :

	2011	2010	2009
Dividende versé	70 587	220 000	167 170

Les autres postes du passifs s'élèvent à 2 410 M€ en 2011 :

- ✓ les fond gérés et avances de l'État pour 529 M€ contre 400 M€ en 2010,
- ✓ les provisions pour 566 M€ (513 M€ en 2010),
- ✓ les passifs financiers à la juste valeur par résultat pour 135 M€, contre 56 M€ en 2010,
- ✓ les instruments dérivés de couverture pour 602 M€ (415 M€ en 2010),
- ✓ les comptes courants et les comptes de régularisation et autres passifs pour 579 M€ (636 M€ en 2010). Les autres passifs comprennent 1,4 M€ de dettes fournisseurs. Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, figurent ci-après les échéances des dettes fournisseurs au 31 décembre 2011 : 0,1 M€ à terme échu, 1,1 M€ de 0 à 30 jours et 0,2 M€ de 31 à 60 jours.

2.2.2 Compte de résultat consolidé

Les principaux soldes intermédiaires évoluent ainsi entre 2010 et 2011 (en millions d'euros) :

	2011	2010	Variation
Produit net bancaire	390,3	418,2	-27,9
Résultat brut d'exploitation	122,3	158,8	-36,4
Coût du risque	-40,4	-43,4	2,9
Résultat d'exploitation	81,9	115,4	-33,5
Résultat net	74,7	111,6	-37,0
Intérêts minoritaires	-9,3	-12,8	3,4
Résultat net - Part du groupe	65,3	98,9	-33,6

Le résultat de l'exercice 2011 du Groupe AFD s'établit à 65,3 M€ (part du Groupe). Il est en baisse de 33,6 M€ par rapport à 2010.

LE PRODUIT NET BANCAIRE

La contribution des différentes sociétés du groupe au produit net bancaire (PNB) est la suivante (en millions d'euros) :

	2011	2010	Variation
AFD	320,5	345,2	-24,7
Proparco	72,4	78,3	-5,9
Fisea	-7,8	-6,8	-1,1
Propasia	-0,1	-0,1	0,0
Soderag	3,5	0,1	3,3
Sogefom	1,9	1,4	0,5
Total	390,3	418,2	-27,9

1/ Les fonds propres sont établis conformément au règlement C.R.B.F. 90-02.

Le PNB s'établit en 2011 à 390,3 M€ en baisse de 27,9 M€ par rapport à 2010 sous l'effet cumulé des éléments détaillés ci-dessous (en millions d'euros) :

	2011	2010	Variation
Solde prêts / emprunts	313,4	310,0	3,4
Produits de placements	42,9	41,9	1,0
Dotations nettes sur intérêts	-1,0	24,7	-25,7
Commissions	40,5	37,8	2,8
Résultat sur instruments à la Juste Valeur net de l'impact change	-19,1	-17,0	-2,1
Autres produits et charges financiers	13,6	20,7	-7,1
PNB	390,3	418,2	-27,9

La variation du PNB s'explique notamment par :

- ✓ Une légère hausse du solde prêts/emprunts net des bonifications : + 3,4 M€ ;
- ✓ l'impact négatif de la baisse des dotations sur intérêts souverains et non souverains (- 25,7 M€) en raison notamment du traitement de dettes Seychelles de l'exercice précédent, le refinancement de l'encours ayant conduit à des reprises de provisions pour 26,1 M€ en 2010 ;
- ✓ La baisse des autres produits et charges financières : - 7,1 M€.

LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le **résultat brut d'exploitation** s'élève à 122,3 M€ en 2011 contre 158,8 M€ en 2010. Cette baisse de 36,4 M€ découle de la baisse du PNB (- 27,9 M€) et de l'impact négatif de l'augmentation des charges d'exploitation non bancaires (- 8,6 M€).

La contribution des différentes sociétés du groupe au résultat brut d'exploitation s'établit comme suit, en millions d'euros :

	2011	2010	Variation
AFD	83,4	112,8	-29,4
Proparco	42,8	52,6	-9,8
Fisea	-7,9	-6,8	-1,0
Propasia	-0,1	-0,2	0,1
Soderag	3,4	0,1	3,3
Sogefom	0,7	0,3	0,4
Total	122,3	158,8	-36,4

LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le **résultat d'exploitation** s'établit à 81,9 M€, en baisse de 33,5 M€ par rapport à 2010. Le coût du risque représente une charge de 40,4 M€ contre 43,4 M€ en 2010 :

	2011	2010	Variation
Dépréciations collectives sur encours non souverains	-40,3	-63,5	23,2
Dotations nettes sur encours non souverains douteux	0,6	21,4	-20,8
Autres provisions pour risques et charges	-0,7	-1,3	0,5
Total coût du risque	-40,4	-43,4	2,9

Le **coût du risque** au titre de l'exercice 2011 est impacté par les dotations constituées au titre des provisions collectives résultant de l'accroissement significatif des encours non souverain et de la prise en compte des garanties Ariz.

LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Le **résultat courant avant impôt** s'élève à 83,5 M€ contre 122,9 M€ en 2010 :

- ✓ la quote-part des sociétés mises en équivalence (3,3 M€) est en baisse par rapport à l'exercice 2010 (4,5 M€) ;
- ✓ les pertes sur autres actifs s'élèvent à - 1,7 M€ contre un gain de 2,9 M€ en 2010.

LE RESULTAT NET

Compte tenu de l'**impôt sur les bénéfices** (8,8 M€) et des intérêts des actionnaires minoritaires de Proparco, Propasia et Sogefom (9,3 M€), le **résultat bénéficiaire** de l'exercice 2011 s'établit à 65,3 M€.

La contribution des différentes sociétés du groupe au résultat consolidé est donc la suivante :

En M€	2011		
	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
AFD	52,7		52,7
Sociétés intégrées globalement	18,7	-9,3	9,3
Proparco	22,2	-9,4	12,8
Sogefom	-0,1	0,0	-0,1
Soderag	3,4		3,4
Propasia	-0,1	0,1	-0,1
Fisea	-6,7		-6,7
Sociétés mises en équivalence	3,3		3,3
Socredo	1,6		1,6
SIC	1,0		1,0
Simar	0,7		0,7
Total Groupe	74,7	-9,3	65,3

2.3 Facteurs de risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques du groupe sont complétées en annexe aux comptes consolidés (cf. note annexe « Information sur les risques »). Les informations ci-dessous sont issues du « Rapport sur la mesure et surveillance des risques de l'AFD » établi selon le plan préconisé par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).

La Méditerranée a été au centre des attentions en 2011, au plan politique avec le développement des printemps arabes — qui a démarré rappelons le en décembre 2010 en Tunisie — et au plan économique avec la crise de la dette grecque, qui a pris une dimension mondiale.

Les tensions sur les marchés financiers ont affecté les conditions de refinancement de l'AFD mais elle a pu satisfaire ses besoins de liquidité — besoins croissants avec le développement de l'activité — le contexte international quant à lui n'a pas généré de volume d'impayés anormal sur les créances de l'AFD.

Les provisions complémentaires décidées l'année précédente sur le bassin méditerranéen ont été maintenues et le dispositif de provisionnement collectif sur le risque non souverain sain a été étendu à l'ensemble de l'activité Ariz.

2.3.1 Contrôle interne et surveillance des risques

Le dispositif de contrôle interne du Groupe AFD est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois objectifs suivants :

- ✓ la réalisation et l'optimisation des opérations,
- ✓ la fiabilité des informations financières,
- ✓ la conformité aux lois et règlements.

Conformément au règlement CRBF 97-02, le groupe AFD distingue les deux fonctions suivantes :

La fonction contrôle permanent

Cette fonction transversale est assurée par la Direction exécutive des Risques (DXR). Son directeur est le responsable de la filière « Risques » (article 11-8), déclaré auprès de l'ACP. Il s'assure de la mise en œuvre des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques dans les entités placées sous sa responsabilité.

Sous l'autorité de DXR, le département du Contrôle permanent et de la Conformité (CPC) a pour rôle de veiller à la cohérence, l'efficacité, l'exhaustivité et au respect des dispositifs de contrôle permanent et de conformité du Groupe et des diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations.

DXR se fonde sur l'établissement d'une cartographie des risques, actualisée en permanence, pour établir une vue cohérente et globale des risques. Cette cartographie constitue l'outil central de gestion des risques. En effet, l'identification exhaustive et l'évaluation des risques constituent des étapes préalables au maintien de ceux-ci à un niveau acceptable pour l'organe exécutif.

L'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement CRBF 97-02 étend au-delà des seuls risques opérationnels le périmètre des risques à identifier et évaluer pour prendre en compte également les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, de liquidité et de règlement, ainsi que les risques stratégiques et de réputation.

Ces risques sont évalués par les responsables de département qui identifient, sous la supervision de CPC, les actions en vue de les maîtriser en renforçant le contrôle permanent, en mettant en œuvre les systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, avec l'appui des correspondants-contrôleurs de CPC.

La cartographie constitue donc l'élément structurant de DXR, qui s'investit sur l'ensemble des activités du groupe. Les risques propres à Proparco font l'objet d'une cartographie distincte.

La fonction Contrôle périodique

Eu égard aux règles d'indépendance de la fonction qu'elle assure, l'Inspection générale (IGE) est rattachée au Directeur Général de l'AFD. À ce titre elle est en charge du contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle permanent mis en place par l'AFD.

Ces deux fonctions (contrôle permanent, contrôle périodique) rendent compte aux instances suivantes :

Le comité du Contrôle interne

Le comité du Contrôle interne est l'instance auprès de laquelle le responsable du Contrôle périodique et le responsable du Contrôle permanent et de la Conformité du groupe rendent compte de l'exercice de leurs missions à l'organe exécutif visé à l'article 4 du règlement 97-02.

Le comité d'audit

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, le comité d'audit du groupe exerce les contrôles suivants : vérification de la clarté des informations fournies et appréciation sur la pertinence des méthodes comptables ; appréciations sur la qualité du contrôle interne ; émission d'avis sur les rapports établis en application des articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02.

La gestion des risques financiers (liquidité, taux d'intérêt global, change, contrepartie sur instruments financiers) est assurée en premier niveau par le département Finances et comptabilité (DFC), et fait l'objet d'une surveillance, depuis la création de la division de surveillance des risques (DSR) par le département de gestion des risques Groupe (DRG), au sein de la Direction exécutive des risques.

La surveillance des risques de crédit relève à la fois des services opérationnels, du département de gestion des risques Groupe et du comité des risques qui se réunit trimestriellement.

Au niveau du groupe, on peut noter la très forte croissance du risque sur les prêts dans les pays étrangers, 3,2 Mds € en 2011, portant le risque à près de 16,7 Mds € dont 9,2 Mds € de souverains et 7,5 Mds € de non souverains. Deux tiers sont concentrés en Afrique subsaharienne et en Méditerranée. Dans l'Outre-mer, le risque groupe est porté à 3,6 Mds € (+ 255 M€), dont 56 % sur les départements et 44 % sur Nouvelle-Calédonie et Polynésie. Au niveau sectoriel, l'exposition sur les établissements de crédit reste prépondérante (40 %).

La qualité du risque reste constante ou en amélioration, 59 % des risques dans les pays étrangers sont dans les meilleures classes (1 et 2), proportion identique à celle de 2010. Parmi les risques non souverains sains, les meilleurs risques cotés A ou B représentent 57 % (55 % fin 2010). La part des risques relatifs aux cotations douteuses est en recul à 5,6 % contre 6,6 % fin 2010.

2.3.2 Ratio relatif au contrôle des grands risques

Le ratio relatif au contrôle des grands risques est respecté par le Groupe de l'AFD au 31 décembre 2011.

Concernant l'AFD, les montants pondérés portés sur les trois plus gros emprunteurs, au sens du règlement CRBF 93-05 du 21 décembre 1993 et de ses amendements successifs se situent comme suit au 31 décembre 2011 :

- ✓ République de Tunisie 1 067,9 M€
- ✓ République socialiste du Vietnam 944,5 M€
- ✓ Royaume du Maroc 935,2 M€

Ces risques, calculés nets des dépréciations comptabilisées, respectent le ratio des grands risques individuels de la réglementation bancaire, soit 25 % maximum des fonds propres prudentiels consolidés.

2.3.3 Ratio Bâle II

L'AFD satisfait aux exigences minimales de fonds propres avec un ratio de solvabilité qui s'établit à 23,97 % au 31 décembre 2011 (29,14 % au 31 décembre 2010).

2.3.4 Les risques globaux de taux d'intérêt, de change, de liquidité et de marché¹

Environnement de taux

Cette année 2011 a été marquée par l'interventionnisme des banques centrales. En effet, celles-ci sont intervenues tout au long de l'année afin de lutter contre le risque inflationniste du premier semestre, mais aussi afin de s'adapter au ralentissement économique mondial et de résoudre les problèmes de liquidité des banques du second semestre.

Ainsi, la Fed américaine a mis en œuvre un programme d'achat de titres du Trésor (*Quantitative Easing*) et maintenu son taux directeur entre 0 et 0,25 %. Dans un second temps, la Fed a entrepris son programme *Twist* consistant à vendre les titres courts américains pour acheter des titres longs. Ces différentes décisions ont abouti à l'effet principal escompté : la baisse significative des taux longs dollar (le 10Y USD a baissé de 3,79 % en février à 2,01 % en fin d'année). Sur la partie courte de la courbe des taux dollar, le Libor 6M est resté très bas durant toute l'année, bien qu'ayant augmenté au cours du second semestre de 0,45 % à 0,80 %.

La Banque centrale européenne (BCE), quant à elle, postulant sur le caractère temporaire de la montée de l'inflation, a donné la priorité dès le milieu de l'année au soutien à la croissance et aux dettes souveraines, via différents programmes d'assouplissement monétaire. Ces *Quantitative Easings* à l'européenne ont ainsi engendré la baisse constante des taux longs sur la courbe Euro (le 10Y EUR est passé de 3,78 % en avril à 2,38 % au 31 décembre 2011). Quant au choix de son taux directeur, il fut dicté au premier semestre par la hausse de l'inflation (le taux directeur passait de 1 % à 1,50 %), avant que le nouveau Président de la BCE, Mario Draghi, l'abaisse à nouveau à 1 % et mette en place une opération de refinancement des banques à 3 ans à 1 % (LTRO : *Long Term Refinancing Operation*). Aussi, l'Euribor 6M s'est dessiné en cloche sur l'année 2011, passant de 1,36 % au 1^{er} janvier à 1,83 % en juillet, avant de baisser à partir de novembre.

Environnement des changes

Dans cet environnement d'incertitude vis-à-vis de la crise européenne et du ralentissement de la croissance mondiale, l'aversion au risque a été grande et les devises « refuge » (JPY, CHF, USD) ont ainsi logiquement enregistré les meilleures performances. Face à l'appréciation de ces devises, la Banque du Japon (BoJ) et la Banque nationale suisse (BNS) sont intervenues de manière massive sur les marchés des changes en injectant des liquidités (230 Mds USD sur l'année pour la BoJ, alors que la BNS se fixait comme objectif de maintenir une parité EUR/CHF à 1,20).

L'USD, en tant que devise la plus liquide au monde, mais en dépit d'une politique monétaire accommodante (maintien des taux bas et importantes injections de liquidités) et d'un déficit courant important, a également joué son rôle de valeur refuge.

Par ailleurs, et contre toute attente, le GBP a également profité de son statut de devise extrêmement liquide et a ainsi fait office de valeur de repli, malgré de mauvais fondamentaux économiques et la politique quantitative de la Bank of England (BoE).

1/ Ces risques sont analysés de manière détaillée dans le Rapport sur la mesure et surveillance des risques de l'exercice 2010.

L'EUR, malgré de nombreuses mauvaises nouvelles tout au long de l'année, a bien résisté jusqu'en décembre (moyenne de l'EUR/USD sur l'année à 1,39), grâce à la succession de sommets ayant permis de nombreuses avancées nécessaires bien que non suffisantes. En outre, la moindre injection de liquidités sur le marché EUR par rapport aux autres monnaies fortes (USD, GBP) a permis d'un point de vue monétariste le maintien de sa parité à un niveau élevé.

Les devises liées aux matières premières (AUD, NZD et CAD) ainsi que les devises émergentes se sont fortement appréciées au premier semestre, puis ont corrigé dans la seconde partie de l'année, sur fond d'aversion au risque, d'intensification de la crise souveraine européenne et de ralentissement de la croissance asiatique.

Gestion des risques globaux au sein du groupe AFD

La gestion de bilan couvre la gestion des risques de liquidité, de taux et de change ainsi que la gestion du risque de contrepartie sur les activités financières. Assurant le financement des opérations de ses principales filiales, l'AFD concentre sur son bilan l'essentiel des risques de gestion de bilan du groupe. Le suivi des risques est assuré au sein de la division de Surveillance des risques (DSR) du département de Gestion des risques groupe (DRG) qui produit des reportings réguliers à destination de la Direction générale et du Conseil d'administration.

Les grandes orientations de la gestion financière et de la gestion de bilan de l'AFD sont soumises à l'examen annuel du Conseil d'administration. Ces orientations peuvent être résumées comme suit :

- ✓ limiter l'exposition au risque de liquidité,
- ✓ assurer la pérennité et la régularité des flux de revenus d'intérêts de l'Agence,
- ✓ limiter l'exposition au risque de change aux strictes nécessités opérationnelles temporaires,
- ✓ limiter l'exposition au risque de contrepartie sur les activités financières en retenant des signatures de premier ordre pour les opérations de marché et de placement.

Des limites et critères de gestion sont fixés en fonction de ces orientations par le Conseil d'administration de l'AFD. Celui-ci a adopté une mise à jour de ces limites et règles de gestion en 2006. De nouvelles limites seront soumises au Conseil d'administration en avril 2012, pour accompagner le développement de l'activité de crédit en devises et celui concomitant de l'activité de marché (limites de contreparties).

Le suivi des risques de gestion de bilan s'exerce par des rapports trimestriels intégrés dans les « rapports mesure et surveillance des risques ». La limite d'exposition en taux est actuellement fixée à 2 % de la marge nette d'intérêt.

Les décisions de gestion courante (placement de trésorerie, suivi de la trésorerie, de la position de change et de la position de taux, adossements) sont présentées et discutées lors des réunions hebdomadaires du comité de trésorerie auxquels participent des représentants des différentes divisions du département Finances et Comptabilité, ainsi que les représentants du département de Gestion des risques groupe et du département du Contrôle de gestion.

Sur le plan instrumental, la gestion de bilan s'appuie sur un logiciel développé pour les besoins de l'AFD. Il permet un écoulement des postes du bilan sur la base des opérations en vie à la date d'arrêté (vision statique) et en y intégrant la production nouvelle (vision dynamique), fournit des impasses statiques et dynamiques et calcule un bilan actuariel indiquant la contribution en valeur et en sensibilité des différents postes du bilan. Un nouvel outil (Focus) sera implanté courant 2012.

Le ratio de solvabilité du groupe AFD respecte la réglementation Bâle II. L'AFD ne détenant pas de positions spéculatives, le risque de marché se résume au risque de change qui se trouve en dessous du seuil d'application du règlement CRBF n° 95-02 relatif à l'adéquation des fonds propres vis-à-vis du marché.

2.3.5 Autres risques opérationnels

2.3.5.1 Risques de règlements

L'AFD a mis en place un certain nombre de mesures pour fiabiliser l'organisation et les contrôles sur les règlements :

- ✓ tous les paiements préparés par le domaine *Opérations de trésorerie* de la division des Financements et des Opérations de marché font l'objet d'un contrôle de deuxième niveau avant signature par le responsable de domaine ;
- ✓ au-delà d'un seuil de 76 225 EUR les paiements font l'objet d'une deuxième signature et donc d'un contrôle supplémentaire ;
- ✓ les demandes de règlement au titre des projets sont visées par la division du Back-office qui vérifie la disponibilité des crédits concernant les montants et les dates limites ;
- ✓ les demandes de règlements en provenance des agences parviennent par le réseau intranet, assorties d'une clef d'authentification dont l'algorithme de calcul a été revu en 2007 dans le sens d'une plus grande sécurisation.

En matière de lutte contre le blanchiment, l'AFD dispose, avec un logiciel de marché, d'une procédure automatisée de rapprochement des fichiers de paiement et des listes des personnes et entités devant faire l'objet d'une vigilance particulière.

Par ailleurs, en matière de recouvrement des fonds, l'AFD poursuit ses actions pour demander à ses clients et à leurs banquiers de documenter davantage les messages bancaires accompagnant les mouvements de fonds (origine des fonds). Depuis la fin de l'année 2007, l'AFD peut s'appuyer sur un renforcement de la législation qui prescrit aux banquiers de s'assurer de la bonne documentation des messages bancaires, à défaut d'aller jusqu'à un rejet des fonds.

2.3.5.2 Risques juridiques

Le département Juridique est chargé de la maîtrise des risques juridiques et est compétent sur tous les sujets juridiques (à l'exception des risques concernant le personnel, relevant du département des Ressources humaines). Il intervient à tous les stades du cycle du projet pour les opérations de financement y compris pour les restructurations, les précontentieux et contentieux. À ce titre, il assure notamment le conseil juridique en amont de la conclusion des actes, élabore des contrats-types et est chargé de la validation des actes et de leur contrôle. Il intervient également sur tout sujet juridique relevant des questions institutionnelles et de l'appui interne au groupe.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont l'AFD a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

2.3.5.3 Risques de non conformité

La fonction *Conformité* s'assure du respect par le Groupe des dispositions (i) externes et internes relatives à la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme (LAB/FT), (ii) en matière de lutte contre la corruption et la fraude, (iii) qui encadrent la conduite des activités bancaires et financières (y compris les conflits d'intérêts), (iv) qui assurent la protection de la vie privée et des données personnelles des clients.

Les risques de non-conformité font l'objet de diligences effectuées pour chaque nouveau projet de financement, puis d'un contrôle systématique de 2^e niveau par le département CPC. Un suivi des avis de conformité délivrés aux différents stades de la procédure d'instruction des projets est effectué auprès du responsable du département CPC.

2.3.5.4 Assurances – Couvertures des risques susceptibles d'être encourus par l'AFD

Les principales assurances souscrites par l'AFD comprennent :

- ✓ Une police « Responsabilité civile » couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels subis par un tiers mettant en cause la responsabilité de l'AFD ou de l'un de ses agents (au siège et en agences). Cette police couvre également Proparco.
- ✓ Une police « Responsabilité civile Dirigeants » pour la prise en charge ou le remboursement du règlement des frais de défense civile ou pénale résultant de toute réclamation introduite à l'encontre des dirigeants de droit et de fait de l'AFD.
- ✓ Une police « Rapports sociaux » pour la prise en charge des conséquences pécuniaires des sinistres résultant de toute réclamation liée aux rapports sociaux.
- ✓ Une police « Multirisques bureaux, tous risques informatiques » couvrant les risques d'incendie, explosion, dommages électriques, dégât des eaux, bris de glaces, vol et pertes financières consécutives aux sinistres, ainsi que les frais de reconstruction des données et d'exploitation.

Cette police couvre également le siège social de Proparco qui a souhaité rester dans le cadre de l'assurance groupe.

- ✓ Une police « risques expositions œuvres d'art » qui garantit les œuvres d'art acquises par l'AFD ainsi que les expositions organisées par le département des Relations extérieures et de la Communication.
- ✓ Des polices « Multirisques habitations + multirisques et Responsabilité Civile bureaux » : souscrites localement couvrant toutes les agences en responsabilité civile et des risques d'incendie, explosion, dommages électriques, dégât des eaux, bris de glaces, vol, pertes financières et tous risques informatiques selon les contrats.

L'intégralité des implantations dans le réseau est couverte par des polices d'assurance locales à l'exception de l'agence de Kaboul pour laquelle le groupe n'a pu trouver d'assureur localement.

À ces assurances, s'ajoutent celles relatives aux véhicules du siège et du réseau.

2.3.5.5 Risques liés au système d'information

Le département des Moyens informatiques, immobiliers et logistiques (DMI) regroupe l'ensemble des aspects liés à la sécurité au sein d'une cellule dédiée. Cette cellule, DMI/SEC dispose d'un effectif s'élevant à quatre personnes. En plus du responsable sécurité, un agent suit les problématique SSI, un autre les actions liées au PCA et à la sécurité physique, et le dernier met en œuvre les contrôles permanents sécurité.

La politique de sécurité du Groupe AFD (PSEC) a été élaborée en 2009 par DMI/SEC et signée du Directeur Général. Cette politique définit les responsabilités et les modalités de pilotage des risques de sécurité pour le Groupe. Ce document stratégique identifie l'ensemble des politiques d'application qui doivent être actualisées ou mises en place afin de couvrir le champ complet du domaine Sécurité, incluant la sécurité des systèmes d'information.

La politique de sécurité des SI (PSSI), compatible ISO 27002, a été validée en septembre 2010. Elle définit les 90 règles de sécurité nécessaires à la protection des systèmes d'information de l'AFD. Chaque règle doit permettre de mettre en place des procédures de sécurité conformes aux bonnes pratiques du domaine et de refondre dans ce sens les procédures existantes.

À la suite de la mise en place de cette nouvelle PSSI, les processus de sécurité du SI les plus importants ont été refondus. Les nouvelles dispositions organisationnelles permettent aux opérateurs des dispositifs de sécurité de mieux appréhender la conformité de leur activité en termes de sécurité. Elles permettent aussi d'amender le plan de contrôle permanent sécurité du Groupe.

Parallèlement à la refonte des dispositifs de fonctionnement opérationnels de la sécurité, DMI/SEC procède à la mise en œuvre d'un système de management de la sécurité de l'information (SMSI), conforme à la norme ISO 27001. Ce dispositif, adapté aux enjeux du groupe de l'AFD, fait dès à présent l'objet d'un suivi régulier et doit être complètement opérationnel d'ici le second semestre 2012.

2.3.5.6 Risque fiscal

Le risque fiscal est suivi au niveau du département Finances et Comptabilité de l'AFD. Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010 est en cours concernant Proparco. L'AFD et Proparco avaient fait l'objet ces dernières années de contrôles fiscaux qui n'avaient pas révélé de déficiences particulières.

2.3.5.7 Autres risques opérationnels

Il s'agit des risques répondant à la définition de l'article 4-j du règlement CRBF n° 97-02. Ils sont identifiés et répertoriés dans la cartographie des risques, par les responsables des entités sous la coordination du département CPC.

L'actualisation de la cartographie des risques permet d'identifier les risques opérationnels liés à la mise en place de nouvelles activités, aux changements d'organisation ou à la mise en place de nouveaux produits et systèmes.

2.4 Responsabilité sociale et environnementale

L'AFD entend promouvoir un développement équitable et durable dans les pays en développement et les collectivités d'Outre-mer. Aussi, dans l'exercice de son activité, elle s'attache à mieux prendre en compte les différentes dimensions du développement durable.

Dans cette optique, l'AFD développe et met en œuvre depuis 2005 une politique de responsabilité sociale et environnementale, tant dans son fonctionnement interne que dans ses financements, notamment dans le cadre d'un chantier interne spécifique. L'AFD a adhéré en décembre 2003 aux principes du Pacte Mondial et les met en œuvre tant que possible dans la gestion de ses engagements.

Les chapitres ci-après présentent une synthèse des principaux éléments en matière de responsabilité sociale et environnementale. Des informations plus détaillées sont disponibles sur les pages RSE du site internet de l'AFD (www.afd.fr).

2.4.1 Fonctionnement interne

2.4.1.1 Responsabilité sociale

L'AFD a poursuivi en 2011 sa croissance d'activités. Dans ce contexte de croissance, la politique ressources humaines a été notamment axée sur l'adaptation des moyens humains à la stratégie de l'Agence. Avec une palette élargie d'activités, de métiers, de cultures et de profils, la gestion des ressources humaines, toujours plus riche et complexe, vise à répondre aux grands enjeux de l'Agence :

- ✓ poursuivre les recrutements,
- ✓ diversifier l'effort de formation,
- ✓ recourir aux compétences locales de haut niveau de qualification,
- ✓ favoriser la cohésion par le partage de valeurs communes en intégrant la dimension internationale,
- ✓ engager la politique RSE : transparence, cohésion sociale, diversité et équité, accompagnement du changement.

Annexe art. 116 loi NRE – Responsabilité sociale

Informations indiquées en application de l'art. 2 du décret n°2002-221 du 20 février 2002.

Indicateurs de la loi NRE – Social – Exercice 2009

Périmètre

- ✓ **Effectif total, embauches en distinguant les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée et en analysant les difficultés éventuelles de recrutement, licenciements et leurs motifs, heures supplémentaires, la main-d'œuvre extérieure à la société**

Effectif	Fin 2009	Fin 2010	Fin 2011
France métropolitaine*	851	914	955
Agences et représentations dans les pays d'intervention	152	159	151
Assistance technique	7	7	6
Détachements et mises à disposition	28	23	22
Groupe cadre général *	1038	1103	1134
Collectivité d'Outre-mer	102	106	108
Pays étrangers**	393	416	439
Groupe personnel recruté localement**	495	522	547
Total groupe AFD	1 533	1 625	1 681
Instituts Cadre général*	103	104	105
Instituts Personnel recruté localement	263	264	262
Total Instituts	366	368	367
Total personnel géré par le groupe	1 899	1 993	2 048
Groupe AFD VI / VCAT	84	90	75
Instituts VI / VCAT	6	6	3
Total Volontaires Internationaux (VI/VCAT)	90	96	78

* Hors contrat d'apprentissage et de professionnalisation

** Depuis 2007, ces chiffres comprennent les agents recrutés localement en fonction des dispositions de la législation du travail propre à chaque pays ainsi que les "assimilés", prestataires dans différents pays étrangers

Les Instituts d'émission ont une mission de banque centrale sous l'autorité de la Banque de France dans les collectivités d'Outre-mer (TOM et DOM), mission qui diffère de l'activité de l'AFD. Toutefois leurs effectifs font partie de l'Unité économique et sociale AFD/Instituts au sens de la réglementation du travail.

Effectif total géré par le Groupe au 31 décembre 2011: 2 048 agents à travers le monde, soit une augmentation de 55 collaborateurs par rapport à 2010 (+ 3 %).

Soit 1 239 agents du Cadre général, recrutés à Paris (+ 32 / 2010) :

[1 134 agents du Cadre général Groupe AFD et
105 agents du Cadre général mis à disposition des Instituts d'émission.]

Et 809 agents recrutés localement (+ 23 / 2010) :

[547 agents recrutés localement Groupe AFD
262 agents recrutés localement des Instituts d'émission.]

L'AFD a en effet engagé un renforcement de ses compétences locales, en particulier par le recrutement en agences de cadres de haut niveau de qualification..... Groupe

Recrutements externes Groupe en CDI : Les compétences principalement recherchées restent profondément associées aux métiers d'ingénierie technique et financière, de production intellectuelle (économie, politique), d'expertise sectorielle (santé, éducation) et au renouvellement des fonctions de support et de gestion (analyse du risque, contrôle interne, maîtrise d'ouvrage, contrôle de gestion...).

En 2011, le nombre total d'embauches au niveau mondial s'est élevé à 190 nouveaux collaborateurs (109 agents du Cadre général et 81 personnels locaux) Groupe

L'AFD ne rencontre aucune difficulté de recrutement pour ses activités au siège aussi bien que dans le réseau. Groupe

Départs externes Groupe en CDI : en 2011, le nombre total de départs définitifs au niveau mondial s'est élevé à 121 (63 agents du Cadre général et 58 personnels locaux)..... Groupe

Motifs des départs 2011	Total des Départs	Tx de Turn Over
Retraite	45	2,2%
Démission	38	1,9%
Fin dét. Fonctionnaire	7	0,3%
Fin CDD / Prest	17	0,8%
Départ période d'essai	7	0,3%
Licenciement *	4	0,2%
Décès	3	0,1%
TOTAL	121	5,9%
dont Instituts	17	

La proportion de départs de salariés en CDI demeure faible. Ces taux de turn over reflètent la politique de fidélisation du personnel.

Licenciements : En 2011, 4 licenciements (3 agents du Cadre général dont 2 dans le cadre d'un licenciement pour inaptitude médicale et 1 agent du personnel local pays étrangers)..... Groupe

Heures supplémentaires : La définition des heures supplémentaires est issue de la réglementation française, le périmètre de reporting sur cet indicateur est donc limité à la France. Environ 369 heures supplémentaires ont été prescrites en 2011. L'ensemble des agents bénéficient d'un dispositif de Compte Épargne Temps. Par ailleurs, environ 1 906 jours de travail supplémentaires ont été effectués dans le cadre de missions hors de France. Groupe

Main d'œuvre extérieure à l'Agence : Le recours à la main d'œuvre extérieure concerne principalement, pour la sous-traitance, des activités de support telles que le secrétariat, la comptabilité et la gestion. Le nombre d'heures totales d'intérim en 2011 est de 22 100 heures et concerne uniquement le Siège du Groupe AFD à Paris. Groupe

✓ **Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement**

Sans objet pour le groupe AFD. Groupe

✓ **Organisation du temps de travail, durée de celui-ci pour les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel, absentéisme et ses motifs**

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe AFD est présent. De ce fait les modalités (durée, horaires variables, organisation) sont largement diversifiées.

Dans les Agences AFD pays étrangers, les statuts du personnel recruté localement permettent une amélioration du temps de travail hebdomadaire au regard de la durée du travail prévue par la législation du pays d'intervention (en moyenne 37h30 de travail hebdomadaire par semaine)

Pour les agents du cadre général (recrutés à Paris) et depuis l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail signé le 30 juin 2000, la durée annuelle du travail est de :

- ✓ 1 582 heures pour les agents dont le temps est décompté en heures,
- ✓ 206 jours pour les agents au forfait jours.

En application de la loi française du 8 février 2008, l'AFD propose à ses agents le rachat de jours placés sur le Compte Épargne Temps. Par un accord du 23/12/2008 (accord expérimental sur deux ans) les possibilités d'utilisation et d'alimentation du temps épargné sont élargies.

Depuis 2004, le travail à domicile occasionnel (essentiellement travail rédactionnel ou préparatoire) est en place par accord collectif pour les agents cadres. Ainsi il existe des possibilités de travail à domicile occasionnelles lorsqu'un collaborateur et son manager en conviennent. En 2011, 912 journées de travail à domicile ont été réalisées.

Par ailleurs, afin de contribuer à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, les collaborateurs, à leur initiative, peuvent bénéficier d'une formule de temps de travail à temps partiel. Le pourcentage des agents utilisant la formule de temps partiel s'établit à 5,6 % de l'ensemble des agents en 2011. 90 % d'entre eux sont des femmes. Les principales formules permettent de travailler à 40 %, 50 %, 60 %, 75 % et 80 % d'un équivalent temps plein. 77 % des salariés à temps partiel ont opté pour la formule à 80 %. Groupe

Absentéisme : le nombre de jours d'absence pour maladie est proche en 2011 de 10 000 jours calendaires, ce qui correspond à un taux d'absentéisme de 3,3 %. Le nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt de travail est de 13 en 2011 France

✓ **Rémunérations et leur évolution, charges sociales, application des dispositions du titre IV du livre IV du code du travail, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

L'ensemble des entités du groupe AFD respecte leurs obligations en matière de paiement de charges sociales sur les salaires et avantages dont bénéficient leurs collaborateurs (agents du cadre général et agents recrutés localement à travers le monde).

Rémunérations des agents gérés par le Groupe AFD¹ : Groupe

Indicateurs (K€)	2009	2010	2011
Salaire annuel moyen	61,1	64,8	64,9
Masse salariale	92 406	104 312	109 477
Charges sociales et fiscales	40 534	45 508	48 990

L'AFD veille à ce que le niveau de rémunération de ses agents soit compétitif et motivant tant au Siège que dans les différentes agences réparties dans le monde entier. Les pratiques salariales en vigueur sont régulièrement analysées pour chaque marché en se basant sur des principes communs mais également en adaptant cette analyse aux différents contextes pays.

Par ailleurs, tous les agents bénéficient d'une Épargne salariale d'entreprise (Intéressement et Plan d'épargne d'entreprise) redistribuant les fruits de la performance économique de l'AFD.

La rétribution globale des agents de L'AFD comprend également une composante de protection sociale (les frais de santé, la prévoyance et la retraite).

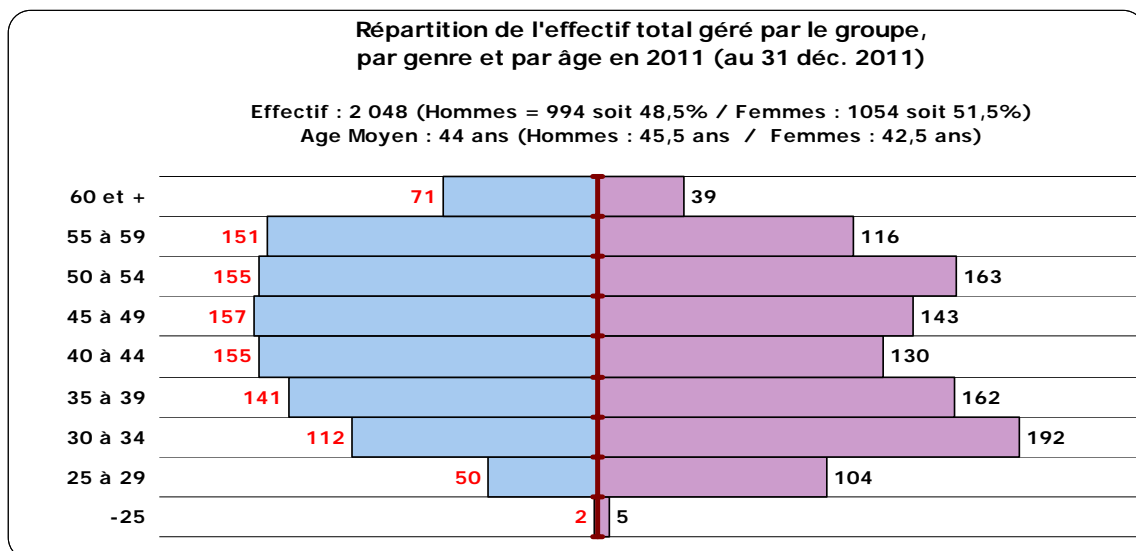
Le régime de prévoyance de l'AFD est souscrit sous forme d'une assurance Groupe, dont la cotisation est intégralement prise en charge par l'employeur AFD. Il couvre non seulement les actifs et leurs ayants droit, mais également les retraités et leurs ayants droit.

La protection sociale complète de l'AFD (frais de santé, prévoyance, retraite) couvre également les agents recrutés localement dans les pays étrangers.

Ainsi en 2011, l'ensemble des agents recrutés en France et localement à l'étranger sont couverts par des dispositifs de protection sociale, soit en complément des régimes de base obligatoire, soit en substitution de ceux-ci.

..... Groupe

L'application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du travail et les plans de réduction des effectifs et de la sauvegarde de l'emploi sont sans objet pour l'AFD..... Groupe

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes¹ :

1/ Depuis 2011 les données concernent l'ensemble des salariés du groupe. Les données des années antérieures ont été retraitées pour tenir compte de ce changement de périmètre.

51,5 % des salariés gérés par le groupe AFD sont des femmes à fin 2011. Leur âge moyen, de 42,5 ans diffère de celui des hommes (44 ans)..... Groupe

✓ **Relations professionnelles et bilan des accords collectifs**

Des élections CE/DP ont eu lieu le 6 mars 2009, premières élections organisées à l'AFD depuis la loi du 20 août 2008 sur la représentativité des syndicats. Tous les syndicats ayant choisi de présenter des candidats pour cette élection ont franchi le seuil de la représentativité (10 %)..... France

La 3^e réunion du « Rendez-vous monde » : Dans le prolongement de ses engagements en matière de RSE et dans le respect des valeurs de l'AFD - notamment l'ouverture et le renforcement de la cohésion sociale au sein du groupe - la Direction Générale a impulsé depuis plusieurs années différentes actions pour que les agents recrutés par les agences dans les pays étrangers puissent bénéficier d'une meilleure prise en compte de leurs attentes en matière d'intégration, de formation, d'utilisation de leurs compétences, d'amélioration de leurs systèmes de couverture sociale au sens large et qu'ils puissent aussi participer davantage à l'ensemble de la vie sociale du groupe AFD. Elle s'est tenue au printemps 2011 rassemblant des salariés recrutés localement représentant leur agence au siège de l'AFD. Groupe

✓ **Conditions d'hygiène et de sécurité**

Le groupe AFD attache une grande importance aux questions d'hygiène, de sécurité et de risques psycho-sociaux dans toutes ses implantations géographiques. Au siège, le CHSCT, comité compétent sur ces questions, se réunit au moins 4 fois par année. Tant au siège qu'en agence, un suivi médical et social annuel des agents est prévu. Ainsi par exemple les vaccins au profit du personnel recruté localement à l'étranger sont pris en charge à 100 % par l'AFD.

Pour l'ensemble des entités, des normes de sécurité et des procédures de veille sont actives sur les sujets liés à la sécurité des agents (terrorisme, risques sismiques, grippe aviaire...). En cas d'événement externe pouvant mettre en péril la sécurité des agents, un dispositif prévoit la mobilisation d'une cellule de crise et la mise en œuvre d'une procédure de rapatriement si besoin.

Par ailleurs, une cellule pour le bien-être au travail et la prévention des risques psycho-sociaux composée de membres du CHSCT, du service médico-social et de membres de la direction des Ressources humaines, se réunit régulièrement afin de prévenir et remédier aux situations individuelles délicates. Ces dernières peuvent faire l'objet d'une alerte par les Délégués du personnel dans le cadre des réunions mensuelles DP-DRH. Ces situations individuelles délicates sont également traitées par les managers.

De plus, le médecin du travail établit un rapport annuel (inclut dans le rapport CHSCT) qui récapitule entre autres points les situations individuelles soulevées durant l'année. Groupe

✓ **Formation**

L'activité formation a été dynamique en 2011 : plus de 33 000 heures de formation dispensées correspondant à un effort global de 4,1 % de la masse salariale.

L'intégration des nouveaux embauchés est mise au cœur de la politique formation qui propose désormais un programme complet composé de

plusieurs actions et séminaires. Ceux-ci permettent, au-delà de la simple prise de connaissance avec l'environnement de travail, de bien appréhender les axes stratégiques, les missions et les enjeux qui font l'actualité et l'avenir de l'Agence.

La politique de formation consacre toujours d'importants moyens à l'apprentissage ou au renforcement des compétences linguistiques mais également au développement des compétences métiers. Ainsi, de nombreux stages techniques ont été mis en place dans les domaines bancaire, financier et économique, et dans l'accompagnement des chefs de projet dans leur maîtrise du cadre technique d'intervention.

Le cycle Métiers du Développement, destiné à fournir à tous les collaborateurs un socle de compétences commun sur l'aide au développement et la place de l'AFD dans le dispositif français, a évolué dans ses modalités pour être encore plus proche des projets financés. Pour la deuxième année, il est proposé dans le cadre de ce séminaire, un module terrain permettant une approche réelle et physique de la pratique du développement. En 2011, trois groupes de collaborateurs ont pu avoir une illustration opérationnelle des différentes formes de l'aide en réalisant des visites de projets au Bénin, au Gabon et à la Réunion.

De même le personnel recruté localement se voit intégré dans l'effort de formation du groupe que ce soit localement ou au siège (80 agents locaux accueillis tous les ans au siège de l'AFD pour des formations)..... France

✓ **Emploi et insertion des travailleurs handicapés**

Le Groupe AFD s'emploie à accroître le nombre de ses salariés handicapés, notamment en France où une politique volontariste d'emploi et de recrutement de personnes handicapées est mise en œuvre (étant précisé que la définition de travailleur en situation de handicap n'est pas identique dans tous les pays).

17 travailleurs recrutés au siège sont en situation de handicap en 2011.

Taux d'emploi (en %) sur les établissements français du groupe AFD en 2011 : 2,9 %

L'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des agents handicapés en poste dans l'entreprise constituent une préoccupation majeure de la direction et des partenaires sociaux.

La direction et les partenaires sociaux se sont rencontrés afin de définir un plan d'actions et ont ainsi signé un accord en juin 2007 qui prévoit des actions organisées sur la base de cinq axes :

- ✓ un accompagnement renforcé des handicapés présents dans l'entreprise ;
- ✓ la conduite d'actions de sensibilisation : une journée de sensibilisation a été réalisée ainsi que la diffusion d'une plaquette en interne;
- ✓ une démarche volontariste dans le recrutement avec notamment la mise en ligne d'annonces diffusées sur des sites dédiés.
- ✓ le développement des relations avec le milieu protégé ;
- ✓ l'amélioration des conditions d'accueil et de travail..... France

Par ailleurs, l'AFD maintient dans l'emploi ses salariés devenant au cours de leur carrière handicapés..... Groupe

✓ **Œuvres sociales**

Les activités sociales et culturelles à caractère national sont gérées par le comité d'établissement du siège. Ces prestations vont de l'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les salariés à la participation aux frais de repas, à l'aide sociale aux familles et à la mise à disposition de médiathèques et d'abonnements à tarifs réduits pour des théâtres et cinémas. Une association sportive et culturelle offre la possibilité de pratiquer différents sports collectifs et de nombreuses activités culturelles. La répartition des concours apportés par l'AFD au financement des œuvres sociales figure dans le bilan social de l'AFD France

✓ **Importance de la sous-traitance**

L'AFD a recours à des prestataires externes aussi bien pour des activités traditionnelles (exploitation et maintenance des systèmes d'information, services généraux...) que pour son cœur du métier (appui à l'instruction et au suivi de projet, études thématiques et évaluations...)..... Groupe

✓ **Manière dont la société prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional**

Compte tenu du faible nombre d'agents du Groupe affectés et recrutés dans chacune des agences dans les pays dans lesquels intervient l'AFD (une agence AFD compte en moyenne 11 agents), l'impact territorial en matière d'emploi et de développement régional est limité. Groupe

✓ **Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines**

Sans objet pour le groupe AFD. Groupe

✓ **Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail**

Les contrats avec les prestataires et consultants incluent systématiquement des clauses insistant sur le respect des normes sociales et environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'OIT..... Groupe

✓ **Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales**

Compte tenu du faible nombre d'agents du Groupe affectés et recrutés dans chacune des agences dans les pays dans lesquels intervient l'AFD (une agence AFD compte en moyenne 11 agents), l'impact territorial en matière d'emploi et de développement régional est limité.

Le niveau de rémunération assuré par l'AFD à ses collaborateurs, notamment dans les pays étrangers, ainsi que les dispositifs de prévention et de couverture santé dont ils bénéficient contribuent à l'amélioration du niveau de vie de leur environnement familial et social. Groupe

2.4.1.2 Responsabilité environnementale

2.4.1.2.1 Stratégie de responsabilité environnementale interne

Le groupe AFD s'est engagé dans une démarche d'amélioration de ses performances environnementales. Une nouvelle stratégie et un plan d'actions 2011-2012 sont en cours de validation. Cette stratégie est articulée autour de trois axes :

- (i) réaliser des diagnostics environnementaux et Bilans Carbone® pour le suivi des impacts environnementaux du Groupe AFD et fiabiliser les indicateurs ;
- (ii) définir et appliquer un plan d'actions prioritaires pour réduire l'empreinte écologique de l'AFD : projets de visioconférence, efficacité énergétique, énergies renouvelables, achats responsables, gestion des déchets ;
- (iii) communiquer et sensibiliser les agents de l'AFD au développement durable, en tant que professionnels et citoyens.

Depuis 2006, l'AFD réalise un Bilan Carbone® pour son siège (AFD et Proparco) étendu à l'ensemble de son réseau d'agences et bureaux locaux depuis 2009¹.

L'Agence compense depuis 2007 les émissions de gaz à effet de serre de son siège (AFD et Proparco). En 2011, un nouveau contrat d'achat de crédits carbone de 300 K€ a été signé avec EcoAct, société porteuse de projets spécialisée dans la finance carbone, afin de compenser les émissions de gaz à effet de serre sur la période 2010-2012, soit 72 000 teq CO₂.

Le projet thaïlandais SD Biosupply, retenu pour cette compensation, vise à produire du biogaz à partir de l'installation d'unités de traitement anaérobie (par méthanisation) des eaux usées d'une entreprise de production d'amidon transformé (tapioca). Le biogaz ainsi généré à partir des boues de rejet est utilisé comme combustible pour les activités industrielles de l'entreprise et permet, de fait, d'éviter de ponctionner les ressources fossiles et de réduire l'empreinte carbone de l'entreprise.

2.4.1.3 Annexe art. 116 loi NRE – Responsabilité environnementale

Informations indiquées en application de l'art. 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002.

Il s'agit des premières estimations pour l'année 2011. Ne sont comptabilisées à ce stade que les données concernant le siège de l'AFD (i.e. hors filiales et agences), excepté les indicateurs sur les déplacements professionnels qui incluent les missions de Proparco.

Les indicateurs rapportés au nombre d'agents ont été calculés sur la base du nombre d'ETP moyens dans les locaux de l'AFD Siège (soit 991,1 ETP en 2011)

✓ Consommation de ressources en eau

Périmètre : Siège France (AFD)

Eau	Indicateur	2010	2011	variation (en %)
Consommation d'eau/agent	m ³ /agent/an	12	11	-8%
	Litre/agent/jour	58	53	-8%
Consommation totale d'eau	m ³ /an	11 317	10 787	-5%

Les consommations d'eau indiquées concernent toutes les utilisations faites au siège en France métropolitaine (cuisine, services généraux, sanitaires, climatisation).

1/ Le Bilan Carbone® est établi annuellement selon la méthode homologuée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

✓ Consommation de matières premières

Périmètre : Siège France (AFD)

Papier	Indicateur	2010	2011	variation(en%)
Consommation totale ¹	Tonne/an	65	68	5%
Consommation de papier/agent ²	Kg/agent/an	45	44	-1%
Papier blanc	Tonne/an	37	40	8%
Ramette de papier blanc/agent	Ramettes/agent/an	16	16	0%
Consommation de papier blanc/agent	Kg/agent/an	39	41	5%
Papier d'imprimerie	Tonne/an	22	24	9%

De par son activité, le groupe AFD n'a pas de consommation de matières premières significative. La principale ressource utilisée dans le cadre de l'activité est le papier. La consommation totale de papier comprend les consommations directes de papier par les agents (papier blanc, enveloppes et autres fournitures) ainsi que les documents de communication externe de l'AFD (papier d'imprimerie). La part du papier blanc recyclable FSC consommé par les agents est de 59 % de la consommation totale

✓ Consommation d'énergie

Périmètre : Siège France (AFD)

Énergie	Indicateur	2010	2011	variation (en %)
Consommation totale d'énergie/m ²	kWh/m²/an (Shon)[1]	208	172	-17%
	kWh/m ² /an (Surface utile)	245	202	-17%
Consommation totale d'énergie	MWh/an	5 506	4 555	-17%
Consommation totale d'énergie/agent	KWh/agent/an	5811	4595	-21%
Consommation totale d'électricité	MWh/an	3 629	3 443	-5%
Consommation totale de vapeur	MWh/an	1 876	1 112	-41%

[\[1\]](#) Surface hors œuvre nette (hors locaux techniques)

100 % de l'électricité est acheté avec « certificat vert ». Cela signifie que l'Agence française de développement achète 100 % d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables et participe au financement de projets de recherche sur le photovoltaïque. La baisse des consommations d'énergie s'explique par la mise en place en 2010 d'un projet de Gestion technique du bâtiment.

✓ Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Afin d'améliorer son efficacité énergétique, l'AFD rénove régulièrement son patrimoine (isolation thermique, mesures hygrothermiques...).

Par ailleurs, un projet d'études sur les potentiels d'investissements en énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, compostage...) dans le réseau des agences et bureaux locaux est en préparation.

En outre, pour les bâtiments de son siège et certains locaux de ses agences de terrain, le groupe a lancé des travaux pour s'inscrire dans une démarche de haute qualité environnementale (HQE) et de basse consommation (BBC).

En parallèle de ces études et investissement, le groupe mène des campagnes de sensibilisation internes auprès du personnel.

1/ Consommation de papier blanc, fournitures papier et papier d'imprimerie (publications)

2/ Consommation de papier blanc et fournitures papier (hors papier d'imprimerie)

✓ **Conditions d'utilisation des sols**

De par son activité, l'AFD n'a pas recours à une utilisation industrielle des sols mais occupe des locaux de type administratif.

✓ **Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement**

Périmètre : Siège France (AFD et Proparco)

Carbone et déplacements	Indicateur	2010	2011	variation (en %)
Émissions totales	TEqCO ₂ /an	13 312	14 489	9%
Distance parcourue totale	Milliers de km	51 062	55 160	8%
Émission/agent	TEqCO ₂ /an/agent	12,72	13,12	3%
Distance parcourue/agent	km	48 802	49 946	2%

Les émissions de carbone sont générées principalement par les déplacements de personnes (déplacements pour missions, affectations, domicile-travail, missions des consultants) et par les matériaux et services entrants.

✓ **Nuisances sonores ou olfactives et les déchets**

Périmètre : Siège France (AFD)

Déchets	Indicateur	2010	2011	variation (en %)
Volume total	Tonne/an	197	199	1%
Assimilables Ordures Ménagères	Tonne/an	169	171	1%
Production de déchet/agent	Kg déchets/agent	201	201	0%

NB:

Les déchets alimentaires n'ont pas été comptabilisés séparément et sont inclus dans les « Assimilables OM »

✓ **Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées**

Non applicable.

De par son activité, le groupe ne porte pas atteinte de façon significative à l'équilibre biologique, aux milieux naturels ainsi qu'aux espèces animales et végétales protégées.

✓ **Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement**

L'AFD réalise un Bilan Carbone® pour son siège (AFD et Proparco) et l'ensemble de son réseau d'agences et bureaux locaux.

✓ **Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires applicables en matière environnementale**

Non applicable.

Compte tenu de leur activité, l'AFD ne fait pas l'objet d'un encadrement réglementaire spécifique en matière environnementale. Néanmoins, l'AFD est en conformité avec la réglementation générale applicable en la matière.

✓ **Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement**

Les activités de l'AFD n'ont pas de conséquences directes nuisant à l'environnement. Néanmoins, les déplacements professionnels en avion sont le principal poste d'émissions de gaz à effet de serre. Afin de diminuer son impact, l'AFD s'est engagée, d'une part, à développer plusieurs projets à l'exemple du recours à la visioconférence, permettant entre autres, d'éviter certains trajets en train ou en avion : 705 visioconférences ont été réalisées en 2011.

D'autre part, l'AFD s'inscrit dans une démarche de neutralité carbone en compensant les émissions de son siège depuis 2007. En 2011, l'AFD a financé des crédits carbone achetés au porteur de projet EcoAct à hauteur de 114 K€ (voir supra).

✓ **Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement**

La gestion de la responsabilité environnementale interne (REI) est assurée par la Cellule Efficacité Métiers du Secrétariat Général de l'AFD.

✓ **Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société**

Non applicable.

Les activités de l'AFD n'ont pas de conséquences directes pouvant générer des accidents de pollution.

✓ **Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours**

Non applicable.

Dans le cadre des financements qu'elle assure, la responsabilité de l'AFD en matière de risque environnemental n'est pas engagée. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée à ce titre dans les comptes de l'AFD.

✓ **Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci**

Aucune indemnité n'a été versée à ce titre en 2011.

✓ **Objectifs assignés aux filiales à l'étranger sur les points 1° à 6° ci-dessus**

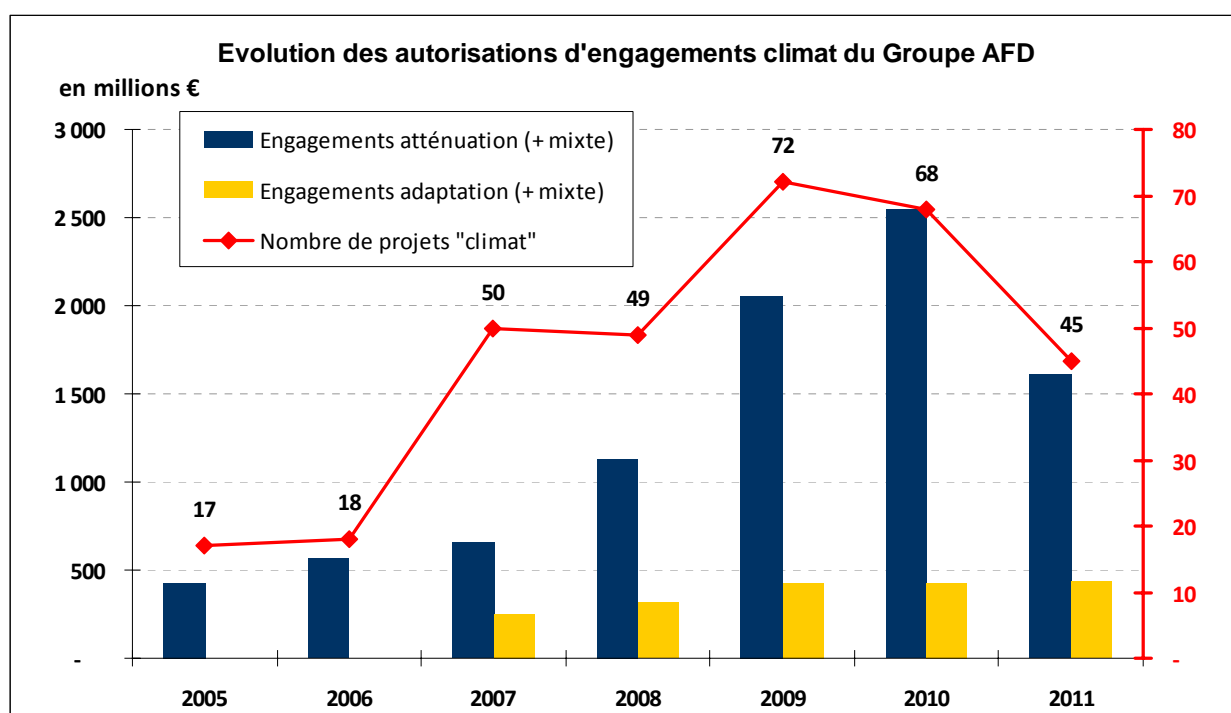
En revanche, les agences du réseau de l'AFD ont pour objectif de réaliser un autodiagnostic environnemental piloté par la fonction REI du siège. En 2011, 85 % des agences ont pu réaliser un Bilan Carbone®.

2.4.2 Financements

Les autorisations du Groupe AFD contribuant à la lutte contre le changement climatique (CC) se sont élevées en 2011 à 2 Mds €, dont 1,6 Md € pour des actions visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et 436 M€ pour des actions d'adaptation. Cela a concerné 45 projets/programmes engagés¹.

Le montant total engagé et le nombre de projets/programmes en faveur de la lutte contre le changement climatique reste donc à un niveau élevé même si l'on peut constater une baisse par rapport à l'année 2010. Cette baisse doit cependant s'analyser avec prudence, les données sur une année étant fortement dépendantes du calendrier d'approbation par les instances de quelques gros projets.

Les autorisations « climat » représentent, en 2011, 41 % du total dans les États étrangers pour l'AFD², (contre 55 % en 2010), et 19 % pour Proparco (contre 27 % en 2010)³.



1/ L'AFD a financé 48 millions d'euros de projets « mixtes » contribuant à la fois à l'atténuation et à l'adaptation, ce qui explique que les montants indiqués (1,6 Mds€ en atténuation et 436 M€ en adaptation) ne puissent pas être additionnés directement.

2/ Pour l'AFD, les octrois États étrangers sont considérés comme les octrois de l'année (approbation par les CA de l'année) des projets dans les États étrangers hors mise en œuvre de ressource pour compte État et ABG, C2D, sous-participations AFD et participation à des mécanismes ou fonds internationaux (type ICCF, CTF..).

3/ Pour Proparco, les octrois annuels incluent les sous-participations AFD.

La comptabilisation des engagements en matière de climat à l'AFD

Afin d'améliorer la transparence de sa communication sur son action en matière de climat, l'AFD s'est dotée d'une méthode de comptabilisation précise :

- ✓ **Les financements apportés à des projets d'atténuation** sont comptabilisés dès lors que :
 - la mesure de leur empreinte carbone, directe et induite, démontre que ces projets contribuent à réduire ou éviter (pour les projets d'énergies renouvelables) un volume d'émissions de gaz à effet de serre (GES) supérieur à 10 000tCO₂eq par rapport à la situation « avant projet » ;
 - ou s'il s'agit de projets dont l'empreinte carbone n'est pas mesurable mais qui sont dédiés à des actions « climat » (aides budgétaires « climat » à une politique nationale, lignes de financement bancaires dédiées aux énergies renouvelables ou à l'efficacité énergétique, renforcement de capacités sur les questions de changement climatique).
- ✓ **Les financements apportés à des projets d'adaptation** sont comptabilisés sur base d'une grille d'analyse croisant (i) potentiel « d'adaptation » du projet ou de l'action et (ii) niveau de vulnérabilité de la géographie concernée.

Évolution des engagements climat et totaux du groupe de l'AFD de 2005 à 2011

Année octroi	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Nb projets atténuation (mixtes incl.)	16	18	28	34	51	53	35	235
AE atténuation (M€)	422	568	626	1 074	1 996	2 534	1 607	8 827
Montant moyen (M€)	25	32	21	33	40	48	46	38
Nb projets adaptation (mixtes incl.)	NA	NA	29	24	27	22	15	117
AE adaptation (M€)	NA	NA	216	309	430	422	436	1 813
Nb de projets « climat »	17	18	38	49	72	68	45	307
Total AE « climat »	422	568	779	1 236	2 388	2 707	1 994	10 094

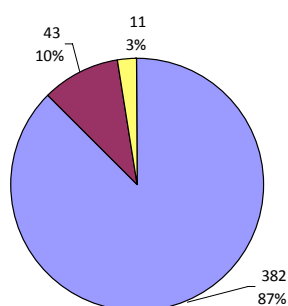
Parmi les engagements totaux du Groupe en faveur du climat, les engagements réalisés par Proparco ont atteint 179 millions d'euros en 2011 avec 6 projets.

Répartition sectorielle et géographique des montants engagés dans l'adaptation en 2011

Les engagements concourant à l'adaptation aux conséquences du CC ont été classés en trois catégories :

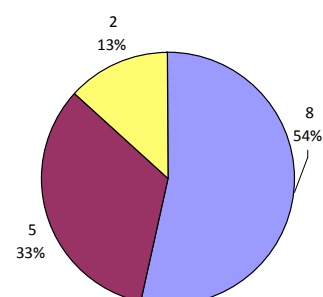
- ✓ les actions permettant de préserver la ressource en eau, et ainsi d'assurer une préservation à long terme de cette ressource ;
- ✓ les projets permettant une meilleure gestion et préservation des ressources naturelles (forêts, sols agricoles, etc.) ;
- ✓ les projets permettant d'améliorer les connaissances sur les impacts du changement climatique ;

Projets d'adaptation 2011 en M€



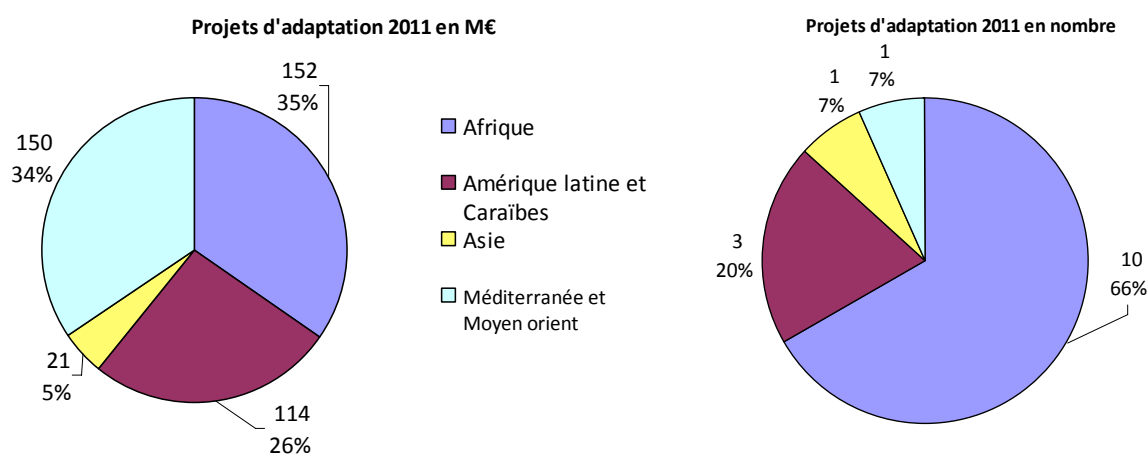
■ Ressources en eau
 ■ Agriculture et ressources naturelles
 ■ Gestion des connaissances

Projets d'adaptation 2011 en nombre



La grande majorité (87 % des montants, 54 % des projets) des engagements de l’AFD pour l’adaptation est réalisée via des projets participant à la préservation de la ressource en eau. Un nombre important de projets (33 % du total) est réalisé dans les secteurs agricoles et des ressources naturelles, mais pour des montants unitaires plus limités. Ces résultats sont semblables à ceux obtenus en 2010.

Les autorisations en faveur de l’adaptation sont réalisées à parts égales entre la zone Afrique subsaharienne (35 % des montants engagés) et la zone Méditerranée/Moyen Orient (34 % du total), soit une majorité des projets sur le continent africain, le plus vulnérable au changement climatique. Contrairement aux années précédentes, les autorisations en Amérique latine sont conséquents, liés au financement d’un important projet de gestion intégrée des ressources en eau en Colombie. En revanche, les autorisations ont fortement diminué en Asie, passant de 46 % en 2010 à 5 % en 2011.



Répartition sectorielle et géographique des montants engagés dans l’atténuation en 2011

La répartition sectorielle des engagements est toujours dominée par le secteur de l’énergie, à la fois au travers de projets directs (56 % des engagements) et en intermédiation financière principalement via des lignes de crédit bancaires dédiées aux énergies renouvelables et à l’efficacité énergétique (17 % des engagements). La part de financements dédiés en faveur des transports urbains sobres en carbone (11 % des montants, 3 % des projets) a diminué du fait du décalage d’octroi de plusieurs projets en instruction sur 2012. Les montants engagés dans les domaines de l’agriculture, de la forêt sont en baisse par rapport à 2010 avec 11 M€, au travers de 4 projets, contre respectivement 120 millions d’euros et 6 projets. Les engagements au travers d’appuis budgétaires climat ont baissé par rapport à 2010 avec 174 millions d’euros contre 545 millions d’Euros en 2010.



La répartition géographique des engagements d'atténuation a évolué de manière plus sensible que pour l'adaptation en 2011. Ainsi, les contributions de la région Afrique subsaharienne et Asie ont diminué par rapport à l'année 2010. Toutefois, cette diminution semble à ce stade plus due à des causes conjoncturelles (décalage d'instruction de certains projets, renégociations générales de conditions d'intervention en Asie...). À l'inverse, et malgré un contexte particulier en zone Méditerranée, le niveau d'octroi n'a que très légèrement fléchi. En zone Amérique latine et Caraïbes, les autorisations ont peu évolué également. Enfin, les autorisations comptabilisées en région Outre-mer, d'un niveau encore modeste à 17 M€ en 2011, ne témoignent pas de la dynamique engagée sur certaines géographies et par certaines collectivités pour la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques Énergie-Climat Adaptation dans le sillage du Grenelle de l'environnement. La comptabilisation ne permet pas non plus de mesurer à ce stade les investissements et impacts des sociétés immobilières filiales du groupe sur les questions climat notamment dans le cadre des mises aux normes environnementales et des constructions à haute qualité environnementale.



L'empreinte carbone des projets d'atténuation octroyés en 2011 indique que ceux-ci pourraient contribuer à éviter ou réduire les émissions de 3,8 millions de tonnes d'éqCO₂ par an.

En cumulé depuis 2005, l'empreinte carbone de l'ensemble des projets d'atténuation, indique que ceux-ci pourraient contribuer à éviter ou réduire les émissions de plus de 24 millions de tonnes équivalent CO₂ chaque année sur l'ensemble de leur durée de vie.

Réductions d'émissions annuelles réalisées par les projets climat de l'AFD (en téqCO₂/an)

	2007	2008	2009	2010	2011
Total émissions évitées annuellement (MtCO ₂ /an)	2,7	3,3	4,9	5	3,8

Cycle des opérations

La démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux des opérations

La démarche de **maîtrise des risques environnementaux et sociaux** (y compris ceux liés au changement climatique) des opérations financées porte sur l'ensemble du cycle de vie du projet, de l'identification jusqu'à l'évaluation rétrospective¹. Cette démarche, issue de l'approbation de la politique RSE adoptée par le Conseil d'administration de l'AFD en 2007, est décrite en détail dans le rapport RSE du Groupe AFD disponible sur le site internet (www.afd.fr).

Les unités en charge de la démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux à l'AFD et à Proparco, favorisent/promeuvent une meilleure qualité environnementale et sociale des projets. Elles suivent la mise en œuvre des engagements des maîtres d'ouvrage (figurant dans les conventions de financement). Elles analysent et rendent compte de l'efficacité de la démarche.

Le classement environnemental et social des opérations financées par le Groupe AFD

En accord avec les standards internationaux en la matière :

- ✓ les opérations financées directement par le groupe AFD sont classées en trois catégories selon le risque social et environnemental qu'elles présentent : (i) catégorie « A » (risques élevés), catégorie « B » (risques modérés) et catégorie « C » (peu ou pas de risques).
- ✓ les opérations financées via un intermédiaire financier sont classées « IF ». En fonction du risque environnemental et social de leur portefeuille d'activités, ces opérations sont ensuite classées en IF-A, IF-B ou IF-C, sur le même principe que pour les financements directs.

1/ Phase « ex-ante » : de l'identification à la signature ; phase de « suivi » : postérieure à la signature et jusqu'à la fin des décaissements (prend en compte la construction et la mise en opération) ; phase « ex-post » : tout moment postérieur à la fin des décaissements.

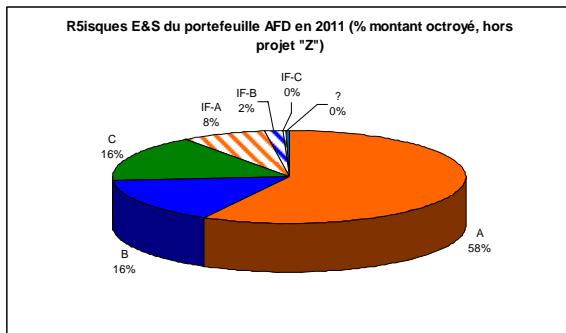
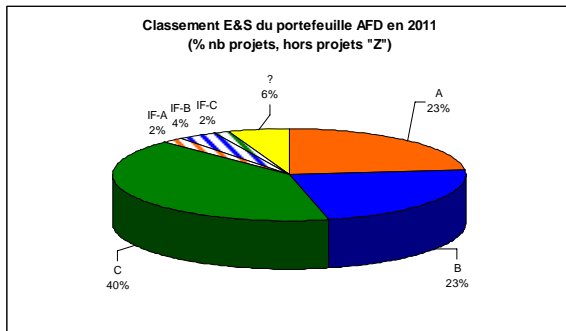
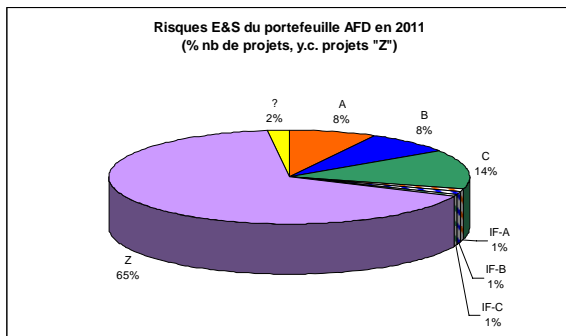
Le risque environnemental et social du portefeuille du Groupe AFD en 2011

En 2011, le risque E&S potentiel¹ du portefeuille du Groupe AFD se présente comme suit :

AFD

En 2011, 591 projets ont été octroyés par l'AFD pour un montant de 5,8 Mds €. 393 projets (67 %, classés « Z ») n'étaient pas soumis à la démarche de maîtrise des risques E&S.

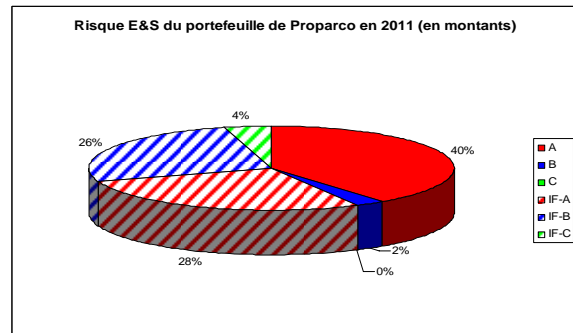
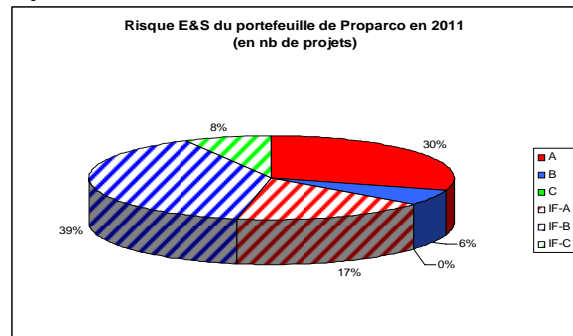
Le portefeuille de l'AFD se décompose de la façon suivante :



Proparco

En 2011, 64 projets ont été octroyés par Proparco pour un montant de 837,5 M€. Tous les projets ont été soumis à la démarche de maîtrise des risques E&S.

Le portefeuille de Proparco se décompose de la façon suivante :



Le risque environnemental et social du portefeuille de l'AFD en 2011 (concerné par la démarche de maîtrise des risques E&S, c'est-à-dire hors projets « Z ») est relativement modéré, avec 25 % de projets classés « à risque élevé » (A et IF-A). En revanche, cette proportion est plus élevée si l'on envisage le risque rapporté au montant autorisé en 2011 : 66 % de projets A et IF-A.

Le pourcentage de projets (projets « ? ») qui auraient dû être soumis à la démarche RSE de l'AFD et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale est identique à celui de 2010. Il est de 6 % du nombre de projets octroyés par l'AFD en 2011 ; en volume de financement, il a par contre baissé et ne représente que moins de 0,3 % du montant total engagé (ce qui signifie que l'essentiel des projets non soumis à la démarche sont de faible montant).

1/ Mesuré en ex-ante

Le risque environnemental et social du portefeuille 2011 de Proparco est relativement élevé : 45 % du nombre de projets et 67 % du montant autorisé en 2011 présentent un risque E&S élevé (A et IF-A).

Depuis 2009, tous les projets Proparco font l'objet d'une évaluation environnementale et sociale.

Comparaison 2008-2011 du risque environnemental et social du portefeuille du groupe AFD

L'évaluation environnementale et sociale des intermédiaires financiers et l'analyse du risque E&S de leur portefeuille n'ont véritablement commencé qu'en 2008.

2.5 Rémunération des mandataires sociaux

Conformément à la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie figurent ci-après les rémunérations versées en 2011 à chaque mandataire social :

	Rémunérations totales brutes (en euros)
Dov Zerah	212 741,15
Didier Mercier	164 177,29

Il n'y a pas d'avantages en nature ni de régime de retraite particulier, de stock-options ou rémunération variable pour les mandataires sociaux de l'AFD.

2.6 Évolutions récentes et perspectives d'avenir

2.6.1 Évolutions récentes

Activité

L'activité du groupe a poursuivi la progression initiée les années passées, avec un niveau d'autorisations d'engagements de près de 7 Mds € pour le groupe.

Gouvernance

Le système de gouvernance de l'AFD n'a pas été modifié.

2.6.2 Perspectives d'avenir

L'année 2012 sera, comme en 2011, une année de consolidation avec un objectif de 7,5 Mds € d'autorisations d'engagement pour le programme d'activité du Groupe dont 6,4 Mds € dans les États étrangers et 1,1 Mds € dans l'Outre-mer. Cet objectif est conforme aux hypothèses d'activités du Plan d'orientations stratégiques 2012-2016 (POS 3) et est cohérent avec les ressources budgétaires allouées à l'AFD dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) signé le 29 octobre 2011 avec l'État.

Dans les États étrangers, les activités en prêts souverains devraient atteindre 3,4 Mds €. Les activités sur instruments non souverains se répartissent entre les activités secteur privé de Proparco (1,1 Mds €) et les activités AFD sur le secteur public marchand (1,2 Mds €). Pour l'AFD, l'activité en prêt à conditions de marché devrait atteindre 1,7 Mds € en 2012.

Sur l'Outre-mer, l'AFD continuera d'apporter son soutien à la politique de développement endogène des économies ultramarines en intervenant à la fois en appui au secteur public (500 M€) et en accompagnement du secteur privé (600 M€).

Les activités programmées en 2012 traduisent une poursuite des orientations 2006-2011 mais intègrent également trois nouvelles évolutions : (i) les mutations politiques méditerranéennes, (ii) les nouvelles priorités sectorielles en Afrique au sud du Sahara et (iii) la nécessité pour l'Agence de se positionner en accompagnement des entreprises françaises dans les pays émergents.

Concernant les stratégies d'intervention, l'Afrique Subsaharienne demeure la zone d'intervention prioritaire du Groupe. Le taux de concentration de l'effort financier de l'État sur cette zone géographique devrait au moins atteindre 70 %, ratio nettement supérieur à l'objectif fixé dans le COM qui cible un effort supérieur à 60 %. Le volume d'autorisations d'engagement prévisionnel en 2012 pour le Groupe dans le bassin méditerranéen s'élève à 1,3 Mds € dont 200 M€ pour Proparco et 1,1 Mds € pour l'AFD. Les objectifs prioritaires dans cette région sont l'emploi, la réduction des inégalités sociales et territoriales ainsi que l'amélioration des services aux populations, particulièrement en zones urbaines. Pour la zone Asie, les prévisions d'autorisations du Groupe pour l'année 2012 sont de l'ordre de 850 M€ dont 100 M€ pour Proparco et 750 M€ pour l'AFD, majoritairement en prêts souverains. Les prévisions d'autorisations en Amérique latine sont supérieures au milliard d'euros avec 200 M€ pour Proparco et 900 M€ pour l'AFD. Sur l'Outre-mer, les prévisions d'autorisations d'engagement s'élèvent à 1,1 Mds €. Elles se répartissent entre les activités d'appui au secteur public et les opérations de financement du secteur privé.

2.6.3 Les emprunts

Le 16 novembre 2011, le Conseil d'administration de l'AFD a autorisé l'établissement à emprunter en 2012 pour ses opérations pour compte propre un montant de 5 100 M€, sous forme d'emprunts bancaires ou obligataires avec ou sans appel public à l'épargne. Ce plafond inclut le recours à des ressources du Trésor pour un montant maximal de 318 M€.

2.7 Événements postérieurs à la clôture

Mi-janvier 2012, la note AAA de la France a été abaissée à AA+ par l'agence de notation Standard & Poor's et mise en perspective négative par les agences Moody's et Fitch. Les entreprises ou organisations publiques françaises sont impactées par ces décisions, dont l'Agence française de développement.

La dégradation de la note de l'AFD n'a pas eu d'incidence défavorable qui n'aurait pas été prise en compte pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2011.

3 Pilier 3

3.1 Principes généraux

Le Pilier 3 de Bâle II a pour objectif d'améliorer la transparence financière par la publication d'éléments quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier l'exposition aux différents types de risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres de l'établissement.

En termes d'enjeux, il s'agit pour chaque établissement :

- ✓ d'harmoniser l'information avec les nouvelles normes comptables internationales (IFRS) sur la communication financière ;
- ✓ d'expliquer au marché sa méthodologie des notations internes et sa mesure des risques.

3.2 Champs d'application

3.2.1 Raison sociale de la société mère du groupe auquel s'applique le dispositif

Agence française de développement (AFD)

Les éléments détaillés relatifs à la raison sociale du Groupe AFD sont communiqués dans le paragraphe 1.1 - renseignements de caractère général concernant l'AFD.

3.2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Il n'existe pas de différence dans les principes de consolidation entre les données comptables et les données prudentielles. Le périmètre et les méthodes de consolidation sont définis dans le paragraphe 5.1 « États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne » : Notes annexes 2.1.1 : Périmètre et 2.1.2 : Méthodes de consolidation (pages 89 à 92).

Par ailleurs, il n'existe aucune restriction aux transferts de fonds ou fonds propres réglementaires au sein du groupe.

3.3 Fonds propres

3.3.1 Structure des fonds propres

Outre ses fonds propres de base qui s'élèvent à 2 856 M€, l'AFD enregistre 1 927 M€ au titre des fonds propres complémentaires dont 1 428 M€ de titres et emprunts subordonnés répondant aux conditions de l'art. 4d) du règlement n° 90-02 et 499 M€ d'emprunts subordonnés répondant aux conditions de l'art. 4c) du règlement n°90-02.

Par ailleurs, l'AFD déduit des fonds propres réglementaires 107 M€ au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers supérieures à 10 % de leur capital ou donnant une influence notable sur ces établissements.

Structure des fonds propres du Groupe AFD au 31/12/2011 (en millions d'euros)

Fonds propres de base pris en compte	Tier 1		2 856
dont capital social		400	
dont réserves éligibles		2 168	
dont autres fonds propres de base sur accord de l'ACP		300	
Éléments à porter en déduction des fonds propres de base :		-12	
Immobilisations incorporelles		-12	
Fonds propres complémentaires			1 927
Déduction des fonds propres de base et complémentaires			-107
Fonds propres pouvant être pris en compte	Total		4 676

3.3.2 Adéquation des fonds propres

Au titre du Pilier 1, l'AFD satisfait largement aux exigences minimales de fonds propres avec un ratio de solvabilité qui s'établit à 23,97 % au 31/12/2011, contre 29,14 % au 31/12/2010. Cette diminution trouve principalement son origine dans la forte croissance de l'activité au cours de l'exercice tant chez l'AFD que chez Proparco se traduisant par progression de l'exposition au risque de crédit de 24 %. Les fonds propres réglementaires progressant de 50 M€.

Au titre du Pilier 2, l'AFD a mis en place une méthodologie d'évaluation de l'adéquation du capital interne s'appuyant sur la démarche suivante :

- ✓ élaboration de la cartographie des risques au-delà de ceux pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité ;
- ✓ quantification des risques identifiés ;
- ✓ conception de stress tests ;
- ✓ impact des stress tests ;
- ✓ calcul du capital économique.

Cette démarche a permis de confirmer que le principal point d'attention pour l'AFD concerne l'exigence réglementaire en matière de ratio des grands risques, la structure du portefeuille bancaire de l'agence se caractérisant par un faible nombre de contreparties, notamment souveraines, dont les principales représentent un montant significatif par rapport aux fonds propres.

Adéquation des fonds propres

Fonds propres pris en compte			4 676
Fonds propres de base pris en compte	Tier 1	2 856	
Fonds propres complémentaires		1 927	
Déduction des fonds propres de base et complémentaires		-107	
Fonds propres exigibles			1 560
Risque crédit		1 495	
	Administrations et banques centrales	542	
	Établissements de crédit	479	
	Entreprises	404	
	Actions	70	
Risque marché		0	
	Position nette devise < 2% des FP (6 M€)	-	
Risque opérationnel		66	
	Approche standard du risque opérationnel	66	
Surplus ou déficit de fonds propres			3 115
Ratio de solvabilité			23,97 %

3.4 Exposition aux risques et procédures d'évaluation

En raison de son activité, l'AFD est soumise à l'ensemble des risques que rencontre un établissement de crédit :

- ✓ Le risque de crédit, qui, de par la nature de l'activité de l'AFD en termes de qualité de contreparties et de concentration, constitue le principal risque auquel est exposée l'institution.
- ✓ Le risque de marché, en lien notamment avec les différences entre les emplois et les ressources en matière de devise. En revanche, l'AFD n'est pas exposée au risque de cours en raison de l'absence de portefeuille de négociation.

- ✓ Le risque de taux d'intérêt global et de liquidité, en lien avec (i) les différences entre les emplois et les ressources en matière de taux et de maturité et (ii) le respect des contraintes de comptabilisation des concours bonifiés dans l'Aide publique au développement française.
- ✓ Le risque opérationnel, notamment en raison de la forte croissance de son activité depuis plusieurs années d'une part et de la nature de ses zones d'intervention d'autre part.
- ✓ Le risque de réputation, potentiellement élevé pour l'AFD en raison de l'importance de la dimension éthique des activités de l'Agence ainsi que de l'attention dont elle fait l'objet par les acteurs non gouvernementaux.
- ✓ Le risque stratégique, en lien avec l'évolution de la politique de la France ainsi que de la communauté des bailleurs de fonds, en matière d'intervention dans les pays en voie de développement.

En raison même du rôle d'agence de développement — et notamment le caractère subsidiaire et/ou incitatif des interventions de l'institution —, le niveau de risque de crédit admissible pour les opérations de l'AFD peut être parfois supérieur à celui des institutions bancaires classiques. L'AFD doit ainsi pouvoir intervenir :

- ✓ dans des géographies difficiles,
- ✓ sur des contreparties risquées,
- ✓ sur des maturités longues.

Dans tous les cas, l'AFD recherche les contreparties disposant des meilleures signatures dans le pays en fonction des objectifs de développement visés, et l'opportunité de prêter est évaluée en fonction des critères bancaires en vigueur.

En termes de niveau d'exposition, sans présumer des conclusions formulées à l'issue de l'appréciation individuelle des nouvelles opérations sur ce sujet, l'AFD proportionne ses interventions au niveau de ses fonds propres et cherche à assurer une bonne répartition de ses engagements.

Dans les États étrangers, ceci se traduit par la fixation de limites d'exposition en encours et reste à verser signés unitaires par contrepartie et par géographie.

L'ensemble des systèmes de mesure, maîtrise et surveillance des risques que le groupe AFD assume dans le cadre de son activité sont présentés dans le cadre du Rapport sur le contrôle interne dont les principaux éléments sont repris dans le rapport de gestion sous le paragraphe 2.3 – facteurs de risques.

Le système de surveillance et de maîtrise des risques s'appuie également sur un corpus formalisé de procédures de surveillance des risques mis en œuvre par la Direction des risques.

3.4.1 Risque de crédit

3.4.1.1 Information générale

L'exposition au risque de crédit comprend les expositions du bilan dont notamment les prêts, les participations, les instruments financiers et dérivés ainsi que les expositions de hors-bilan (engagements de financement et garanties données).

S'agissant principalement du risque de prêts, les expositions présentant des impayés sont suivies dans le système d'information et font l'objet d'un déclassement automatique en créances douteuses selon les règles d'antériorité définies par la réglementation et de dépréciations selon les modalités définies ci-après. La revue périodique des cotations permet d'avoir un suivi individualisé des contreparties.

Les approches adoptées pour les provisions et dépréciations spécifiques et générales sont exposées dans le paragraphe 5.1 sur les états financiers : Notes annexes 2.2.6 – Provisions et 2.2.7 – Dépréciations (pages 96 à 99).

3.4.1.1.1 Expositions au risque de crédit

Les éléments de bilan et de hors-bilan exposés au risque de crédit sont repris dans le tableau ci-après :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 IFRS
Actif		
Caisse, Banques centrales	24 099	46 048
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	34 771	40 488
Actifs financiers disponibles à la vente	932 929	822 889
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 640 984	3 534 932
À vue	142 312	67 318
À terme	3 498 672	3 467 614
Prêts et créances sur la clientèle	12 315 731	9 826 484
Créances commerciales	2 801	2 393
Autres concours à la clientèle	12 312 930	9 824 091
Comptes ordinaires débiteurs		
Crédit-bail		
<i>Prêts et créances</i>	<i>15 956 715</i>	<i>13 361 416</i>
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	686 714	696 107
Participations dans les sociétés mises en équivalence	151 609	149 275
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (dérivés)	16 627	26 271
Instruments dérivés de couverture	1 038 071	711 356
<i>Dérivés</i>	<i>1 054 698</i>	<i>737 627</i>
Total	18 841 535	15 853 850
Hors bilan		
Engagements fermes de prêts	6 581 403	5 701 299
Garanties financières	1 097 993	1 029 127
Total	7 679 396	6 730 426
Total général	26 520 931	22 584 276

3.4.1.1.2. Ventilation par grandes catégories d'expositions de crédit, type de contrepartie et répartition géographique

La répartition par géographie (Pays étrangers / Outre-mer) et par type d'intervention (Souverains / Non souverains) de l'encours brut de prêts est traitée dans le chapitre 2.2.1 - Bilan consolidé.

Les différents types d'actifs financiers sont détaillés dans la note annexe 3 aux comptes consolidés – Investissements financiers.

S'agissant des participations, le tableau ci-après retrace les différentes rubriques concernées du bilan consolidé :

Participations

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS			31/12/2010 IFRS		
	cotés	non cotés	Total	cotés	non cotés	Total
Participations à la juste valeur par résultat		15 893	15 893		24 278	24 278
Participations incluses dans les Actifs financiers disponibles à la vente	30 116	619 661	649 777	38 952	526 226	565 178
Participations mises en équivalence		151 609	151 609		149 275	149 275
Total	30 116	787 163	817 279	38 952	699 779	738 731

De la même manière, s'agissant des instruments dérivés, le tableau ci-après reprend les différents postes relatifs à ces éléments contenus dans les notes annexes 1 et 2 des états financiers :

Instruments Dérivés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 IFRS
	Actif	Actif
Couverture de juste valeur		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	366 004	171 780
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	672 067	539 576
Total 1	1 038 071	711 356
Actifs financiers en juste valeur		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	3 215	13 144
Instruments dérivés de change	13 412	13 127
Total 2	16 627	26 271
Total Dérivés	1 054 698	737 627

L'ensemble des opérations sur dérivés est réalisé avec des établissements de crédit de l'OCDE.

Les engagements donnés du hors-bilan comprennent les engagements de financement qui correspondent aux montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées et de garanties.

Hors-bilan - engagements donnés (financement et garanties) selon la typologie de contrepartie :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 IFRS
Engagements donnés	7 679 396	6 730 426
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	983 987	899 490
Engagements de financement en faveur de la clientèle	5 597 416	4 801 809
Dont engagements de financement	6 581 403	5 701 299
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissement de crédit	723 741	331 078
<i>dont l'activité du Fonds DOM</i>	263 794	266 839
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	374 252	698 049
Dont engagements de garantie	1 097 993	1 029 127

Engagements de financement - répartition géographique et par type d'intervention

en millions d'€	2011	
	Montant	
- Engagements de financement aux risques du groupe	6 275	95%
Dont Pays étrangers	5 809	88%
<i>Souverains</i>	3 275	50%
<i>Non Souverains</i>	2 534	39%
Dont Collectivités Outre-mer	466	7%
- Engagements de financement aux risques de l'État	306	5%
<i>Prêts garantis par l'État</i>	306	5%
Total Engagements de financement du Groupe	6 581	

Engagements de garantie - répartition géographique

<i>en millions d'euros</i>	Pays étrangers	Outre-mer	Total
Engagements de garantie donnés - établissement de crédit	340	384	724
Engagements de garantie donnés - clientèle *	310	64	374
Engagements de garantie	650	448	1 098

* La garantie donnée dans le cadre du FSD/IFFIm – programme de vaccination international (289 M€) fait l'objet d'une garantie reçue par l'État du même montant.

3.4.1.1.3 Répartition des échéances contractuelles résiduelles de l'ensemble du portefeuille

Actif ventilé par la durée restant à courir

<i>en milliers d'euros</i>	<= 1 mois	> 1 mois et <= 3 mois	> 3 mois et <= 1 an	> 1 an et <= 2 ans	> 2 ans et <= 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
1 Actifs financiers détenus à des fins de transaction	115	503	1 117	1 034	2 235	680	10 942	16 627
2 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	0	0	0	0	34 771	34 771
3 Dérivés utilisés des fins de couverture (actifs)			34 953	176 443	524 264	213 773	88 639	1 038 071
4 Actifs financiers disponibles à la vente	32 991	0	33 357	37 861	52 482	67 734	708 504	932 929
5 Prêts et créances (y compris les contrats de location-financement)	150 374	104 114	1 084 687	1 310 227	4 243 784	8 793 879	269 650	15 956 715
6 Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	50 517	52 801	169 772	413 622	0	686 713
Sous - total	183 479	104 618	1 204 632	1 578 366	4 992 538	9 489 688	1 112 507	18 665 827
Caisse, Banques centrales	24 099							24 099
Participations dans les sociétés mises en équivalence							151 609	151 609
Total	207 578	104 618	1 204 632	1 578 366	4 992 538	9 489 688	1 264 116	18 841 535

3.4.1.1.4. Montant des créances dépréciées, et provisions par grande catégorie de contrepartie et par grande zone géographique :

La déclinaison des créances dépréciées et des dépréciations enregistrées par catégorie de contrepartie est reprise dans la note annexe 4 aux états financiers – Créances sur les établissements de crédit et la clientèle.

Portefeuille des prêts aux risques du Groupe en valeurs brutes et nettes, avec distinction des actifs dépréciés

<i>en millions d'€</i>	Encours	Dépréciations	Encours net des dépréciations
Pays étrangers			
Souverains	5 924.6	67.5	5 857.1
<i>dont douteux</i>	<i>114.5</i>	<i>64.3</i>	<i>50.2</i>
Non souverains	5 430.8	435.6	4 995.2
<i>dont douteux</i>	<i>379.0</i>	<i>228.2</i>	<i>150.8</i>
Outre-mer			
Non souverains	3 160.4	5.3	3 155.1
<i>dont douteux</i>	<i>17.7</i>	<i>5.3</i>	<i>12.4</i>
Autres encours de prêts	28.3		28.3
Total	14 544.1	508.4	14 035.6
<i>dont douteux</i>	<i>511.1</i>	<i>297.8</i>	<i>213.4</i>

3.4.1.1.5 Rapprochement des variations des provisions pour créances dépréciées

La note 10 – provisions et dépréciations des notes annexes aux états financiers détaille les variations pour chaque catégorie de provisions et dépréciations.

3.4.1.2 Risque de crédit : Portefeuilles dans le cadre de l'approche standard et pondérations réglementaires

L'AFD a choisi d'utiliser la méthode standard pour le calcul des risques intervenant dans la détermination du ratio de solvabilité. Les pondérations à appliquer dépendent des notes attribuées au pays par des organismes externes, la Coface pour l'AFD, et à la typologie des contreparties (classe d'actif du tiers).

Le régulateur français (ACP) a choisi l'option 1 pour les pondérations des contreparties bancaires des banques françaises.

Le paramétrage des pondérations appliqué par le Groupe est le suivant :

Cotation Classe d'actifs	AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	Moins de B-	Non noté
Souverains	0%	20%	50%	100%	150%	100%
Banques	20%	50%	100%	100%	150%	100%
Entreprises	20%	50%	100%	100%	150%	100%

L'application des pondérations au risque de crédit de l'AFD aboutit aux expositions pondérées suivantes :

Risque de crédit du Groupe : Portefeuille soumis à l'approche standard par tranches de risques :

Pondération risque	Souverains et autres institutions	Banques	Entreprises	Actions	Total
0%					
20%	437	192	6	-	636
50%	447	1 628	98	-	2 173
100%	5 457	3 600	4 670	-	13 727
150%	433	339	502	873	2 147
Total	6 775	5 759	5 276	873	18 682

3.4.1.3 Techniques de réduction du risque de crédit

Pour les expositions de crédit à sa clientèle non souveraine, l'AFD cherche à obtenir une couverture adéquate au moyen de garanties.

Deux catégories de garanties sont distinguées :

- ✓ les garanties personnelles ou assimilées : caution, garantie à 1^{ère} demande, lettres d'intention et de confort, avals etc.,
- ✓ les garanties réelles : hypothèques sur biens immobiliers et mobiliers, nantissement de fonds de commerce, de valeurs mobilières, d'outillage ou de véhicules, dépôt nanti dans une banque, etc.

Ces garanties font l'objet d'une valorisation périodique afin d'être prises en compte dans le cadre du provisionnement. Cette valorisation interne tient compte selon le cas du type de garantie, de la qualité du garant ainsi que de la géographie d'intervention.

Par ailleurs, l'AFD enregistre au bilan et au hors bilan des éléments garantis par l'État français.

Dans le cadre de la détermination du ratio de solvabilité, l'AFD enregistre 1 937 M€ de sûretés personnelles qui se décomposent de la façon suivante :

- ✓ 1 429 M€ de sûretés sur éléments de bilan correspondant principalement aux prêts garantis par l'État français, ainsi qu'aux garanties reçues sur les prêts collectivités locales ou des collectivités ;
- ✓ 508 M€ sur les éléments de hors bilan correspondant aux restes à verser garantis par l'État français.

3.4.1.4 Risque de contrepartie

Risque de contrepartie sur les activités financières

L'AFD a recours à des produits dérivés pour couvrir ses risques de taux et de change (cf. supra tableau exposition sur instruments dérivés). Les opérations sont restreintes à des contreparties signataires d'accords cadre français (AFB ou FBF) ou internationaux (ISDA). En outre, l'AFD a conclu avec ses contreparties actives des contrats de collatéralisation. Ces contrats sont activés lorsque la notation de la contrepartie devient inférieure à AA— avec un seuil de déclenchement fixé à 10 M€ et un minimum de versement de 1 M€. L'AFD ne réalise pas d'opérations sur dérivés de crédit.

Dispositif de limites

La gestion des risques de contrepartie sur instruments financiers repose sur un ensemble de limites et de règles de gestion dont les principes et les principales caractéristiques sont fixées par le Conseil d'administration.

Une limite d'autorisation unitaire pour une contrepartie est fixée en fonction de la note de la contrepartie et des fonds propres de l'AFD.

3.4.1.5 Titrisation

L'AFD ne pratique pas d'opérations de titrisation.

3.4.2 Risque de marché

Les risques encourus par l'AFD dans le cadre des risques de marché sont détaillés dans le paragraphe 2.3.4 - Risques globaux de taux d'intérêt, de change, de liquidité et de marché.

L'AFD n'a pas de portefeuille d'opérations dites spéculatives. Elle comptabilise toutefois marginalement en « trading book » les instruments de couvertures en devises dites non livrables ou non liquides et les instruments de couverture à départ différé et/ou déchu de leur rôle de couverture. Les positions de l'AFD la placent en dessous des seuils d'application pour l'exigence en fonds propres au niveau du risque de marché.

La position nette globale du Groupe en devise au 31 décembre 2011 est longue pour 75 M€, principalement composée de dollars pour un montant en contre-valeur de 56 M€. Elle n'excède pas le seuil de 2 % des fonds propres. L'AFD qui n'est donc pas exposée au risque de marché, ne le prend pas en compte dans le calcul du ratio de solvabilité, et n'a pas d'exigence de fonds propres à ce titre.

3.4.3 Risque opérationnel

La gestion des risques opérationnels au sein du Groupe AFD (identification et évaluation des risques, cotation des éléments de maîtrise des risques, reporting, procédure de déclaration des incidents opérationnels) est détaillée dans le chapitre 2.3 - Facteurs de risques.

Le dispositif de mesure et de gestion du risque opérationnel est intégré dans le dispositif de contrôle permanent.

Évaluation du risque opérationnel

Pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, le groupe AFD utilise l'approche de base qui repose sur l'indicateur de référence, tel que défini à l'article 358-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Dans l'approche de base, l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est égale à 15 % de la moyenne lissée sur trois ans de cet indicateur de référence (Produit Net Bancaire, hors provisions et dépréciations).

Besoin en fonds propres pour risques opérationnels

Au 31/12/2011, le PNB moyen de l'AFD s'établit à 438 millions d'euros et l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel à 65,6 millions d'euros.

3.4.4 Actions

Les méthodes de valorisation et de comptabilisation des participations détenues par le groupe sont décrites dans la note annexe aux comptes consolidés n° 2.2.3 (« Actifs financiers à la JV par résultat » et « Actifs financiers disponibles à la vente »). Les principes comptables relatifs aux participations mises en équivalence sont décrits dans la note annexe n° 2.1.2 « Méthodes de consolidation ».

Le tableau de synthèse sur l'exposition au titre des participations est fourni au paragraphe 3.4.1.1.2.

Le montant des plus-values (moins-values) réalisées sur les ventes et liquidations durant la période sous revue figure dans la note annexe 14 des états financiers.

Le montant des plus ou moins values non réalisées est comptabilisé en capitaux propres dans la rubrique « Gains / pertes latents ou différés » des états financiers.

Il n'y a pas de titres de participations générant des plus ou moins values latentes dans les comptes du groupe.

L'exigence en fonds propres au titre de cette catégorie de risques s'élève à 69,8 M€ pour un montant pondéré de l'exposition de 872,7 M€.

3.4.5 Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Le paragraphe 2.3.4 – Risque de taux d'intérêt est dédié à l'examen de ce risque.

4 Gouvernance d'entreprise

4.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

4.1.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

Direction générale

La direction et l'administration de l'Agence sont confiées à un Directeur général nommé pour trois ans par décret. Le Directeur général représente et engage l'agence. Il nomme le personnel et fixe les conditions de son emploi. Il est habilité à donner toute délégation nécessaire au fonctionnement de l'Agence. Il exerce les compétences qui lui sont déléguées par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2011, la composition de la Direction générale* est la suivante :

	Fonction AFD <i>nomination</i>	Autres mandats et fonctions
Dov ZERAH	Directeur général <i>Décret publié le 4 juin 2010</i>	Président Proparco Administrateur suppléant BEI Censeur Oséo
Didier MERCIER	Directeur général adjoint <i>Note d'instruction AFD/DGL 54 du 15 novembre 2010</i>	Vice Président Proparco Administrateur ADETEF

* Le Directeur général et le Directeur général adjoint sont dirigeants responsables au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration comprend, conformément à l'article R.516-13 du code monétaire et financier, outre son Président :

- ✓ six membres représentant l'État ;
- ✓ quatre membres désignés en raison de leur connaissance des problèmes économiques et financiers ;
- ✓ un membre désigné en raison de sa connaissance de l'écologie et du développement durable ;
- ✓ trois parlementaires (deux députés et un sénateur) ; en conformité avec les dispositions prévues dans la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État et applicable à l'Agence française de développement, un second sénateur a été nommé en 2011 ;
- ✓ deux membres élus et représentant le personnel de l'AFD.

Chaque membre du Conseil d'administration est remplacé en cas d'absence ou d'empêchement par un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le titulaire.

Le président du Conseil d'administration est nommé par décret pris sur le rapport du ministre chargé de l'Économie, du ministre chargé de la Coopération, du ministre chargé de l'Outre-mer et du ministre chargé de l'Immigration et du Développement solidaire. La limite d'âge applicable au président du Conseil d'administration est de 70 ans. Il dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix. En cas d'absence ou d'empêchement, le président est suppléé par le plus âgé des six membres représentant l'État.

Le mandat des membres du Conseil d'administration est de trois ans. Toutefois, le mandat des parlementaires au sein du Conseil d'administration prend fin de plein droit à l'expiration du mandat électif au titre duquel ils ont été désignés. Le mandat des membres du Conseil d'administration est gratuit. Toutefois, le président du Conseil d'administration perçoit une indemnité de fonction dont le montant est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'Économie, de la Coopération et de l'Outre-mer.

La composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2011 est la suivante :

Administrateur	Mandat CA <i>nomination</i>	Adresse	Fonction actuelle Autres mandats
Pierre-André Périssol	Président <i>Décret publié le 22/06/2010 Prise de fonction fixée 25/06/2010</i>	Agence française de développement - 5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris Cedex 12	Président du CA de l'AFD Ancien Ministre Président Communauté d'agglomération Moulins Maire de Moulins Président Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Moulins-Yzeure Président de l'Association Ateliers Maîtrise d'œuvre Urbaine de Cergy
Membres représentant l'État (6)			
Delphine d'Amarzit	Titulaire <i>22/08/2009</i>	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie – Direction Générale du Trésor - 139 rue Bercy 75572 Paris cedex 12	Chef du Service Affaires multilatérales & développement Administrateur Banque des États de l'Afrique centrale, représentant la France (BEAC)
Rémy Rioux	Suppléant <i>29/01/2010</i>	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie – Direction Générale du Trésor - 139 rue Bercy 75572 Paris cedex 12	Sous Directeur Affaires financières internationales et développement Administrateur Banque des États d'Afrique de l'ouest, représentant la France (BCEAO)
Denis Charissoux	Titulaire <i>04/02/2011</i>	Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'État - 139 rue de Bercy 75572 Paris cedex 12	Direction du budget – Sous-Directeur 7^{ème} sous-direction : Agriculture - Affaires étrangères et APD - Finances et politiques UE - Commerce extérieur et garanties Etat
Hervé Bec	Suppléant <i>16/07/2009</i>	Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'État – Direction du Budget - 139, rue de Bercy - 75572 Paris cedex 12	Direction du budget – Chef du bureau des Affaires étrangères et du développement Administrateur : AEFÉ – EGIDE – OFII - OFPRA - ADOMA
Christian Masset	Titulaire <i>22/04/2009</i>	Ministère des Affaires étrangères et européennes - Direction générale de la mondialisation, du développement et des Partenariats (DGMDP) - 27 rue de la Convention CS 91533 - 75732 Paris cedex 15	Directeur Général DGMDP Administrateur : AEFÉ - AREVA – AFVP- Bureau International de l'Édition Française – British Institute in Paris – Commission Nationale de la Coopération décentralisée – Campus France – Centre National des Arts Plastiques – CIDJ – CIRAC – Cinémathèque française-CNL-Cultures France – École française d'Athènes – École française d'Extrême-Orient – École française de Rome – FCI – Festival International Film à Cannes – FFI – FFL – Musée Quai Branly - OFQJ

Administrateur	Mandat CA <i>nomination</i>	Adresse	Fonction actuelle Autres mandats
Serge Tomasi	Suppléant 14/05/2009	Ministère des Affaires étrangères et européennes - DGMDP - 27 rue de la Convention CS 91533 - 75732 Paris cedex 15	<u>Directeur de l'Economie Globale et des Stratégies de Développement (DGMDP)</u> Membre du CA de l'IRD Membre du Conseil exécutif OCDE
Stéphane Gompertz	Titulaire 23/01/2009	Ministère des Affaires étrangères et européennes - 37, quai d'Orsay 75700 Paris	<u>Directeur Afrique et Océan Indien</u> Secrétaire bureau de l'association (1901) Gwadenia (aide à des ONG éthiopiennes)
Patrice Paoli	Suppléant 22/04/2009	Ministère des Affaires étrangères & européennes - 37, quai d'Orsay 75700 Paris	<u>Directeur Afrique du Nord et Moyen-Orient</u>
Vincent Bouvier	Titulaire 30/01/2010	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'immigration, ministère délégué à l'outre-mer - 27 rue Oudinot 75007 Paris	<u>Directeur délégué général à l'outre-mer</u> Membre titulaire CA de la Société nationale des programmes France Télévisions Membre titulaire conseil de surveillance Institut d'émission d'outre-mer (IEOM)
Marc Del Grande	Suppléant 04/11/2010	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration - 27 rue Oudinot 75007 Paris	<u>Sous-directeur en charge du service des politiques publiques à la DGOM</u> Administrateur dans les établissements : Établissement français du sang Électricité de Mayotte Conseil d'orientation pour la prévention des risques majeurs Agence Nationale de Renovation Urbaine Société immobilière de la Réunion Société immobilière de Guadeloupe Conseil supérieur de l'aviation civile Formation cadre avenir Agence de développement rural et d'aménagement foncier Commission consultative de l'aide fiscale à l'investissement Commissaire du Gouvernement à Institut calédonien de participation
Stéphane Fratacci	Titulaire 23/08/2009	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration - 101 rue de Grenelle 75323 Paris cedex 07	<u>Secrétaire Général à l'Immigration et à l'Intégration</u> Secrétaire général du Comité interministériel du contrôle de l'immigration Haut fonctionnaire à la Défense Administrateur de la Fondation Adoma Administrateur de Campus France Administrateur du GIP International Vice-président de l'OFII Administrateur de l'ACSE Membre Conseil d'administration INED Membre Conseil d'administration ANTS
Kacim Kellal	Suppléant 23/08/2009	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration - 101 rue de Grenelle 75323 Paris cedex 07	<u>Chef du service des affaires internationales et du développement solidaire</u> Administrateur de la fondation Adoma Administrateur de Campus France Administrateur du GIP International Intervenant Collège Interarmées Défense
<i>Personnalités désignées en raison de leur connaissance des problèmes économiques et financiers (4)</i>			
Omar Kabbaj	Titulaire 10/07/2010	57 Oulladia III - Rabat Souissi Royaume du Maroc	<u>Conseiller de S. M. le Roi du Maroc</u> Président Honoraire de la Banque Africaine de Développement Membre Comité Consultatif auprès Secrétaire Général de l'ONU pour l'eau et l'assainissement (UNSGAB)

Administrateur	Mandat CA <i>nomination</i>	Adresse	Fonction actuelle Autres mandats
Jean-Louis Mattei	Suppléant 10/07/2010	Société Générale BHF/DIR Tour Granite - 17, cours Valmy 92800 Paris 7 La Défense 7	<p><u>Directeur du Réseau de Banque de détail à l'international</u></p> <p>Société Générale Algérie Conseil de surveillance Membre Express Bank Conseil de surveillance Membre SG de Banque au Cameroun Conseil administration Administrateur SG de Banques en Côte d'Ivoire Conseil d'administration Administrateur Sogébourse en Côte d'Ivoire Conseil d'administration Administrateur Sogébourse en Côte d'Ivoire Conseil d'administration Président Societe Generale Bank Conseil d'administration Administrateur SG de Banque aux Antilles Conseil d'administration Administrateur SG de Banque aux Antilles Conseil d'administration Président SG de Banque au Liban Conseil d'administration Administrateur Société Générale de Leasing au Maroc Conseil d'administration Administrateur Investima SA Conseil d'administration Administrateur SG Marocaine de Banques Conseil de surveillance Membre SG Calédonienne de Banque Conseil d'administration Administrateur SG Calédonienne de Banque Conseil d'administration Président Banque de Polynésie Conseil d'administration Administrateur Banque de Polynésie Conseil d'administration Président Komerčni Banka A.S Comité d'audit Membre Komerčni Banka A.S Comité des rémunérations Membre Komerčni Banka A.S Conseil de surveillance Membre Komerčni Banka A.S Conseil de surveillance Vice-Président BRD - Groupe Société Conseil d'administration Administrateur Rosbank Conseil d'administration Administrateur Rosbank Comité d'audit Membre Rosbank Comité des rémunérations Membre Rosbank Comité Stratégique Président BHF/DIR Conseil d'administration Administrateur BHF/DIR Conseil d'administration Président Deltacredit Conseil d'administration Administrateur Deltacredit Conseil d'administration Président BSGV Conseil d'administration Président SG de Banques au Sénégal Conseil d'administration Administrateur Union Internationale de Banques Conseil d'administration Administrateur</p>

Administrateur	Mandat CA <i>nomination</i>	Adresse	Fonction actuelle Autres mandats
Sylviane Jeanneney Guillaumont	Titulaire 10/07/2010	La Gagère - 63190 Bort l'Etang	Professeur émérite à l'Université d'Auvergne Chercheur au CERDI
Guy Dupont	Suppléant 10/07/2010	FEDOM - Tour CIT – BP 196 – 3 rue de l'Arrivée – 75749 Paris cedex 15	Président de la FEDOM Président de SAS GVS, SCI ORION, SAS INK-OI, SAS ASR Administrateur de Bourbon SA, CBO SA, SAPMER SA, ART SA, ABEILLES RUN SA
Patrice Fonlladosa	Titulaire 10/07/2010	Veolia Environnement - Direction des Partenariats Stratégiques - 38 Avenue Kléber 75016 Paris	Directeur des Partenariats Stratégiques de Veolia Environnement Président d'Azaliya (Moyen Orient, JV Veolia Eau / Mubadala) Président de Veolia Water Mena (Middle East North Africa) Président de VEIC (Veolia Environnement Ingénierie Conseil) Membre du Comité Afrique du Medef et du CEPS (Centre d'Etudes et de Prospective Stratégique) Administrateur Censeur de Proparco (Groupe AFD) Président du Think Tank (re)sources Délégué de Veolia Environnement pour le Moyen Orient et l'Afrique Veolia Water Saudi Arabia Al Wathba Veolia Besix Waste Water Company Seureca Overseas SEEG (Société Energie Eau Gabon) Amendis Capvem (Campus Veolia Environnement Maroc) REDAL VEOM (Veolia Environnement Maroc) Veolia Water India Africa : Administrateur et Président Directeur Général Veolia Water Mena (Veolia Water Middle-East North Africa) : Administrateur et Président Directeur Général Azaliya : Administrateur et Président VeBes Water Company Limited : Administrateur et Président Seureca : Administrateur et Président Directeur Général
Pierre Arnaud	Suppléant 10/07/2010	Compagnie Fruitière 33 Bd Ferdinand de Lesseps – BP 354 13309 Marseille cedex 14	Vice président Compagnie Fruitière Président CSIB – Conseil Supérieur Interentreprises de la Banane Administrateur CIAN - Conseil Français Investisseurs en Afrique Président UBA – Union Bananière Africaine - France Président Conseil d'Administration SOFIA - Société Financière et Agricole - Sénégal Président Conseil d'Administration de GDM - Grands Domaines de Mauritanie Administrateur PHP – Plantations du Haut Penja – Cameroun Administrateur SBM – Société des Bananeraies M'Bomé - Cameroun Administrateur CFDM - Compagnie Fruitière Distribution - Maroc Administrateur de Compagnie Fruitière

Administrateur	Mandat CA <i>nomination</i>	Adresse	Fonction actuelle Autres mandats
			Grande-Bretagne - UK Administrateur des GDS - Grands Domaines du Sénégal
Jean-Louis Vielajus	Titulaire 29/03/2009	Coordination Sud - 14, passage Dubail 75010 Paris	<u>Président Coordination Sud</u> Délégué général du CFSI (Comité français pour la solidarité internationale), association 1901 Membre du Comité de partenariat stratégique auprès du ministre des Affaires étrangères
XXX	Suppléant		Poste vacant
<i>Personnalité désignée en raison de leur connaissance de l'écologie et du développement durable (1)</i>			
Sébastien Genest	Titulaire 25/07/2010	30 Route d'Arthugéras – La Feuillée – 87270 Couzeix	<u>Vice-Président du Fonds National pour l'Environnement (FNE)</u> Membre CA de l'Office National des Forêts Membre Comité National du développement durable et du Grenelle de l'Environnement Administrateur du groupe Mammifères et Herpétologique du Limousin Membre Limousin Nature Environnement
Claude Truchot	Suppléant 25/07/2010	4 avenue Didier - 94210 La Varenne Saint-Hilaire	<u>Ingénieur Général Honoraire du Génie Rural, des Eaux et des Forêts</u> Président du Comité consultatif des réseaux d'observations météorologiques (CCROM) auprès du PDG de Météo France Membre de la Chambre des commissaires enquêteurs d'Ile de France
<i>Parlementaires (4)</i>			
Renaud Muselier	Titulaire 10/09/2010	Assemblée Nationale – rue de l'Université – 75007 Paris	<u>Député Bouches-du-Rhône</u> Ancien Ministre Vice président Commission Affaires étrangères Premier Vice Président Communauté urbaine Marseille Provence Métropole Conseiller municipal Membre Assemblée parlementaire francophonie Président de l'Institut du Monde Arabe Président du Conseil culturel de l'UPM Docteur médecine Gérant société (Marseille)
Louis Guédon	Suppléant 10/09/2010	Assemblée Nationale – rue de l'Université – 75007 Paris	<u>Député de la Vendée</u> Président communauté communes des Olonnes Maire des Sables d'Olonne
Jérôme Bignon	Titulaire 14/12/2011	Assemblée Nationale rue de l'Université – 75007 Paris	<u>Député de la Somme</u> Membre du conseil général de la Somme Membre titulaire du CA du conservatoire de l'espace Littoral et des rivages lacustres Membre titulaire du Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées Membre titulaire du Comité national "Trames verte et bleue"
Jean-Louis Dumont	Suppléant 10/09/2010	Assemblée Nationale – rue de l'Université – 75007 Paris	<u>Député de la Meuse</u> Membre Commission Finances & Économie Président Groupe interparlementaire d'études sur l'économie sociale Président Fédération nationale associations

Administrateur	Mandat CA <i>nomination</i>	Adresse	<u>Fonction actuelle</u> <u>Autres mandats</u>
			régionales organismes habitat social (FNAR) Vice-président Union sociale habitat (USH) Vice-président de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM (FNSCHLM) Président de l'Association régionale des organismes HLM de Lorraine (Arelor) Président de l'Habitat coopératif lorrain Président de la SAVTB 55 Président du CPIE Woèvre-Côtes de Meuse Président de l'AMF 55
Jean-Claude Peyronnet	Titulaire 16/12/2011	Sénat – rue Vaugirard – 75006 Paris	<u>Sénateur de la Haute-Vienne</u> Conseiller général de la Haute-Vienne Membre de la Commission en charge de l'application des lois Membre de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours Membre du Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
Christian Cambon	Suppléant 16/12/2011	Sénat – rue Vaugirard – 75006 Paris	<u>Sénateur du Val-de-Marne</u> Maire de Saint-Maurice Premier Vice-Président Communauté de communes Charenton / Saint-Maurice Membre Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (A.P.F.)
Fabienne Keller	Suppléant 16/12/2011	Sénat – rue Vaugirard – 75006 Paris	<u>Sénateur du Bas-Rhin</u> Conseillère municipale de Strasbourg Conseiller Communauté urbaine Strasbourg Membre CA investissements d'avenir
<i>Représentants du Personnel de l'AFD (2)</i>			
Jean-Bernard Véron	Titulaire 14/12/2010	AFD 5 rue Roland Barthes 75012 Paris	<u>Agent de l'AFD</u> Responsable de la Cellule Prévention des crises et sorties de conflits Rédacteur en chef de la revue Afrique Contemporaine Membre (à titre gratuit) du Comité de solidarité Haïti à la Fondation de France
Denis Vasseur	Suppléant 14/12/2010	AFD 5 rue Roland Barthes 75012 Paris	<u>Agent de l'AFD</u> Chargé de mission « changement climatique » - Secrétariat du FFEM - Aucun autre mandat ou fonction extérieure
Jean-David Naudet	Titulaire 14/12/2010	AFD 5 rue Roland Barthes 75012 PARIS	<u>Agent de l'AFD</u> Chargé de mission au Département Afrique Conseiller municipal de Coulommiers -
Didier Simon	Suppléant 14/12/2010	AFD 5 rue Roland Barthes 75012 PARIS	<u>Agent de l'AFD</u> Chargé de mission expert – Economiste – Division du développement rural - Aucun autre mandat ou fonction extérieure

4.1.2 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

En vertu de l'article R. 516-14 du Code monétaire et financier, le Conseil d'administration délibère sur les orientations stratégiques de l'établissement mettant en œuvre les objectifs confiés par l'État ; l'approbation du contrat d'objectifs et de moyens conclu avec l'État ; les conventions mentionnées à l'article R. 516-7 ; les concours financiers mentionnés aux articles R. 516-5, R. 516-6 et R. 516-6-1 ainsi que le règlement prévu par ce dernier article ;

les conventions conclues en application des deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéas de l'article R. 516-8 ; le montant annuel des emprunts à contracter par l'Agence ; l'état prévisionnel des produits et des charges d'exploitation ; les conditions générales des concours ; les comptes annuels et le rapport de gestion établis par le Directeur général ; les achats et les ventes d'immeubles ; les créations ou suppressions d'agences ou de représentations ; les transactions sur les intérêts de l'Agence et les clauses compromissaires ; la désignation des commissaires aux comptes. Le Conseil d'administration est informé des évaluations, analyses et appréciations de qualité relatives à l'Agence et à ses opérations.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est formalisé dans un règlement intérieur, en application de l'article R. 516-15 II du Code monétaire et financier. Il prévoit notamment les modalités de la consultation à distance ou écrite de ses membres par le président sur une délibération d'urgence. Ces modalités comportent au moins un délai minimal de consultation, des règles de quorum, et le droit pour tout membre du Conseil et pour le Commissaire du Gouvernement de s'opposer à cette modalité de consultation.

Le Conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs, dans la mesure qu'il détermine, à trois comités spécialisés (pour les opérations dans l'Outre-mer ; pour les opérations à l'étranger ; pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales). Le comité spécialisé pour les opérations dans l'Outre-mer comprend trois représentants de l'État, dont deux nommés par arrêté du ministre chargé de l'Outre-mer et un nommé par arrêté du ministre chargé de l'Économie. Le comité spécialisé pour les opérations à l'étranger comprend cinq représentants de l'État, dont deux nommés par arrêté du ministre des Affaires étrangères, deux nommés par arrêté du ministre chargé de l'Économie et un nommé par arrêté du ministre chargé de l'Immigration et du Développement solidaire. Le comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales comprend quatre représentants de l'État dont deux nommés par arrêté du ministre des Affaires étrangères, un nommé par arrêté du ministre chargé de l'Économie et un nommé par arrêté du ministre chargé de l'Immigration et du Développement solidaire. Chacun de ces comités spécialisés comprend, en outre, deux personnalités qualifiées désignées par le Conseil d'administration (dont une siégeant à ce Conseil) et un des représentants du personnel au Conseil d'administration choisi par ces représentants. Ces comités spécialisés peuvent être complétés par un ou plusieurs membres du Conseil d'administration sur décision de celui-ci.

Le comité spécialisé pour les opérations dans l'Outre-mer, ainsi que le comité spécialisé pour les opérations à l'étranger, sont présidés par le président du Conseil d'administration. Le comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales est présidé par le président du Conseil d'administration ou par un membre du Conseil d'administration qu'il désigne parmi les représentants de l'État. Pour les membres des comités spécialisés, autres que le président et les membres du Conseil d'administration, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions que le titulaire. La durée du mandat des membres des comités spécialisés et les conditions de leur remplacement éventuel sont les mêmes que celles fixées pour les membres du Conseil d'administration. Les comités spécialisés peuvent décider de soumettre à la délibération du Conseil d'administration toute affaire de leur compétence. En pareil cas, ils transmettent au conseil leur avis sur l'affaire renvoyée.

Le Conseil d'administration peut également déléguer une partie de ses pouvoirs au Directeur général, qui lui rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation. Le Conseil d'administration désigne un comité d'audit de trois à cinq membres qualifiés en matière d'analyse financière et d'évaluation des risques, dont un au moins pris en son sein.

Ce comité d'audit donne un avis au Conseil d'administration, chaque fois que nécessaire et au moins une fois l'an, sur les états financiers de l'Agence, l'efficacité de son contrôle interne et la gestion de ses risques.

L'Agence emprunte à court, moyen et long terme, en France et à l'étranger, soit auprès d'organismes financiers, soit par émission de bons, de billets, de valeurs mobilières ou tout autre titre de créance. Elle effectue toute opération financière nécessaire à son activité. Les opérations de l'Agence sont comptabilisées conformément aux règles applicables en matière commerciale dans le respect des règles applicables aux établissements de crédit. Un commissaire du Gouvernement, désigné par le ministre chargé de l'Économie, exerce auprès de l'Agence la mission définie par l'article L. 615-1 et les articles D. 615-1 à D. 615-8 du Code monétaire et financier. Le contrôle des comptes de l'Agence est exercé par deux commissaires aux comptes désignés en application des dispositions de l'article L. 511-38 et des articles D. 511-8 à R. 511-14 du Code monétaire et financier. Les commissaires aux comptes sont soumis aux obligations prévues à l'article L. 511-38.

L'article R516-15 du Code monétaire et financier stipule que le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son président. Au cours de l'année 2011, le nombre total de séances, tant du Conseil d'administration que de ses Comités Spécialisés, a été de 26.

Comité d'audit Groupe

Un comité d'audit Groupe, créé le 14 février 2002 par le Conseil de surveillance de l'AFD, est notamment chargé d'assurer, au niveau consolidé, les fonctions prévues par le règlement CRBF n° 97-02 : vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables ainsi que sur la qualité du contrôle interne.

Ce comité comprend un membre du Conseil d'administration et quatre personnalités extérieures choisies en raison de leurs compétences. Ses règles de fonctionnement sont précisées dans un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration par résolution n° C20070101 du 24 mai 2007.

Au cours de l'année 2011, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises et a examiné les points suivants : le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les comptes annuels 2010, le rapport 2010 sur le contrôle interne, un point sur la Socredo, l'actualisation de la cartographie des risques, la présentation des contrôles permanents et des incidents opérationnels, les comptes consolidés de l'AFD au 30 juin 2011, le portefeuille de titres d'investissement et de titres de placement, le programme d'audit 2012 de l'IGE, les rapports d'audit ainsi que l'état d'application des recommandations formulées dans ces rapports.

Ses avis ont été communiqués au Conseil d'administration.

4.2 Intérêt des dirigeants dans le capital de l'AFD

Aucun conflit d'intérêt n'existe au niveau des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

5 Patrimoine, situation financière, résultats

5.1 États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Préambule

Présentation générale

L'Agence française de développement (AFD) est un établissement public industriel et commercial chargé du financement de l'aide au développement. Le montant de la dotation de l'AFD est de 400 M EUR.

Adresse du siège social : 5 rue Roland Barthes – 75598 Paris Cedex 12

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 775 665 599.

Normes comptables applicables à l'Agence française de développement

Les états financiers, objet du présent document, comprennent les états financiers de synthèse ainsi que les notes annexes. Ils sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R-03 relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant de la réglementation bancaire et financière sous référentiel comptable international.

Les comptes consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par la Commission européenne. Les normes IFRS comprennent les normes comptables émises par l'International Accounting Standard Board (IASB) ainsi que les interprétations données par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Les principes comptables appliqués, pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 de l'AFD, sont décrits dans la note 2.2.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Bilan au 31 décembre 2011

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 IFRS
Actif			
Caisse, Banques centrales		24 099	46 048
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	51 398	66 759
Instruments dérivés de couverture	2	1 038 071	711 356
Actifs financiers disponibles à la vente	3	932 929	822 889
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	3 640 984	3 534 932
<i>À vue</i>		142 312	67 318
<i>À terme</i>		3 498 672	3 467 614
Prêts et créances sur la clientèle	4	12 315 731	9 826 484
<i>Créances commerciales</i>		2 801	2 393
<i>Autres concours à la clientèle</i>		12 312 930	9 824 091
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>			
<i>Crédit-bail</i>			
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux		62 812	63 093
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3	686 714	696 107
Actifs d'impôts courants			
Actifs d'impôts différés		13 853	9 914
Comptes de régularisation et autres actifs divers	5	42 959	87 992
<i>Comptes de régularisation</i>		30 039	75 922
<i>Autres Actifs</i>		12 920	12 070
Participations dans les sociétés mises en équivalence	18	151 609	149 275
Immobilisations corporelles	6	173 119	155 976
Immobilisations incorporelles	6	12 346	13 184
Total de l'actif		19 146 624	16 184 009
Passif			
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	134 689	56 017
Instruments dérivés de couverture	2	602 413	414 893
Dettes envers les établissements de crédit	7	13 555	31 652
<i>À vue</i>		3 274	28 912
<i>À terme</i>		10 281	2 740
Dettes envers la clientèle	7	3 242	3 780
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>		-	-
<i>dont à vue</i>			
<i>Autres dettes</i>		3 242	3 780
<i>dont à vue</i>		3 242	3 780
<i>dont à terme</i>			
Dettes représentées par un titre	7	10 690 995	8 177 691
<i>Bons de caisse</i>			
<i>Titres du marché interbancaire</i>		400 313	
<i>Emprunts obligataires</i>		10 290 682	8 177 691
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux			
Passifs d'impôts courants			
Passifs d'impôts différés		121	31
Comptes de régularisation et passifs divers	5	1 408 653	1 357 659
<i>Emprunts auprès du Trésor</i>		306 280	356 197
<i>Fonds publics affectés</i>		231 710	239 947
<i>Autres passifs</i>		870 663	761 515
Provisions	10	565 627	512 851
Dettes subordonnées		3 085 256	3 007 625
Total des dettes		16 504 551	13 562 199
Capitaux propres Part du Groupe			
Dotations et réserves liées		860 000	860 000
Réserves consolidées et autres		1 492 522	1 455 565
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres		18 750	16 165
Résultat de l'exercice		65 314	98 891
Intérêts minoritaires		205 487	191 189
Total du passif		19 146 624	16 184 009

Compte de résultat au 31 décembre 2011

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 IFRS
Intérêts et produits assimilés	12	898 167	788 263
Opérations avec les établissements de crédit		259 024	197 870
Opérations avec la clientèle		322 621	301 271
Obligations et titres à revenu fixe		37 559	38 882
Autres intérêts et produits assimilés		278 963	250 240
Intérêts et charges assimilées	12	743 460	602 093
Opérations avec les établissements de crédit		244 617	183 627
Opérations avec la clientèle		33 110	33 656
Obligations et titres à revenu fixe		274 752	253 635
Autres intérêts et charges assimilés		190 981	131 175
Commissions (produits)		55 549	49 112
Commissions (charges)		1 954	916
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat	13	-75 029	-41 316
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	14	18 551	20 069
Produits des autres activités	15	252 650	218 798
Charges des autres activités		14 170	13 755
Produit net bancaire		390 304	418 162
Charges générales d'exploitation		254 872	246 229
<i>Frais de personnel</i>	16	166 437	155 457
<i>Autres frais administratifs</i>		88 435	90 772
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	6	13 086	13 149
Résultat brut d'exploitation		122 346	158 784
Coût du risque	17	-40 433	-43 370
Résultat d'exploitation		81 913	115 414
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	18	3 270	4 489
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-1 705	2 949
+/-Variation de la valeur des acquisitions			
Résultat avant impôt		83 478	122 852
Impôts sur les bénéfices	19	-8 827	-11 202
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		74 651	111 650
Intérêts minoritaires		-9 337	-12 759
Résultat net - Part du Groupe		65 314	98 891

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2011

en milliers d'euros

	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 IFRS
Résultat Net	74 651	111 650
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôt)	2 880	9 722
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 880	9 722
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	77 531	121 372
Dont part du Groupe	67 826	105 162
Dont part des intérêts minoritaires	9 706	16 210

Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2011

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 IFRS
Résultat avant impôts (A)	74 141	105 235
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13 662	13 149
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-315
Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	83 464	53 423
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-3 270	-4 149
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-11 301	-13 770
Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0
Autres mouvements	124 334	106 866
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres éléments (B)	206 889	155 204
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-222 722	-438 878
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-2 225 304	-1 473 955
Flux liés aux autres opérations affectant des autres actifs ou passifs financiers	1 924 622	1 882 994
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-53 956	109 951
Impôts versés	-17 433	-10 497
= (Diminution) augmentation nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (C)	-594 793	69 616
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (A+B+C)	-313 763	330 054
Flux liés aux actifs financiers et participations	463 264	-491 725
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-31 394	-56 038
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	431 870	-547 763
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-100 386	-204 003
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	61 729	91 974
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-38 657	-112 029
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	79 450	-329 737
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>83 687</u>	<u>413 424</u>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	83 544	25 627
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	143	387 797
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>163 137</u>	<u>83 687</u>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	24 099	83 544
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	139 038	143
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	79 450	-329 737

Le format retenu, pour l'élaboration du tableau des flux de trésorerie du Groupe AFD, est celui de la méthode indirecte.

Tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2011

<i>en milliers d'euros</i>	Dotation	Réserves liées à la dotation	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Gains/ pertes latents ou différés	Capitaux propres, part du groupe
Capitaux propres au 31 décembre 2009 (Normes IFRS)	400 000	460 000	1 448 615	242 426	7 840	2 558 881
Quote part du résultat 2009 affectée dans les réserves			22 426	-22 426		0
Dividendes versés				-220 000		-220 000
Autres variations			-15 476			-15 476
Résultat 2010				98 891		98 891
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice 2010					8 325	8 325
Capitaux propres au 31 décembre 2010 (Normes IFRS)	400 000	460 000	1 455 565	98 891	16 165	2 430 621
Quote part du résultat 2010 affectée dans les réserves			28 304	-28 304		0
Dividendes versés				-70 587		-70 587
Autres variations			8 653			8 653
Résultat 2011				65 314		65 314
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice 2011					2 585	2 585
Capitaux propres au 31 décembre 2011 (Normes IFRS)	400 000	460 000	1 492 522	65 314	18 750	2 436 586

Notes annexes aux États financiers

1. Faits marquants

1.1 Financement de l'activité

Pour financer la croissance de son activité, l'AFD a émis en 2011 onze emprunts obligataires sous forme d'émission publique ou privée pour un volume global de 3,8 milliards d'euros.

1.2 Participation de l'AFD au capital de Proparco :

Conformément à l'autorisation donnée par le Conseil d'administration en sa séance du 10 mars 2011 et confirmée par l'arrêté ministériel du 13 avril 2011, l'AFD a cédé le 5 mai 2011 2,5 % du capital de Proparco à la Corporation Andina de Fomento.

La Banque de Tunisie ayant souhaité céder l'intégralité de sa participation au capital de Proparco, l'AFD a sous autorisation de son Directeur Général en date du 13 juillet 2011 et par arrêté ministériel du 13 décembre 2011, acquis 115 830 actions soit 0,43 % du capital de Proparco.

À l'issue de ces deux opérations, la participation de l'AFD au capital de Proparco s'élève à 57,43 %.

1.3 Traitement Club de Paris :

En 2011, aucun Club de Paris n'a impacté significativement le Produit Net Bancaire (PNB). La variation négative du PNB entre 2011 et 2010 est due notamment au traitement de la dette des Seychelles en Club de Paris (2010) qui a permis de reprendre une provision pour un montant de 26,3 M EUR.

2. Principes et méthode appliqués aux états financiers au 31 décembre 2011

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2011 par le Conseil d'administration le 12 avril 2012.

2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

2.1.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de l'Agence française de développement regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour les comptes consolidés du groupe.

Sont exclues du périmètre de consolidation :

- ✓ les sociétés ne présentant pas de caractère significatif,
- ✓ les sociétés étrangères dans lesquelles l'AFD détient une participation historique, en raison des difficultés d'obtention de leurs comptes dans la forme et les délais requis, et aussi du fait que l'AFD n'y exerce pas d'influence notable en raison de leur caractère public ou parapublic.

La liste des participations détenues par l'AFD directement ou indirectement et supérieures à 20 % du capital des sociétés est présentée dans le tableau suivant¹.

	Localisation	% de contrôle 2010	% de contrôle 2011	% d'intérêt 2011	Total Bilan	Part contributive au résultat (1)
AFD					18 761 828	52 707
Filiales intégrées globalement						
Soderag	Antilles	100,00	100,00	100,00	9 020	3 424
Proparco	Paris	59,49	57,43	57,43	2 969 864	12 729
Sogefom - Part AFD	Paris	58,69	58,69	60,00	41 881	-59
Sogefom - Part Socredo	Paris	3,76	3,76			
Fisea	Paris	100,00	100,00	100,00	99 344	-6 676
Propasia	Hong Kong	100,00	100,00	57,43	6 785	-81
Participations mises en équivalence						
- Entreprises non financières						
Société Immobilière de Nouvelle Calédonie	Nle-Calédonie	50,00	50,00	50,00	719 480	953
Société immobilière de la Martinique	Martinique	22,27	22,27	22,27	501 923	712
- Entreprises financières						
Banque Socredo	Polynésie	35,00	35,00	35,00	2 013 717	1 605
Participations exclues						
- Organismes publics ou parapublics étrangers						
Société Financière Algérienne et Européenne de Participation (Finalep)	Algérie	28,73	28,73	28,73	2 666	
Gari	Togo	27,01	27,01	27,01	39 680	
Banque nationale de Développement Agricole	Mali	22,67	22,67	22,67	318 882	
Banque de Développement des Seychelles	Seychelles	20,41	20,41	20,41	27 042	
Société de Gestion et d'Exploitation de l'Aéroport de Conakry G'Bessia	Guinée	20,00	20,00	20,00	15 091	
- Participations de Proparco à l'étranger						
Tunisie Sicar	Tunisie	20,00	20,00	20,00	2 108	
Upline Technologies	Maroc	20,00	20,00	20,00	388	
BOA RDC	RDC		20,00	20,00	12 087	
CFUB	Tanzanie		20,00	20,00	1 202 090	
BIMR	Djibouti		20,00	20,00	774 819	
Averroes Finance	Multi-pays	34,25	34,25	34,25	15 318	
Averroes Finance II	Multi-pays	50,00	50,00	50,00	410	
Central Africa Growth Fund	Multi-pays	24,47	24,47	24,47	22 876	
I & P Capital (Indian Ocean) Ltd	Multi-pays	20,00	20,00	20,00	7 197	
CMAR	Maurice	20,00	20,00	20,00	20 597	
BNP Paribas	Mauritanie	20,00	20,00	20,00	70 479	
FEGACE Asia sub fund	Multi-pays	20,00	20,00	20,00	15 948	
IT Holding	Égypte	24,30	24,30	24,30	15 919	
Vietnam Debt Fund	Multi-pays	26,84	26,84	26,84	16 014	
Wadi Holding	Multi-pays	35,29	35,29	35,29	69 227	
- Sociétés françaises dont le total du bilan n'est pas significatif						
Retiro Participations - Part Proparco	Paris	99,00	99,00	99,00	8	
Résultat part Groupe						65 314

(1) avant élimination des opérations intragroupe

- 1/ ✓ Le pourcentage de contrôle exprime le degré d'influence de la société mère dans les décisions des sociétés, dont elle détient une quote-part. Il permet de déterminer la méthode de consolidation.
- ✓ Le pourcentage d'intérêt exprime les droits de la société mère dans les capitaux propres de la société consolidée. Il sert de base aux calculs de la consolidation.

2.1.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

✓ L'intégration globale

Tous les comptes sont incorporés poste par poste, tant au bilan qu'au hors-bilan de l'AFD, avec constatation des droits des « actionnaires minoritaires ». La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

Sont intégrées les cinq sociétés suivantes :

- La Société de Promotion et de Participation pour la Coopération économique (Proparco) créée en 1977.
Au 31 décembre 2011, le capital de cette société s'élève à 485,33 millions d'euros, la participation de l'AFD à 57,43 %.
- La Société de Développement Régional Antilles-Guyane (Soderag), dont l'AFD a pris le contrôle en 1995 à la demande de l'État français, et qui a été mise en liquidation en 1998, après que le retrait de son agrément en tant qu'établissement de crédit ait été prononcé.
Au 31 décembre 2011, le capital de cette société s'élève à 5,6 millions d'euros. L'AFD en détient 100 %.
- La Société de Gestion des fonds de garantie d'Outre-mer (Sogefom), dont l'AFD a procédé au rachat des actions détenues par l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM) le 12 août 2003, à la demande du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, et du ministère de l'Outre-mer.
Au 31 décembre 2011, le capital de cette société s'élève à 1,1 million d'euros. L'AFD en détient 58,69 %.
- Le Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (Fisea) a été créé en avril 2009. Cette société par actions simplifiée est dotée d'un capital de 60 M EUR et détenue à 100 % par l'AFD, Proparco détenant une action. La gestion de Fisea est assurée par Proparco.
- TR Propasia LTD est une société anonyme créée en octobre 2008 dont l'objet social est la prise de participation, dans des sociétés ou organismes favorisant le développement économique et social dans le respect de l'environnement, en Asie. Cette société domiciliée à Hong Kong est dotée d'un capital de 10 M USD. Elle est détenue à 100 % par Proparco. Au 31 décembre 2011, le capital est libéré à hauteur de 29 %, soit 2,9 M USD.

✓ La mise en équivalence

Elle consiste à retenir, pour la valorisation de la participation, la situation nette de la société, d'une part, à introduire une quote-part de son résultat retraité, d'autre part, ceci au prorata de la participation détenue dans son capital.

Au 31 décembre 2011, cette méthode a été appliquée à trois sociétés dans lesquelles l'Agence française de développement détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50 % et sur lesquelles elle exerce une influence notable : la Société Immobilière de Nouvelle Calédonie (SIC), la Société Immobilière de la Martinique (Simar) et la Socredo.

✓ Remarques sur les autres sociétés

L'AFD détient par ailleurs des participations dans un certain nombre de sociétés sur la gestion desquelles elle n'exerce aucune influence notable. Ces sociétés ne sont pas consolidées, ni globalement, ni par mise en équivalence. Elles figurent à l'actif au poste « Actifs financiers disponibles à la vente ».

2.1.3 Retraitement des opérations internes

✓ Élimination des opérations réciproques

Pour les sociétés intégrées globalement, les éliminations suivantes ont été effectuées :

- soldes des comptes de bilan inter sociétés (prêts, emprunts, dépôts etc.),
- soldes des charges et produits (intérêts et produits et charges assimilés, prestations diverses, etc.),
- dividendes inter-sociétés (cette élimination a également été effectuée pour les sociétés mises en équivalence),
- indemnités de remboursement anticipé (les indemnités payées à l'AFD par les filiales qui lui ont remboursé des emprunts par anticipation ont été retraitées de manière à harmoniser, dans la comptabilité des filiales concernées, les modalités d'étalement de ces indemnités sur celles pratiquées par l'Agence).

✓ Élimination des dépréciations internes

Sont éliminées les dépréciations internes constituées au niveau de l'AFD sur les titres détenus dans le capital de l'ensemble des filiales, et sur les créances des filiales intégrées globalement.

2.2 **Principes et méthodes comptables**

Les états financiers consolidés de l'AFD sont établis en utilisant des méthodes comptables appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les comptes consolidés et d'application conforme aux principes groupe par les entités consolidées par l'AFD.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation des états financiers de l'Agence française de développement au 31 décembre 2011 sont indiquées ci-après.

2.2.1 Conversion des opérations en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du groupe (en euros) au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale ; dans le second cas, ils sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers disponibles à la vente ».

2.2.2 Utilisation d'estimations

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés exigent l'utilisation d'estimations émises à partir des informations disponibles. Ces estimations sont notamment utilisées lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers, des dépréciations et provisions.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- ✓ des dépréciations collectives calculées soit sur la base de pourcentages de l'encours déterminés à partir de la sinistralité historique, soit sur portefeuille homogène de contreparties déterminé à partir d'analyses quantitatives et qualitatives (étude de la sinistralité historique, analyse de la situation macro-économique et perte résiduelle estimée) ;
- ✓ de certains instruments financiers dont la valorisation est donnée soit à partir de modèles mathématiques complexes, soit d'actualisation de flux futurs.

2.2.3 Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur valeur de marché. Par la suite, l'évaluation à la juste valeur retenue est le prix coté lorsque le titre est coté sur un marché actif. Les actifs et passifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes :

✓ Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché qui, en règle générale, est le montant décaissé à l'origine (y compris les créances rattachées). Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet de dépréciation individuelle, dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable. Ces dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la désactualisation de la dépréciation est enregistré en produit net bancaire.

✓ Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette rubrique comprend les participations dans les entités de capital-Investissement dans lesquelles le Groupe détient une influence notable ; elles sont valorisées à la juste valeur au moyen d'états financiers (< 6 mois) transmis par les entités concernées. La juste valeur correspond, soit à une quote-part de l'actif net réévalué avec possibilité de décote, soit au cours de bourse si la société est cotée, et au retraitement des mouvements intervenus entre la date de l'état financier et la date de clôture.

Ce poste comprend, également, les instruments dérivés de change ou de taux utilisés dans le cadre de couverture économique, mais qui ne répondent pas à la définition de la comptabilité de couverture selon la norme IAS 39. Ces actifs et passifs sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La variation de juste valeur figure au compte de résultat dans le poste « gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur ». La juste valeur des dérivés de change, contractés par l'AFD, intègre fréquemment une composante couverture de marge future des prêts libellés en devises. Le résultat de change des actifs associés comptabilisé en produits ou charges des autres activités compense partiellement cet impact.

Le montant comptabilisé initialement au bilan pour un dérivé évalué à la juste valeur correspond à la contrepartie donnée ou reçue en échange (prime d'une option ou la soulte encaissée). Les valorisations ultérieures sont généralement réalisées sur la base de l'actualisation de flux futurs à partir d'une courbe zéro coupon.

✓ Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Cette catégorie comprend les titres à revenu et maturité fixes, que l'AFD a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes. Les titres sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'événements intervenus depuis l'acquisition. Les coupons courus non échus sont inclus dans la valeur bilancielle en IFRS.

✓ Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie correspond aux actifs financiers détenus pour une durée indéterminée que l'Agence peut être amenée à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des deux catégories précédentes. Les titres de participation détenus par l'AFD sont majoritairement classés dans cette catégorie.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur. La juste valeur retenue est le cours de bourse lorsque le titre est coté sur un marché actif et la quote-part de situation nette pondérée d'une décote d'incertitude en l'absence de marché d'actif. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les titres disponibles à la vente sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'événements intervenus depuis l'acquisition.

✓ Dettes

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission nette de frais puis sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes de remboursement (différences entre le prix de remboursement et le nominal du titre) et les primes d'émission positives ou négatives (différence entre le prix d'émission et le nominal du titre) sont étalées de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts.

✓ Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

L'AFD applique la comptabilité de couverture de juste valeur définie par la norme IAS 39. Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif inscrit au bilan. Les variations de juste valeur de l'élément couvert sont enregistrées en résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la variation de juste valeur des instruments de couverture.

Les swaps de taux, et les Cross Currency swap (taux fixe et taux variable) sont mis en place par l'AFD afin de se prémunir contre le risque de taux et le risque de change.

La comptabilité de couverture est applicable si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée et si le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

La réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'un actif ou d'un passif identifié, soit dans le poste « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

Si la couverture ne répond plus aux critères d'efficacité définis par la norme IAS 39, les dérivés de couverture sont transférés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « passifs financiers à la juste valeur par résultat » et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.2.4 Engagements de rachat sur intérêts minoritaires

En 2008, le groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de Proparco, filiale consolidée par intégration globale, des engagements de rachat de leurs participations pour un montant global de 211 M EUR. En 2011, le montant de l'engagement s'élève à 234 M EUR.

Les options sont exerçables par les minoritaires pendant 5 ans (soit jusqu'en 2018) après une période de blocage de 5 ans (de 2008 à 2013).

Le prix d'exercice est défini contractuellement : actif net réévalué en date d'exercice.

Ces engagements de rachat optionnels sont traités comptablement comme suit en 2011 :

- ✓ en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré une dette au titre des options de vente attribuées aux actionnaires. Ce passif de 69,3 M EUR est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée prix d'exercice estimé à la date d'exercice, classé en « autres passifs » ;
- ✓ en conséquence, la contrepartie de ce passif, est enregistrée en diminution des « intérêts minoritaires » pour 60,5 M EUR, soit la quote-part de la situation nette de Proparco valorisée au 31/12/2011 et le solde vient en diminution des « réserves consolidées – Part du Groupe », soit 8,8 M EUR ;
- ✓ si le rachat est effectué, le passif sera dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des minoritaires. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des intérêts minoritaires et les réserves consolidées en part du Groupe.

2.2.5 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de l'Agence comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles. Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers et ayant des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a ainsi été retenue pour l'immeuble du siège.

Les durées d'amortissement ont été estimées en fonction de la durée d'utilité des différents composants :

	Intitulé	Durée d'amortissement
1.	Terrain	Non amortissable
2.	Gros – œuvre	40 ans
3.	Clos, couvert	20 ans
4.	Lots techniques, Agencements et Aménagements	15 ans
5.	Aménagements divers	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations corporelles, elles sont amorties suivant le mode linéaire :

- ✓ les immeubles de bureau situés outre-mer le sont sur 15 ans,
- ✓ les immeubles de logement sont amortis sur 15 ans,
- ✓ les agencements, aménagements et mobiliers sont amortis sur 5 ou 10 ans,
- ✓ les matériels et véhicules sur 2 à 5 ans.

Concernant les immobilisations incorporelles, les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 5 ans pour les progiciels de gestion et 2 ans pour les outils bureautiques.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie économique attendue du bien, la valeur résiduelle du bien étant déduite de la base amortissable. À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

2.2.6 Provisions

Des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation du fait d'évènements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

✓ Provisions sur encours souverains

La convention « relative au provisionnement des prêts souverains¹ consentis par l'AFD pour son compte propre » a été signée le 30 décembre 2010 (avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2009) entre l'AFD et l'État français pour une durée indéterminée. Cet accord prévoit la constitution de provisions mutualisées dont le montant est abondé par l'État.

Ces provisions ne sont donc pas liées à une analyse du risque de crédit mais traduisent l'engagement de l'AFD de reverser à l'État dans le cadre d'opérations de traitement de dette les provisions ainsi constituées. La dotation nette de reprise de provision et les reversements en faveur de l'État sont enregistrés dans le Produit Net Bancaire.

✓ Provision pour risques filiales

Elle est destinée notamment à couvrir le coût pour l'AFD de la reprise et de la liquidation de la Soderag, qui a été décidée en 1998, et le risque de perte pour l'AFD sur les prêts qu'elle a consentis à la Sodema, la Sodega et la Sofideg pour racheter le portefeuille de la Soderag.

✓ Provision pour engagements sociaux

Avantages postérieurs à l'emploi

➤ ***Régimes à prestations définies***

✓ Les engagements de retraite et de retraite anticipée

Les engagements immédiats de retraite et retraite anticipée sont entièrement externalisés chez un assureur.

1/ C'est-à-dire accordés aux États ou avec leur aval

Les engagements différés de retraite et retraite anticipée sont conservés par l'AFD et couverts par des contrats d'assurance spécifiques. Ils ont été évalués conformément aux dispositions des contrats conclus entre l'AFD et l'assureur :

Taux d'actualisation 4,16 %

Ce taux d'actualisation a été fixé contractuellement entre l'AFD et l'assureur et par conséquent n'évoluera pas dans le temps.

Âge de départ en retraite :..... 62 ans

Taux de croissance annuelle des salaires :..... 3 %

✓ Indemnités de fin de carrière et financement du régime de frais de santé

L'AFD octroie à ses salariés des indemnités de fin de carrière (IFC). Elle participe également au financement du régime de frais de santé de ses retraités.

Les hypothèses retenues pour les évaluations sont les suivantes :

Taux d'actualisation 5,00 %

Taux de croissance annuelle des salaires..... 3 %

Âge de départ en retraite..... 62 ans

Tables de mortalité TGH 05 / TGF 05

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements (indemnité de fin de carrière, financement du régime des frais de santé et des retraites) font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant des engagements provisionnés est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées.

À chaque arrêté, une revalorisation des engagements de retraite portés par l'AFD est faite et comparée avec la valeur des contrats d'assurance.

Selon la possibilité offerte par la norme IAS 19, l'AFD a opté pour la méthode du corridor, applicable aux régimes postérieurs à l'emploi.

Les écarts actuariels font l'objet d'un amortissement différé et ne sont pas reconnus immédiatement en résultat.

Les dotations aux provisions comptabilisées au 31 décembre 2011 représentent 2 461 K EUR et sont enregistrées en frais de personnel.

➤ **Autres avantages à long terme**

L'AFD octroie à ses salariés des primes de médailles du travail.

L'évolution des engagements au cours de l'exercice 2011 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	Retraite	Mutuelle des retraités	IFC	Médaille du travail
Variation de la valeur actualisée de l'obligation				
Valeur actualisée de l'obligation au 01/01	155 866	41 356	10 703	542
Coût financier	4 704	2 133	550	27
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 824	1 306	732	55
Réductions/ Liquidations	-44 502			
Prestations payées	-10 417	-1 296	-854	-72
Pertes (gains) actuariels	-2 932	-83	-998	-65
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12	104 543	43 416	10 133	487
Variation de la valeur des actifs du régime				
Juste valeur des actifs au 01/01	161 573			
Rendement attendu des actifs	6 722			
Prestations payées	-10 417			
Pertes (gains) actuariels	-1 034			
Liquidations	-44 591			
Juste valeur des actifs au 31/12	112 253			
Limites du corridor				
Gains (pertes) actuariels non reconnus au 01/01	8 703	4 188	744	0
Limites du corridor au 01/01	15 587	4 136	1 070	54
Gains (pertes) actuariels générés dans l'exercice	1 898	83	998	65
(Gains) pertes actuariels reconnus	0	-6	0	-65
Gains (pertes) actuariels non reconnus au 31/12	10 601	4 265	1 742	0
Montant reconnu au bilan au 31/12				
Valeur actualisée de l'obligation financée	104 543			
Valeur actualisée de l'obligation non financée		43 416	10 133	487
Situation nette	-7 710			
Gains (pertes) actuariels non reconnus	10 601	4 265	1 742	
Provision au bilan	2 891	47 681	11 875	487
Montant reconnu dans le compte de résultat au 31/12				
Coût des services rendus en 2011	1 824	1 306	732	55
Coût financier sur 2011	4 704	2 133	550	27
pertes (gains) actuarielles reconnues	0	-6	0	-65
Rendement attendu des actifs du régime	-6 722			
Coût des services reconnus				
Effet des réductions/ liquidations	89			
Charge comptabilisée	-105	3 433	1 282	17
Réconciliation du passif net entre ouverture et clôture				
Passif au 01/01	2 996	45 543	11 447	542
Charge comptabilisée	-105	3 433	1 282	17
Cotisations payées	0			
Prestations payées par l'employeur	0	-1 296	-854	-72
Passif net au 31/12	2 891	47 680	11 875	487

Les prévisions d'engagements au 31 décembre 2011 sont les suivantes:

Dettes actuarielles au 31/12/2011	104 543	43 416	10 133	487
Coût des services rendus en 2012	1 585	1 449	722	55
Coût financier sur 2012	5 296	2 243	521	24
Prestations à verser en 2012 / transfert des capitaux constitutifs au titre des départs en 2012	-28 644	-1 376	-746	-71
Dettes estimées au 31/12/2012	82 780	45 732	10 630	495

2.2.7 Dépréciations de prêts et créances

Les dépréciations de prêts et créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'un prêt ou une créance, ou un portefeuille de prêts, subit une perte de valeur. Les dépréciations sont donc calculées sur base individuelle.

✓ Dépréciations individuelles

Les prêts pour lesquels le système de cotation met en évidence des risques avérés (même en l'absence d'impayés), font l'objet d'une analyse au cas par cas, afin de constituer une dépréciation individuelle. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable du prêt (encours en capital augmenté des intérêts impayés et des intérêts non échus) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif. Le taux de récupération des échéances futures est déterminé par le comité des risques et les éventuelles garanties sont positionnées par défaut en dernière échéance. Les garanties comprennent des hypothèques sur terrains et constructions, des cautions, avals et nantissements.

✓ Dépréciations collectives

Les créances dépréciées sur base collective sont l'ensemble des prêts non souverains du groupe dans les pays étrangers non dépréciés sur base individuelle.

L'AFD enregistre des dépréciations sur « portefeuille homogène » pour les secteurs financier privé et public, ainsi que les secteurs eau-électricité et transport, dont le montant et l'évolution sont déterminés sur la base d'analyses qualitatives et quantitatives (Cf. § 2.2.2 Utilisation d'estimation). Il est à noter que pour Proparco un seul portefeuille financier est identifié, ainsi que trois portefeuilles « entreprises » (télécom, énergie et transport). L'encours résiduel a fait l'objet d'une dépréciation sur la base d'une sinistralité historique, toutes causes confondues, sur des classes d'actifs obtenues par typologie d'emprunteur et par classes de pays.

Au regard des événements intervenus en fin d'année 2010, l'AFD avait constitué des dépréciations et provisions collectives spécifiques, au titre de l'instabilité politique dans le bassin méditerranéen ainsi qu'au titre de l'instabilité politique et de la crise économique en Côte d'Ivoire. Au 31 décembre 2011 cette provision a fait l'objet d'une reprise partielle de 14 M EUR.

2.2.8 Dettes subordonnées

En 1998, une convention a été conclue avec l'État aux termes de laquelle une partie de la dette de l'AFD vis-à-vis du Trésor, correspondant aux tirages effectués entre le 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 1997, a été transformée en dette subordonnée. Cette convention prévoit également le réaménagement global de l'échéancier de cette dette sur 20 ans dont 10 ans de différé, et l'inscription en dette subordonnée de toute nouvelle tranche d'emprunt à partir du 1^{er} janvier 1998 (avec un échéancier sur 30 ans dont 10 ans de différé).

Au 31/12/2011 le montant de dettes subordonnées s'élève à 3,0 Mds EUR, dont 2,2 Mds EUR auprès du Trésor.

2.2.9 Les impôts différés

Pour l'établissement des comptes consolidés, le calcul des impôts différés est effectué société par société, en respectant la règle de symétrie, suivant la méthode du report variable. Cette méthode a été appliquée sur les différences temporelles existant, au niveau de chaque société, entre le résultat fiscal et le résultat comptable, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation.

2.2.10 Information sectorielle

Depuis le 1^{er} janvier 2009, en application de la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, l'AFD identifie et présente un seul secteur opérationnel correspondant à son activité de prêts et subventions, basé sur l'information transmise en interne au Directeur Général qui est le principal décideur opérationnel de l'AFD.

Cette activité de prêts et subventions correspond au principal métier du groupe dans le cadre de sa mission de service public de financement de l'aide au développement.

2.2.11 Principes du tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de l'Agence française de développement est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte, le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Les opérations sur les capitaux propres (hors résultat) sont neutres.

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France et chez les établissements de crédit.

3. Notes annexes relatives aux états financiers au 31 décembre 2011

3.1 Notes relatives au Bilan

Note 1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS			31/12/2010 IFRS		
	Actif	Passif	Notionnel / Encours	Actif	Passif	Notionnel / Encours
Instruments dérivés de taux d'intérêt	3 215	24 504	759 910	13 144	10 269	819 379
Instruments dérivés de change	13 412	110 185	1 405 014	13 127	45 748	945 313
Actifs/Passifs désignés à la juste valeur sur option	18 878		25 000	16 210		25 000
Titres à la juste valeur par résultat	15 893		15 815	24 278		18 294
Total	51 398	134 689		66 759	56 017	

Note 2 – Instruments financiers dérivés de couverture

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS			31/12/2010 IFRS		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
Couverture de juste valeur						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	366 004	309 352	8 376 357	171 780	184 097	6 097 114
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	672 067	293 060	6 499 773	539 576	230 796	6 427 527
Total	1 038 071	602 413		711 356	414 893	

Note 3 – Investissements financiers

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 IFRS
Actifs financiers disponibles à la vente		
Effets publics et valeurs assimilées	259 349	233 308
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 390	10 358
Participations dans les entreprises liées		
Participations et autres titres détenus à LT	690 665	607 072
<i>Dont OPCVM</i>	<i>40 888</i>	<i>41 894</i>
Sous-total	960 404	850 738
Ajustements de juste valeur des titres couverts par des instruments dérivés de couverture		
Dépréciation	-27 475	-27 849
Total des Actifs financiers disponibles à la vente	932 929	822 889
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Effets publics et valeurs assimilées	572 103	581 025
Obligations et autres titres à revenu fixe	114 611	115 082
Sous-total	686 714	696 107
Dépréciation		
Total des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	686 714	696 107
Total des investissements financiers	1 619 643	1 518 996

Note 4 – Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS		31/12/2010 IFRS	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Prêts aux établissements de crédit		3 394 609		2 945 711
Encours sains		3 390 114		2 932 864
Encours dépréciés		4 495		12 847
Dépréciations		-54 537		-38 751
Dépréciation sur créances individualisées		-37		-1 751
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes		-54 500		-37 000
Créances rattachées		18 781		15 179
Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme		39 698		28 237
Sous-total		3 398 551		2 950 376
Prêts à la clientèle		12 342 358		10 096 823
Encours sains		11 835 111		9 591 028
Encours dépréciés		507 247		505 795
Dépréciations		-453 876		-442 721
Dépréciation sur créances individualisées		-297 388		-296 857
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes		-156 488		-145 864
Créances rattachées		41 805		36 493
Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme		385 444		135 889
Sous-total		12 315 731		9 826 484
Total des prêts		15 714 282		12 776 860
Autres créances				
Dépôts (trésorerie disponible) auprès des établissements de crédit	141 916	100 000	67 142	514 391
Créances rattachées	396	121	176	2 847
Total des autres créances	142 312	100 121	67 318	517 238
Total prêts et autres créances	142 312	15 814 403	67 318	13 294 098

La juste valeur des garanties prises en compte pour le calcul des dépréciations individuelles s'élève à 7,9 millions d'euros (19,8 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Note 5 – Comptes de régularisation et actifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS		31/12/2010 IFRS	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Financements Trésor		306 280		356 197
Fonds publics affectés		231 710		239 947
Autres actifs et passifs	42 959	578 534	87 992	684 832
Compte créditeur État français		292 129		76 683
Total des comptes de régularisation et actifs/passifs divers	42 959	1 408 653	87 992	1 357 659

Note 6 – Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Immobilisations				Total
	corporelles		incorporelles		
	Terrains & aménagement	Constructions & aménagement	Autres		
Valeur brute					
Au 1 ^{er} janvier 2011	69 087	153 417	47 184	64 349	334 037
Acquisitions	27	23 047	2 796	4 030	29 900
Cessions/Sorties	-91	-402	-1 723	-7 876	-10 092
Autres mouvements	-4	-51	50	4	-1
Changement périmètre					0
Au 31 décembre 2011	69 019	176 011	48 307	60 507	353 844
Amortissements					
Au 1 ^{er} janvier 2011	2 069	78 555	33 088	51 165	164 877
Dotations	86	4 240	4 056	4 674	13 056
Reprises	-2	-337	-1 537	-7 678	-9 554
Autres mouvements		4	-4	0	0
Changement périmètre					0
Au 31 décembre 2011	2 153	82 462	35 603	48 161	168 379
Valeur nette	66 866	93 549	12 704	12 346	185 465

Note 7 – Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 IFRS
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes à vue	3 276	28 896
Dettes à terme	10 230	2 740
Dettes rattachées	49	16
Total des dettes envers les établissements de crédit	13 555	31 652
Dettes envers la clientèle		
Comptes créditeurs de la clientèle	3 233	3 775
Dettes rattachées	9	5
Total des dettes envers la clientèle	3 242	3 780
Dettes représentées par un titre		
Titres du marché interbancaire	400 313	
Emprunts obligataires	9 742 300	7 853 123
Dettes rattachées	144 055	127 047
Ajustements de la valeur des dettes représentées par un titre couvert par des instruments dérivés	404 327	197 521
Total des dettes représentées par un titre	10 690 995	8 177 691

En 2011, l'AFD a émis trois emprunts en devises étrangères, aux conditions suivantes (avant swap en euros) :

- ✓ 250 millions USD (soit 193 M EUR¹) aux taux de 1,25 % échéance 2013
- ✓ 1,25 milliards USD (soit 966 M EUR¹) aux taux de 1,27 % échéance 2014
- ✓ 50 millions GBP (soit 60 M EUR¹) aux taux de 4,875 % échéance 2013

Et huit emprunts en euro aux conditions suivantes :

- ✓ 1 milliard EUR au taux de 4 % échéance 2023,
- ✓ 250 millions EUR au taux de 4 % échéance 2023,
- ✓ 250 millions EUR au taux de 4 % échéance 2023,

1/ Contrevaleur au 31 décembre 2011.

- ✓ 50 millions EUR au taux de 4,42 % échéance 2031,
- ✓ 600 millions EUR au taux de 3,125 % échéance 2024,
- ✓ 250 millions EUR au taux Euribor 6 mois - 0,38 % échéance 2013,
- ✓ 126 millions EUR au taux Euribor 3 mois + 0,2 % échéance 2013,
- ✓ 100 millions EUR au taux Euribor 3 mois + 1,2 % échéance 2014.

Note 8 – Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS		31/12/2010 IFRS	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs/Passifs				
Actifs financiers disponibles à la vente	932 929	932 929	822 889	822 889
Prêts et créances	15 956 715	16 138 866	13 361 416	13 423 620
Placement détenus jusqu'à leur échéance	686 714	686 714	696 107	696 107
Passif financiers évalués au coût amorti	14 099 328	13 639 309	11 576 945	10 986 432

Note 9 – Actifs et Passifs financiers évalués à la Juste Valeur

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS			31/12/2010 IFRS		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs/Passifs						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		51 398	51 398		66 759	66 759
Instruments dérivés de couverture (Actif)		1 038 071	1 038 071		711 356	711 356
Actifs financiers disponibles à la vente	152 895	780 034	932 929	148 495	674 394	822 889
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		134 689	134 689		56 017	56 017
Instruments dérivés de couverture (Passif)		602 413	602 413		414 893	414 893

La juste valeur de l'actif ou du passif financier correspond au cours coté lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (Niveau 1). En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée à partir de la valeur de marché d'un instrument comparable ou par actualisation des flux futurs (Niveau 2).

Note 10 – Provisions et dépréciations

Provisions	31/12/2010	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Écart de change	Reclassement	31/12/2011
Inclus dans le coût du risque							
Risques filiales DOM	36 029	758	3 921				32 866
Autres provisions pour risque	18 140	9 766	10 388		-497	22 782	39 803
<i>Sous total</i>	54 169	10 524	14 309		-497	22 782	72 669
Exclus du coût du risque							
Provision pour charges - Prêts souverains	371 055	37 382					408 437
Charges de personnel	68 382	3 337	2 075				69 644
Provision pour risques et charges	19 245	1 314				-5 682	14 877
Total	512 851	52 557	16 384	0	-497	17 100	565 627
Dépréciations d'actifs							
Établissements de crédit	1 751	2 199	3 913				37
Crédits à la clientèle	296 857	28 386	27 833		-22		297 388
<i>Dont Coût du risque</i>		22 287	22 890				
Autres créances	2 604		1 151				1 453
Groupe d'actifs homogènes	182 864	55 061	9 837		0	-17 100	210 988
<i>Dont Coût du risque</i>		55 061	10 988				
Actifs disponibles à la vente	27 848	103	476				27 475
Total	511 924	85 749	43 210	0	-22	-17 100	537 341

Note 11 – Tableau de variation des capitaux propres

La variation de capitaux propres est présentée dans les états financiers, tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2011.

3.2 Notes relatives au Compte de résultat

Note 12 – Produits et charges par catégorie comptable

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
	IFRS	IFRS
Produits d'intérêts	898 167	788 263
Trésorerie et compte à vue auprès de banques centrales	5 267	3 051
Actifs financiers disponibles à la vente	29 391	30 440
Prêts et créances	419 587	405 499
Placements détenus jusqu'à leur échéance	8 009	8 442
Dérivés	435 913	340 831
Charges d'intérêts	743 460	602 093
Dépôts de banques centrales	1 650	3 867
Passifs financiers évalués au coût amorti	308 010	310 695
Dérivés	433 800	287 531
Produits de dividende (sur actifs disponibles à la vente)	6 520	8 628
Produits d'honoraire et de commissions	55 549	49 111
Charges d'honoraires et de commissions	1 954	916
Profit net (perte nette) sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le compte de résultat	12 283	11 442
Actifs financiers disponibles à la vente (produit net de cession)	12 283	11 442
Profit net (perte nette) sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-92 834	-31 694
Profit net (perte nette) résultant de la comptabilité de couverture	17 805	-9 622
Écart de change	53 946	25 616
Profit net (perte nette) sur la sortie d'actifs autres que ceux détenus en vue de la vente	-1 705	2 948
Coût du risque	-40 433	-43 369
Autres produits opérationnels	198 452	193 182
Autres charges opérationnelles	14 170	13 755
Total charges et produits financiers & opérationnels	348 166	377 741
Charges administratives	254 872	246 229
Amortissements	13 086	13 149
Quote part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	3 270	4 489
Résultat avant impôt	83 478	122 852

Note 13 - Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
	IFRS	IFRS
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-14 747	6 316
Instruments à la juste valeur sur option	-5 198	3 042
Résultat de la comptabilité de couverture	17 805	-9 623
Couverture naturelle	-72 889	-41 051
Total	-75 029	-41 316

Note 14 – Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 IFRS
Revenus des titres	6 520	8 628
Plus values de cession	14 971	11 146
Moins values de cession	-2 114	-636
Dotations aux dépréciations	-6 696	-262
Reprises de dépréciations	5 870	1 193
Total	18 551	20 069

Note 15 – Produits des autres activités

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 IFRS
Bonifications et garantie de change sur intérêts d'emprunts	196 246	177 119
Autres produits	56 404	41 679
Total	252 650	218 798

Les bonifications, sur prêts et emprunts, sont versées par l'État pour ramener le coût de la ressource aux taux garantis ou pour diminuer le coût du prêt pour l'emprunteur

Note 16 - Charges générales d'exploitation – Frais de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 IFRS
Charges de personnel		
Salaires et traitements	113 940	110 410
Cotisations (régimes à prestations définies)	10	13
Charges sociales	46 526	44 121
Intéressement	9 649	5 810
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	9 608	8 424
Divers	1 262	-103
Refacturation personnel Instituts	-14 558	-13 218
Total	166 437	155 457

Note 17 – Coût du risque

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS			31/12/2010 IFRS
	Dotations	Reprises	Total	
Provisions et dépréciations collectives	65 585	25 297	-40 288	-63 965
Dépréciations individuelles créances non souveraines	22 287	22 890	603	21 886
Pertes sur créances irrécouvrables en capital	758	10	-748	-1 291
Total	88 630	48 197	-40 433	-43 370

Note 18 – Mises en équivalence

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	IFRS		IFRS	
<i>Impacts</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>
SIC	52 849	953	52 832	1 981
Simar	11 943	712	11 231	1 476
Socredo	86 817	1 605	85 212	1 032
Total	151 609	3 270	149 275	4 489

Note 19 – Impôts sur les sociétés

Seuls les revenus fonciers et le résultat de l'activité de représentation d'établissements de crédit métropolitains dans les DOM et les collectivités du Pacifique sont soumises à l'impôt sur les sociétés chez l'AFD. La Proparco est normalement fiscalisée. La Soderag n'est imposée à l'I/S que sur une partie de son activité.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
	IFRS	IFRS
Impôts sur les bénéfices	-8 827	-11 202
Impôts exigibles	-12 675	-13 517
Impôts différés	3 848	2 315
<hr/>		
Situation fiscale latente		
<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2010
	IFRS	IFRS
Résultat net	74 651	111 650
Impôts sur les bénéfices	-8 827	-11 202
Résultat avant impôts	83 478	122 852
Charge d'impôt théorique totale 34.43% (A)	-27 537	-40 712
Total des éléments en rapprochement (B)	18 710	29 510
Charges nette d'impôt comptabilisée (A) + (B)	-8 827	-11 202

3.3 Information sur les risques

La Direction exécutive des risques (DXR) a été créée le 3 décembre 2010. Elle a pour mission principale de fournir aux organes exécutifs et délibérants une information transparente et pertinente sur la situation des risques pour le groupe, le but étant de sécuriser la réalisation du programme d'activités. Cette direction regroupe :

- ✓ la cellule Seconde opinion,
- ✓ le département du Contrôle permanent et de la conformité (CPC),
- ✓ le département de Gestion des risques groupe (DRG),
- ✓ le département Juridique (JUR).

3.3.1 Risque de crédit

Le système de surveillance des risques de crédit du Groupe de l'AFD est placé, au sein de la direction exécutive des Risques, sous la responsabilité du département de Gestion des risques groupe (DRG). Ses attributions sont :

- ✓ surveillance des grands risques souverains et non souverains du Groupe,
- ✓ fixation et suivi, pour les risques non souverains, de limites de contreparties,
- ✓ fixation et suivi, pour les risques souverains et non souverains, de limites géographiques,
- ✓ fixation et suivi, pour les risques souverains, d'indicateurs de risque,
- ✓ cotation des risques non souverains (entreprises, établissements de crédits, collectivités...) et provisionnement individuel,
- ✓ suivi de la couverture des risques (garanties, dépréciations),
- ✓ élaboration de la grille de classification du risque pays du Groupe et détermination pour le Groupe des taux de provisionnement collectif sur portefeuilles homogènes sains,
- ✓ surveillance des impayés et intervention sur les financements compromis.

Risques dans les pays étrangers

Les risques de crédit du Groupe dans les pays étrangers sont portés par l'AFD et par sa filiale Proparco. Leur surveillance s'articule autour :

- ✓ d'une première cotation des contreparties lors de l'instruction des projets par la direction des Risques de l'AFD et la division des Risques de Proparco (RIS),
- ✓ d'un suivi et d'une cotation, par les services opérationnels, des contreparties.

Certains prêts pour compte propre sont hors risque pour le Groupe ; il s'agit :

- ✓ des prêts remis (remises de dettes décidées par le Gouvernement français : 1979 CNUCED, 1989 Dakar 1, 1994 Dakar 2),
- ✓ des prêts garantis par l'État français : il s'agit pour l'essentiel de concours d'aide budgétaire globale.

Dans les concours aux risques du Groupe, on distingue :

- ✓ les prêts souverains, octroyés à un État étranger ou bénéficiant de la garantie d'un État étranger. Ces concours peuvent être éligibles aux traitements de dettes décidés en Club de Paris,

- ✓ les prêts non souverains octroyés à des établissements financiers ou des entreprises du secteur privé ou du secteur public qui ne bénéficient pas de la garantie d'un État étranger. Ces concours ne sont théoriquement pas éligibles en Club de Paris.

La gestion des risques par l'AFD est fonction de la nature de ces risques :

- ✓ Pour les **concours souverains**, le flux régulier de projets crée une situation où, simultanément, un État contracte de nouveaux prêts dans le même temps qu'il rembourse des prêts anciens. L'AFD a arrêté un dispositif de sanction en cas d'impayés.
- ✓ Pour les **concours non souverains**, le Groupe peut suspendre les engagements et versements en cas de non-respect par l'emprunteur de ses obligations contractuelles. Tout nouveau concours est de plus conditionné au respect des obligations antérieures et à l'appréciation de la situation financière. Par ailleurs, des limites à la prise de risques sur concours non souverains par bénéficiaire sont fixées dans le cadre des systèmes de limites opérationnelles. De plus les établissements financiers et les entreprises, avec lesquels le groupe de l'AFD entretient ou envisage des relations financières, font l'objet d'une évaluation globale de la qualité du risque qu'ils représentent. Un système centralisé et permanent d'évaluation des risques de crédit non souverains du groupe, dont les méthodes et les outils ont été remaniés en 2007, contribue par ailleurs à la mesure et à la surveillance des risques.

Ce système constitue également une aide à la décision pour la détermination des **dépréciations individuelles** sur encours. Les contreparties pour lesquelles le système de cotation met en évidence des risques notables sont déclassées en douteux et font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale dont le taux est fixé par le Comité des risques. Les restes à verser pour ces concours sont examinés au cas par cas et font l'objet le cas échéant d'une dépréciation au même taux. Les créances dépréciées comprennent également celles caractérisées comme douteuses au sens de la réglementation bancaire (impayés supérieurs à 3, 6 ou 9 mois selon la nature de la créance).

Conformément à la réglementation bancaire, le Groupe AFD évalue par ailleurs, selon ses règles propres, le risque sur ses encours sains :

- ✓ Pour les **prêts souverains**, les taux de provisions retenus découlent des conventions signées avec l'État dont les termes de l'accord ont été revus à compter du 1^{er} juillet 2009.
- ✓ Pour les **prêts non souverains**, le système repose depuis 2008 sur la constitution de provisions sur « portefeuilles homogènes » définis, « financier public », « financier privé » ainsi que les secteurs eau-électricité et transport pour l'AFD et « financier », « Télécom », « Energie » et « Transport » pour Proparco, dont le montant et l'évolution sont déterminés sur la base d'analyse quantitatives et qualitatives. Pour l'encours résiduel, le provisionnement est basé sur une matrice de taux actualisée découlant de l'analyse de la sinistralité historique observée à travers le découpage en ensemble de portefeuilles homogènes selon la classe de risque pays et la typologie de l'emprunteur. Ces taux sont appliqués aux encours de prêts ainsi qu'aux garanties données. À cet effet la classification risque pays est revue par le Comité des risques avant chaque revue des dépréciations (semestrielle). Pour 2011, il a également été retenu le maintien de provisions complémentaires constituées au titre de la situation particulière observée dans le bassin méditerranéen ainsi qu'en Côte d'Ivoire.

Risques dans l'Outre-mer

Dans l'Outre-mer, les risques de crédit du Groupe sont portés par la maison mère et par ses filiales :

- ✓ L'AFD octroie des prêts directs au secteur public (collectivités locales, établissements publics, sociétés d'économie mixte sur l'ensemble des géographies de l'Outre-mer). Elle assure également le financement des entreprises par le biais de l'intermédiation bancaire.
- ✓ Les risques de l'AFD portent essentiellement sur la Socredo, filiale détenue à 35 % (Polynésie française), et la Sogefom, fonds de garantie intervenant dans les collectivités du Pacifique acquise en 2003, détenue à 58,69 %.
- ✓ Proparco intervient dans l'Outre mer en prises de participation, en prêts participatifs, et depuis 2005 en refinancement bancaire (dont la Socredo et la BCI) et financements directs.

La **surveillance des risques** sur cette zone est assurée par chacune des entités du Groupe, le Comité des risques et la division de surveillance des risques (DSR) du Département de gestion des Risques Groupe (DRG) étant en charge du suivi des risques consolidés du Groupe :

- ✓ les risques de la maison-mère font l'objet, comme l'encours dans les pays étrangers, d'un suivi par le Comité des risques et d'une cotation, donnant lieu à des dépréciations d'actifs éventuelles ;
- ✓ les filiales bancaires disposent de leurs propres outils de suivi des risques de crédit conformes à la réglementation bancaire. Elles possèdent notamment un Comité des risques ;
- ✓ les risques liés à la reprise de la Soderag (recouvrement sur les prêts cédés aux filiales des Antilles-Guyane, couverture de la situation nette de la Soderag, procédures judiciaires en cours) font l'objet de provisions dont le montant est régulièrement évalué ;
- ✓ l'AFD assure la gestion de la Sogefom dans le cadre d'une convention réglementée et en suit par conséquent les risques.

Au total, l'encours brut consolidé aux risques du Groupe s'élève à 14,5 Mds EUR en 2011 (contre 11,8 Mds EUR en 2010), dont 11,3 Mds EUR dans les pays étrangers et 3,2 Mds EUR dans l'Outre-mer. Les risques de crédit du Groupe figurent surtout au niveau de la maison mère (12,2 Mds EUR, soit 84 % de l'encours).

L'encours douteux du Groupe de l'AFD s'établit à 511 M EUR au 31 décembre 2011 (contre 518 M EUR en 2010), dont 114 M EUR d'encours douteux souverain et 397 M EUR d'encours douteux non souverain.

L'encours douteux non souverain est couvert par des dépréciations et des provisions à hauteur de 232 M EUR soit un taux de couverture de 58 %.

✓ Répartition des prêts non dépréciés en fonction des cotations (hors prêts remis et garantis par l'État)

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 IFRS
Prêts Souverains	5 786	4 638
Prêts Non Souverains	8 507	6 277
Cotation A (très bon risque)	665	1 110
Cotation B (risque bon à moyen)	4 040	2 741
Cotation C+ (risque passable)	2 415	1 615
Cotation C- (risque sensible)	1 240	766
Non coté	147	45

✓ Exposition maximale aux risques

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS Valeur comptable	31/12/2010 IFRS Valeur comptable
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	51 398	66 759
Instruments dérivés de couverture	1 038 071	711 356
Actifs financiers disponibles à la vente	932 929	822 889
Prêts et créances	15 956 715	13 361 416
Placement détenus jusqu'à leur échéance	686 714	696 107
Autres actifs financiers		
Engagements fermes de prêts	6 581 403	5 701 299
Garanties financières	1 097 993	1 029 127
Total	26 345 223	22 388 953

✓ Antériorité des impayés

Les impayés proviennent principalement de créances souveraines pour lesquelles l'AFD bénéficie de la garantie de l'État français.

L'antériorité des impayés non dépréciés sur prêts et créances s'analyse comme suit à la date de clôture :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 IFRS
Inférieurs à 90 jours	119 373	57 860
Supérieurs à 90 jours et inférieurs à 180 jours	1 325	3 120
Supérieurs à 180 jours et inférieurs à 1 an	46 197	11 923
Supérieurs à 1 an	231 675	241 057

3.3.2 Risque de liquidité

La liquidité représente la capacité de l'établissement à financer l'augmentation des actifs et à faire face à ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Ce risque est surveillé dans le cadre de la gestion de bilan, tant pour l'AFD que pour Proparco et sa filiale bancaire.

L'AFD est dotée d'un programme Euro Medium Term Notes (EMTN) d'un montant de 15 Mds EUR permettant de réaliser des opérations de financement avec des contraintes allégées d'information financière.

La prévention du risque de liquidité à court-terme s'appuie sur un programme de certificats de dépôts d'un montant de 1 Md EUR. Le portefeuille de titres d'investissement, (0,7 Md EUR), constitue également une réserve de liquidité mobilisable par des mises en pension.

Le dispositif de mesure et de suivi du risque de liquidité comprend à la fois les ratios réglementaires et des indicateurs internes.

Les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition très modérée au risque de liquidité.

Le tableau qui suit présente la maturité des passifs financiers au 31 décembre 2011, analyse basée sur les flux contractuels non actualisés.

Maturités résiduelles contractuelles	Inférieures à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	supérieures à 5 ans	Total cash-flow	Valeur comptable
Passif						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 584	7 197	63 680	62 228	134 689	134 689
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	4 496	87 883	429 309	80 725	602 413	602 413
Passifs financiers évalués au coût amorti		0 1 725 225	5 779 030	6 595 073	14 099 328	14 099 328

3.3.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux se traduit par la sensibilité des résultats actuels ou futurs et de la valeur économique nette du bilan aux variations des taux sur les marchés financiers. Cette sensibilité peut provenir des écarts entre la structure des prêts et des emprunts (écarts en duration), et des conditions d'utilisation des fonds propres (placement de trésorerie, financement des prêts ou investissements) ainsi que des engagements pris hors bilan.

Le financement de l'AFD reposant majoritairement sur des ressources à taux révisable (emprunts de marché swapés à l'émission), les décaissements de prêts à taux fixe font l'objet d'une micro-couverture consistant à échanger le taux fixe du prêt contre un taux révisable et ainsi immuniser la marge nette d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt global de l'AFD est surveillé au moyen d'indicateurs d'équilibre des durations actif-passif, et de sensibilité. Sur la base des chiffres au 31 décembre 2011, l'impact sur le résultat prévisionnel 2012 d'une hausse de taux de 100 points base a été estimée à + 5,5 M EUR (- 5,5 M EUR pour une baisse de 100 points de base).

3.3.4 Risque de change

Le risque de change est le risque de perte sur les instruments financiers et sur la marge, lié à une évolution défavorable des taux de change.

La politique générale de l'AFD consiste à couvrir systématiquement les prêts réalisés en devises étrangères par des opérations de cross-currency swaps permettant d'échanger les flux futurs en devises contre des flux futurs en euros. Les opérations de financement réalisées dans des devises autres que l'euro font également l'objet d'opérations de cross-currency swaps.

L'AFD ne détenant pas de positions spéculatives, le risque de marché se résume au risque de change qui se trouve en dessous du seuil d'application du règlement CRBF n° 95-02 relatif à l'adéquation des fonds propres vis-à-vis du marché.

Le risque de taux de change peut être mesuré à partir d'une analyse de la sensibilité : une hausse du cours des devises contre l'euro de 10 % a un impact sur le résultat estimé à - 1,9 millions d'euros (1,9 millions d'euros pour une baisse de 10 %), la sensibilité au cours des devises provenant principalement du dollar.

3.3.5 Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie résulte du risque de défaillance de la contrepartie bancaire sur les échanges de taux et de devises contractés au titre de la gestion de la dette et de la trésorerie (pensions), et sur les placements de trésorerie et du portefeuille d'investissement.

La gestion des risques de contreparties sur instruments financiers est assurée au moyen d'indicateurs sur les contreparties ainsi que de limites régulièrement actualisées.

Les risques de contreparties sont gérés dans le cadre de règles globales limitant, en risque équivalent AAA à un an, l'exposition à 500 M EUR par contrepartie et à 700 M EUR par groupe de contreparties. Des règles spécifiques régissent en outre le fonctionnement des différents portefeuilles.

Ces limites ont été respectées tout au long de l'année 2011.

3.3.6 Respect des ratios réglementaires

Tous les ratios réglementaires sont respectés par le groupe au 31 décembre 2011.

3.4 Informations complémentaires

3.4.1 Engagements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 IFRS
<i>Engagements reçus</i>		
Engagements de garantie reçus de l'État français sur prêts	2 075 516	1 877 512
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit <i>dans le cadre de l'activité de crédit du Groupe</i>	169 957	206 958
	<i>169 957</i>	<i>206 958</i>
<i>Engagements donnés</i>		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	983 987	899 490
Engagements de financement en faveur de la clientèle	5 597 416	4 801 809
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissement de crédit <i>dont l'activité du Fonds DOM</i>	723 741	331 078
	<i>263 794</i>	<i>266 839</i>
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	374 252	698 049

Les engagements reçus sont présentés hors opérations pour compte État.

Les engagements de financement donnés correspondent aux montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées, avec la clientèle ou avec les établissements de crédit.

3.4.2 Participations détenues sur fonds gérés

L'AFD détient dans 29 sociétés, des participations sur fonds gérés (CIDOM, FAC, FIDES, FIDOM) ou sur des fonds apportés par l'État. Ces participations, suivies au coût d'acquisition, ne sont pas enregistrées au bilan. Souscrites pour le compte de l'État sur fonds publics mis à la disposition de l'AFD, ces participations ne sont pas prises en compte dans les pourcentages de contrôle et d'intérêt, et ne sont donc pas consolidées dans les comptes.

Origine des fonds	Nombre de participations	Valeur d'acquisition
Caisse d'investissement des DOM (CIDOM)	4	7 745
Fonds d'aide & de coopération (FAC)	1	457
Fonds d'investissement & de développement économique et social (FIDES)	5	642
Fonds d'investissement des DOM (FIDOM)	14	3 213
Autres ressources État	5	7 803
	29	19 860

3.4.3 Bilan FMI

Opérations pour compte État, au titre de sa contribution au FMI, retraitées en IFRS :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actif		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 079 501	1 907 727
À vue	170 572	95 559
À terme	1 908 929	1 812 168
Comptes de régularisation	61 589	47 674
Total de l'actif	2 141 090	1 955 401
Passif		
Dettes représentées par un titre	2 068 644	1 943 788
Emprunts obligataires	2 021 450	1 904 000
Dont intérêts courus	47 194	39 788
Comptes de régularisation et passifs divers	72 446	11 613
Total du passif	2 141 090	1 955 401

3.4.4 Transactions entre parties liées

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Groupes AFD	Sociétés mises en équivalence	Groupes AFD	Sociétés mises en équivalence
Crédits	343 251		325 680	
Autres actifs financiers				
Autres actifs				
Total des actifs avec les entités liées	0	0	325 680	0
Dettes		343 251		325 680
Autres passifs financiers				
Autres passifs				
Total des passifs envers les entités liées	0	0	0	325 680
Intérêts, produits et charges assimilés	12 956	-12 956	12 351	-12 351
Commissions				
Total du PNB réalisé avec les entités liées	0	0	12 351	-12 351

3.4.5 Informations sur les États ou territoires non coopératifs

L'article L511-45 du Code monétaire et financier (modifié par la loi n°2009-1674 du 30 décembre 2009) impose aux établissements de crédit de publier en annexe de leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Le groupe AFD ne détient, au 31 décembre 2011, aucune implantation dans les États ou territoires non coopératifs.

3.4.6 Droit Individuel à la Formation (DIF)

Au 31 décembre 2011, le volume d'heures de droits acquis, au titre du DIF, par les salariés de l'AFD s'élève à 109 595 heures.

Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à une demande est de 107 361 heures.

3.4.7 Honoraires des commissaires aux comptes au 31 décembre 2011

Conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le groupe AFD présente le tableau des honoraires de commissariat aux comptes pour l'année 2011 de l'AFD et de ses filiales consolidées par intégration globale. Ont été pris en compte les honoraires mentionnés sur les lettres de mission. Ces honoraires sont facturés au titre du contrôle légal des comptes.

	<i>Honoraires HT - exercice 2011</i>
AFD	255 000
Proparco	92 250
Soderag	15 000
Sogefom	31 470
Fisea	8 500
Propasia	4 179

3.4.8 Évènements significatifs postérieurs au 31 décembre 2011

Mi-janvier 2012 la note AAA de la France a été abaissée à AA+ par l'agence de notation Standard & Poor's et mise en perspective négative par les agences Moody's et Fitch. Les entreprises ou organisations publiques françaises sont impactées par ces décisions, dont l'Agence française de développement.

La dégradation de la note de l'AFD n'a pas eu d'incidence défavorable qui n'aurait pas été prise en compte pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2011.

5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de l'Agence Française de Développement, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte qu'en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.2.3 de l'annexe aux états financiers expose les méthodes comptables retenues pour la valorisation des actifs et passifs financiers. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Agence Française de Développement et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.
- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : votre société comptabilise des dépréciations sur les prêts aux établissements de crédit et à la clientèle pour couvrir les risques inhérents à ses activités, tel que décrit en notes 1.3, 2.2.7 et 3.1-Note 4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations ou des provisions sur base individuelle ou collective, en particulier au titre de l'instabilité politique dans le bassin méditerranéen et de l'instabilité politique et de la crise économique en Côte d'Ivoire.

- Votre société constitue également d'autres provisions, tel que décrit dans les notes 2.2.6 et 3.1-Note 10 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par l'Agence Française de Développement pour identifier et évaluer les risques, et leur couverture par les provisions nécessaires.
- Nous avons examiné les traitements comptables retenus par la société sur les engagements de rachats des minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous sommes assurés que la note 2.2.4 de l'annexe aux états financiers donne une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 6 avril 2012

KPMG Audit

Arnaud Bourdeille

Courbevoie, le 6 avril 2012

Mazars

Max Dongar

5.3 Comptes annuels de l'AFD

Bilan au 31 décembre 2011

en milliers d'euros

Actif	Notes	Décembre 2011	Décembre 2010
Caisse, Banque Centrale		24 098	46 048
Effets publics et valeurs assimilées	1 et 2	802 357	808 750
Créances sur les établissements de crédit	3	6 882 534	5 777 212
À vue		401 874	96 506
À terme		6 480 660	5 680 706
Opérations avec la clientèle	4	11 057 561	9 039 548
Autres concours à la clientèle		11 057 561	9 039 548
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 et 2	214 732	727 930
Actions et autres titres à revenu variable	1 et 2	39 033	39 033
Participations et autres titres détenus à long terme	5	113 051	74 770
Parts dans les entreprises liées	6	307 636	315 747
Immobilisations incorporelles	9	12 328	13 177
Immobilisations corporelles	9	171 676	154 219
Autres actifs	10	12 003	14 094
Comptes de régularisation	11	540 895	484 080
Total de l'actif		20 177 904	17 494 608

HORS-BILAN : Engagements donnés

Engagements de financement		7 331 815	6 367 315
En faveur d'établissements de crédit		2 079 544	1 907 189
En faveur de la clientèle		5 252 271	4 460 126
Engagements de garantie	33	1 663 786	1 474 439
D'ordre d'établissements de crédit		912 167	862 836
D'ordre de la clientèle		751 619	611 603
Engagements sur titres		234 138	218 821
Autres engagements sur titres	33	234 138	218 821

Bilan au 31 décembre 2011

en milliers d'euros

Passif	Notes	Décembre 2011	Décembre 2010
Banque Centrale			
Dettes envers les établissements de crédit	12	251 751	298 699
À vue		101 883	97 894
À terme		149 868	200 805
Opérations avec la clientèle	13	3 242	3 780
Autres dettes à vue		3 242	3 780
Autres dettes à terme			
Dettes représentées par un titre	14	12 564 708	10 127 491
Marché interbancaire et créances négociables		400 313	
Emprunts obligataires		12 164 395	10 127 491
Autres passifs	10	1 150 353	1 018 229
Emprunts auprès du Trésor		306 280	356 197
Fonds publics affectés		248 905	248 687
Autres passifs		595 168	413 345
Comptes de régularisation	11	170 866	136 216
Provisions	15	723 564	651 023
Dettes subordonnées	16	3 007 620	2 944 090
Fonds pour risques bancaires généraux	17	460 000	460 000
Capitaux propres hors FRBG	18	1 845 800	1 855 080
Dotation		400 000	400 000
Réserves		1 321 917	1 288 830
Subventions		50 392	62 576
Résultat		73 491	103 674
Total du passif		20 177 904	17 494 608

HORS-BILAN : Engagements reçus**Engagements de financement**

Reçus d'établissements de crédit
Reçus de l'État français

Engagements de garantie

Reçus d'établissements de crédit

33	70 583	82 295
	70 583	82 295

Engagements sur titres

Autres engagements reçus sur titres

Autres engagements

Garanties reçues de l'État français

33	3 937 178	3 865 761
	3 937 178	3 865 761

Compte de résultat 2011

en milliers d'euros

	Notes	Décembre 2011	Décembre 2010	
Produits et charges d'exploitation bancaire				
+	Intérêts et produits assimilés	20	993 918	859 449
	Sur opérations avec les établissements de crédit		310 321	225 972
	Sur opérations avec la clientèle		279 140	260 969
	Sur obligations et autres titres à revenu fixe		36 951	38 824
	Autres intérêts et produits assimilés		367 506	333 684
-	Intérêts et charges assimilées	21	908 519	733 759
	Sur opérations avec les établissements de crédit		283 481	214 128
	Sur opérations avec la clientèle		9 991	10 512
	Sur obligations et autres titres à revenu fixe		380 149	351 868
	Autres intérêts et charges assimilées		234 898	157 251
+	Revenus des titres à revenu variable		4 499	6 013
+	Commissions (produits)	22	42 444	39 418
-	Commissions (charges)	22	311	284
+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	23	2 059	1 188
	Solde en bénéfice ou en perte des opérations / titres de placement		2 059	1 188
+	Autres produits d'exploitation bancaire	24	252 210	228 988
-	Autres charges d'exploitation bancaire	25	25 461	17 856
=	Produit net bancaire		360 839	383 157
Autres produits et charges ordinaires				
-	Charges générales d'exploitation	26	245 839	238 236
	Frais de personnel		166 450	155 475
	Autres frais administratifs		79 389	82 761
-	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	9	12 645	12 737
=	Résultat brut d'exploitation		102 355	132 184
+/-	Coût du risque	29	-33 752	-30 192
=	Résultat d'exploitation		68 603	101 992
+/-	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	30	5 228	3 275
=	Résultat courant avant impôt		73 831	105 267
+/-	Résultat exceptionnel	38	-340	-1 469
-	Impôt sur les bénéfices			124
+/-	Dotations ou reprise du FRBG		0	0
	Résultat de l'exercice		73 491	103 674

Annexe

1. Faits marquants de l'exercice

i. Financement de l'activité

Pour financer la croissance de son activité, l'AFD a émis en 2011 onze emprunts obligataires sous forme d'émission publique ou privée pour un volume global de 3,8 milliards d'euros.

ii. Participation de l'AFD au capital de Proparco :

Conformément à l'autorisation donnée par le Conseil d'administration en sa séance du 10 mars 2011 et confirmée par l'arrêté ministériel du 13 avril 2011, l'AFD a cédé le 5 mai 2011 2,5 % du capital de Proparco à la Corporation Andina de Fomento.

La Banque de Tunisie ayant souhaité céder l'intégralité de sa participation au capital de Proparco, l'AFD a sous autorisation de son Directeur Général en date du 13 juillet 2011 et par arrêté ministériel du 13 décembre 2011, acquis 115 830 actions soit 0,43 % du capital de Proparco.

À l'issue de ces deux opérations, la participation de l'AFD au capital de Proparco s'élève à 57,43 %.

iii. Traitement Club de Paris :

En 2011, aucun Club de Paris n'a impacté significativement le Produit Net Bancaire (PNB). La variation négative du PNB entre 2010 et 2011 est due notamment au traitement de la dette des Seychelles en Club de Paris (2010) qui a permis de reprendre une provision pour un montant de 26,3 M EUR.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1 Généralités

Les comptes annuels de l'Agence française de développement sont présentés en conformité avec les principes comptables applicables en France aux établissements de crédit.

Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui complète l'information donnée par les deux premiers documents.

Ils ont été établis dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

Conformément aux normes en vigueur, l'AFD applique depuis le 1^{er} janvier 2006, le règlement CRC 2005-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit.

2.2 Conversion des opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des opérations suivantes, pour lesquelles l'écart est conservé dans un compte de régularisation :

- ✓ titres de participation libellés en devises et financés en euros,
- ✓ éléments du bilan et du hors-bilan libellés en devises non liquides.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts, des titres ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Les produits et charges libellés en devises sont fixés mensuellement en euros et les variations ultérieures du cours des devises font apparaître une perte ou un gain de change en compte de résultat. Il convient de préciser, concernant les emprunts de l'AFD souscrits pour le financement de la F.R.P.C.¹ du Fonds Monétaire International, que les gains ou pertes de change sur intérêts sont équilibrés par des bonifications et n'ont donc pas d'influence sur le résultat final.

Dans le cas d'opérations en devises non liquides, seules les pertes latentes sont prises en compte par l'enregistrement de provisions. Conformément à la réglementation, les gains latents sur ces opérations ne sont pas pris en compte.

2.3 Prêts aux établissements de crédit et crédits à la clientèle

Ils figurent au bilan pour leur montant (y compris les créances rattachées) après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement.

Les engagements sur conventions d'ouverture de crédit signées non encore versés ou partiellement versés figurent pour le montant du reste à verser au hors-bilan.

Les intérêts et commissions d'engagement sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leur montant couru, échu et non échu, calculé *pro rata temporis*.

Le déclassement en créances douteuses respecte la réglementation bancaire en cas d'échéance impayée depuis plus de trois, six ou neuf mois selon la nature de la créance.

Dérogent à cette règle, après accord de la Commission bancaire, les créances garanties par l'État français qui ne sont pas déclassées et les créances souveraines pour lesquelles le délai d'impayé est porté à dix-huit mois.

Les prêts et crédits non souverains pour lesquels le système de cotation met en évidence des risques notables sont déclassés en douteux (éventuellement même en l'absence d'impayés) et font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale sur l'encours en capital (dépréciation pour risques individualisés).

Les créances contentieuses sont comprises dans les créances douteuses.

Les encours douteux compromis sont des créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Sont, en tout état de cause, classés dans cette catégorie les encours douteux depuis plus de 12 mois consécutifs et les contrats de crédit déçus de leur terme.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'AFD constitue des dépréciations permettant de couvrir en valeur actualisée l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre de ses encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux prévisionnels. Les flux sont actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine des encours pour les prêts à taux fixe et au dernier taux d'intérêt effectif pour les prêts à taux variable.

1/ F.R.P.C : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et l'amélioration de la Croissance

Les intérêts échus impayés et courus non échus sur créances douteuses sont entièrement dépréciés.

Les encours restructurés à des conditions hors marché doivent être identifiés au sein de l'encours sain. L'AFD n'a recensé aucun encours restructuré à des conditions hors marché au cours de l'exercice 2011.

2.4 Titres de placement et titres d'investissement

Les règles suivantes sont applicables en fonction de la finalité de l'opération :

- ✓ Les titres de placement, acquis avec un objectif de détention supérieure à 6 mois, sont enregistrés à la date d'acquisition, au prix d'achat, coupon couru exclu.

Les primes ou décotes sont amorties actuariellement. À chaque arrêté comptable mensuel, le coupon couru depuis la dernière tombée fait l'objet d'une comptabilisation dans les résultats.

Mensuellement, les moins-values latentes déterminées par différence entre la valeur comptable et le prix de marché font l'objet d'une dépréciation ligne à ligne sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- ✓ Les titres d'investissement (principalement des obligations) acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance, sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'achat, coupon couru exclu.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation en cas de risque de contrepartie.

L'étalement des primes ou décotes (écarts entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement) est effectué de manière actuarielle sur la durée de vie résiduelle.

À chaque arrêté comptable mensuel, le coupon couru depuis la dernière tombée fait l'objet d'une comptabilisation dans les résultats.

L'AFD dispose de ressources globalement adossées et affectées au financement des titres d'investissement.

2.5 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et titres détenus à long terme

- ✓ Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées sont celles détenues dans les sociétés contrôlées de manière exclusive, susceptibles d'être consolidées par intégration globale.

- ✓ Titres de participation

Ils correspondent aux titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice, ou d'en assurer le contrôle.

Il s'agit notamment des titres répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés intégrées proportionnellement ou émis par des sociétés mises en équivalence ;
- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la société détentrice, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;

- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de l'établissement détenteur.

✓ Autres titres détenus à long terme

Cette catégorie regroupe les investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Compte tenu de son caractère non significatif, la distinction de ce dernier poste n'est pas effectuée dans l'annexe aux comptes.

Pour ces trois catégories :

- ✓ Les titres sont enregistrés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur estimative (valeur de l'actif net ou valeur boursière selon le cas) est inférieure à la valeur d'acquisition.
- ✓ Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour perte de change à 100 % lorsque la devise concernée a fait l'objet d'une dévaluation.
- ✓ Les dividendes sont enregistrés en produits dès réception des procès-verbaux des assemblées générales tenues jusqu'au 31 décembre de l'exercice.

Les plus ou moins-values de cession de titres sont enregistrées en « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

L'AFD détient par ailleurs, dans 29 sociétés, des participations sur fonds gérés (CIDOM, FAC, FIDES ou FIDOM) ou sur des fonds apportés par l'État. Ces participations suivies au coût d'acquisition ne font pas partie du hors-bilan publiable. Une information sur les montants concernés est donnée dans la note annexe n° 34. Ces participations, souscrites pour le compte de l'État sur fonds publics mis à la disposition de l'AFD, ne sont pas prises en compte dans les pourcentages de contrôle et d'intérêt, et ne sont donc pas consolidées dans les comptes.

2.6 Dette obligataire

Les primes de remboursement (différence entre le prix de remboursement et le nominal du titre) et les primes d'émission positives ou négatives (différence entre le prix d'émission et le nominal du titre) sont étalées de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts.

2.7 Subventions

Le poste « Subventions » enregistre les fonds de bonification des prêts d'aide budgétaire globale et les subventions d'investissement affectées aux prêts mixés, qui sont versés par l'État au moment de la mobilisation des prêts, et qui permettent de consentir des prêts concessionnels en abaissant le coût moyen de la ressource affectée à chacune des catégories de prêts concernés.

Ces bonifications et subventions d'investissement sont amorties en fonction de la durée de vie de chacun des prêts qu'elles permettent de financer.

2.8 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de l'AFD comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation. Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels créés ou acquis. Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix de revient net de TVA récupérable) augmenté des frais directement attribuables.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers et ayant des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a ainsi été retenue pour l'immeuble du siège.

Les durées d'amortissement ont été estimées en fonction de la durée d'utilité des différents composants :

	Intitulé	Durée d'amortissement
1.	Terrain	Non amortissable
2.	Gros – œuvre	40 ans
3.	Clos, couvert	20 ans
4.	Lots techniques, Agencements et Aménagements	15 ans
5.	Aménagements divers	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations corporelles, elles sont amorties suivant le mode linéaire :

- ✓ les immeubles de bureau situés outre-mer le sont sur 15 ans,
- ✓ les immeubles de logement sont amortis sur 15 ans,
- ✓ les agencements, aménagements et mobiliers sont amortis sur 5 ou 10 ans,
- ✓ les matériels et véhicules sur 2 à 5 ans.

Concernant les immobilisations incorporelles, les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 5 ans pour les progiciels de gestion et 2 ans pour les outils bureautiques.

La valeur résiduelle déterminée pour l'immeuble du siège est celle du terrain (non amortissable).

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles », elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié. Au 31/12/2011, aucune dépréciation n'a été constatée.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisation d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés ».

2.9 Instruments financiers à terme

Les encours hors-bilan sur instruments financiers correspondent intégralement à des opérations fermes — échange de taux et échange de taux et devise — conclues de gré à gré.

La gestion de ces instruments s'effectue principalement dans le cadre des opérations de micro-couverture de la dette et des prêts.

Conformément au CRBF 90-15 modifié par le CRBF 92-04, le nominal de ces contrats est enregistré au hors-bilan et le principe de symétrie par rapport à l'élément couvert se traduit par l'enregistrement des charges et des produits dans les comptes d'intérêts et produits ou charges assimilés relatifs aux éléments couverts. Ces charges et produits ne sont pas compensés.

2.10 Provisions (cf. note n° 15)

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, et qui sont nettement précisées quant à leur objet.

Provisions pour charge sur prêts souverains

La convention « relative au provisionnement des prêts souverains¹ consentis par l'AFD pour son compte propre » a été signée le 30 décembre 2010 entre l'AFD et l'État français pour une durée indéterminée. Cet accord prévoit la constitution de provisions mutualisées dont le montant est abondé par l'État.

Ces provisions ne sont donc pas liées à une analyse du risque de crédit mais traduisent l'engagement de l'AFD de reverser à l'État dans le cadre d'opérations de traitement de dette les provisions ainsi constituées. La dotation nette de reprise de provision et les reversements en faveur de l'État sont enregistrés dans le Produit Net Bancaire.

Provisions collectives sur encours non souverains

Le portefeuille de créances dépréciées sur base collective correspond à l'ensemble des prêts non souverains pays étrangers non dépréciés sur base individuelle. Des provisions sur portefeuilles homogènes sont enregistrées pour les secteurs financier public, financier privé, eau électricité et transports à partir d'analyses qualitatives et quantitatives. L'encours résiduel fait l'objet d'un provisionnement sur la base d'une sinistralité historique, toutes causes confondues, sur des classes d'actifs obtenues par secteur et classes de pays. Les garanties données font également l'objet, sur le même principe, de provisions collectives.

Au regard des événements intervenus en fin d'année 2010, l'AFD avait constitué des provisions collectives spécifiques, au titre de l'instabilité politique dans le bassin méditerranéen ainsi qu'au titre de l'instabilité politique et de la crise économique en Côte d'Ivoire. Au 31 décembre 2011 cette provision a fait l'objet d'une reprise partielle de 11,1 M EUR.

Provision pour risques filiales

Elle est destinée notamment à couvrir le coût pour l'AFD de la reprise et de la liquidation de la Soderag, qui a été décidée en 1998, et le risque de perte pour l'AFD sur les prêts qu'elle a consentis à la Sodema, la Sodega et la Sofideg pour racheter le portefeuille de la Soderag.

Provision pour risques divers

Elle couvre divers risques et litiges pour lesquels il existe une probabilité de sortie de ressources.

1/ C'est-à-dire accordés aux États ou avec leur aval.

Provision pour risque de change

Elle est destinée à couvrir les écarts de conversion - actif sur les participations en devises.

Provisions pour engagements sociaux➤ *Régimes à prestations définies*✓ Engagements de retraites et retraites anticipées

Les engagements immédiats de retraite et retraite anticipée sont entièrement externalisés chez un assureur.

Les engagements différés de retraite et retraite anticipée sont conservés par l'AFD et couverts par des contrats d'assurance spécifiques. Ils ont été évalués conformément aux dispositions des contrats conclus entre l'AFD et l'assureur :

Taux d'actualisation : 4,16 %

Ce taux d'actualisation a été fixé contractuellement entre l'AFD et l'assureur et par conséquent n'évoluera pas dans le temps.

Âge de départ en retraite : 62 ans

Taux de croissance annuelle des salaires : 3 %

✓ Engagements d'indemnités de fin de carrière et du financement du régime de frais de santé

L'AFD octroie à ses salariés des indemnités de fin de carrière (IFC). Elle participe également au financement du régime de frais de santé de ses retraités

Les hypothèses retenues pour les évaluations sont les suivantes :

Taux d'actualisation 5,00 %

Taux de croissance annuelle des salaires 3 %

Âge de départ en retraite 62 ans

Tables de mortalité TGH 05 / TGF 05

Ces engagements (indemnité de fin de carrière, financement du régime des frais de santé et des retraites) font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant des engagements provisionnés est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. À chaque arrêté, une revalorisation des engagements de retraite portés par l'AFD est faite et comparée avec la valeur des contrats d'assurance.

L'AFD a opté pour la méthode du corridor, applicable aux régimes postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels font l'objet d'un amortissement différé et ne sont pas reconnus immédiatement en résultat. La provision constituée de 2 461 K EUR est comptabilisée dans la rubrique *Frais de personnel*.

➤ *Autres avantages à long terme*

L'AFD octroie à ses salariés des primes de médailles du travail.

L'évolution des engagements au cours de l'exercice 2011 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Engagements sociaux de l'AFD au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)

<i>en milliers d'euros</i>	Retraite	Mutuelle des retraités	IFC	Médaille du travail
Variation de la valeur actualisée de l'obligation				
Valeur actualisée de l'obligation au 01/01	155 866	41 356	10 703	542
Coût financier	4 704	2 133	550	27
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 824	1 306	732	55
Réductions/ Liquidations	-44 502			
Prestations payées	-10 417	-1 296	-854	-72
Pertes (gains) actuariels	-2 932	-83	-998	-65
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12	104 543	43 416	10 133	487
Variation de la valeur des actifs du régime				
Juste valeur des actifs au 01/01	161 573			
Rendement attendu des actifs	6 722			
Prestations payées	-10 417			
Pertes (gains) actuariels	-1 034			
Liquidations	-44 591			
Juste valeur des actifs au 31/12	112 253			
Limites du corridor				
Gains (pertes) actuariels non reconnus au 01/01	8 703	4 188	744	0
Limites du corridor au 01/01	15 587	4 136	1 070	54
Gains (pertes) actuariels générés dans l'exercice	1 898	83	998	65
(Gains) pertes actuariels reconnus	0	-6	0	-65
Gains (pertes) actuariels non reconnus au 31/12	10 601	4 265	1 742	0
Montant reconnu au bilan au 31/12				
Valeur actualisée de l'obligation financée	104 543			
Valeur actualisée de l'obligation non financée		43 416	10 133	487
Situation nette	-7 710			
Gains (pertes) actuariels non reconnus	10 601	4 265	1 742	
Provision au bilan	2 891	47 681	11 875	487
Montant reconnu dans le compte de résultat au 31/12				
Coût des services rendus en 2011	1 824	1 306	732	55
Coût financier sur 2011	4 704	2 133	550	27
pertes (gains) actuarielles reconnues	0	-6	0	-65
Rendement attendu des actifs du régime	-6 722			
Coût des services reconnus				
Effet des réductions/ liquidations	89			
Charge comptabilisée	-105	3 433	1 282	17
Réconciliation du passif net entre ouverture et clôture				
Passif au 01/01	2 996	45 543	11 447	542
Charge comptabilisée	-105	3 433	1 282	17
Cotisations payées	0			
Prestations payées par l'employeur	0	-1 296	-854	-72
Passif net au 31/12	2 891	47 680	11 875	487
	0	1	0	0
Dettes actuarielles au 31/12/2011				
Dettes actuarielles au 31/12/2011	104 543	43 416	10 133	487
Coût des services rendus en 2012	1 585	1 449	722	55
Coût financier sur 2012	5 296	2 243	521	24
Prestations à verser en 2012 / transfert des capitaux constitutifs au titre des départs en 2012	-28 644	-1 376	-746	-71
Dettes estimées au 31/12/2012	82 780	45 732	10 630	495

2.11 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Conformément au CRBF 90-02, le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est destiné à rester durablement dans les fonds propres pour compléter la couverture générale des risques de l'AFD.

Ce fonds est, entre autres, destiné à couvrir :

- les risques généraux sur l'Outre-mer, s'agissant de l'activité directe de l'AFD,
- les risques généraux liés au secteur privé,
- les risques généraux sur le parc des immeubles à l'étranger.

2.12 Dettes subordonnées

En 1998, une convention a été conclue avec l'État aux termes de laquelle une partie de la dette de l'AFD vis-à-vis du Trésor, correspondant aux tirages effectués entre le 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 1997, a été transformée en dette subordonnée. Cette convention prévoit également le réaménagement global de l'échéancier de cette dette sur 20 ans dont 10 ans de différé, et l'inscription en dette subordonnée de toute nouvelle tranche d'emprunt à partir du 1^{er} janvier 1998 (avec un échéancier sur 30 ans dont 10 ans de différé).

Au 31/12/2011 le montant de dettes subordonnées s'élève à 3,0 Mds EUR, dont 2,2 Mds EUR auprès du Trésor.

2.13 Engagements de financement

Les engagements de financement donnés enregistrent les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées, avec la clientèle ou avec les établissements de crédit et des conventions en faveur de fonds d'investissements.

Les engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit comprennent les restes à verser, pour le compte de l'État, sur les conventions conclues avec le FMI pour le financement de la F.R.P.C.

Les engagements de financement donnés en faveur de fonds d'investissements comprennent les engagements restant de souscription de l'AFD dans FISEA soit 190 M EUR au 31 décembre 2011 (60 M EUR ayant déjà été souscrits).

2.14 Engagements de garantie

Les engagements donnés de garantie d'ordre des établissements de crédit enregistrent notamment :

- ✓ la garantie de la dette de sa filiale en liquidation Soderag, étant entendu qu'une partie très importante de cette dette a fait l'objet en 1998 et en 1999 d'un remboursement anticipé après la cession par la Soderag de son portefeuille à la Sodega, la Sodema et la Sofideg ;
- ✓ les garanties accordées par l'AFD au titre de la procédure Ariz I, Ariz II et Ariz Med (Assurance du risque d'investissement dans la ZSP, en Afrique Sub-saharienne et dans les pays du bassin méditerranéen) qui a pour objectif de favoriser la création et le développement d'entreprises locales ;
- ✓ la garantie accordée à Proparco dans le cadre d'une convention de couverture du risque pays;
- ✓ les garanties en sous-participation accordées à Proparco
- ✓ la contre garantie accordée à Oséo garantie à hauteur de 100 % des risques de pertes au titre des garanties émises par Oséo dans le cadre de l'activité Fonds DOM.

Les engagements donnés de garantie d'ordre de la clientèle enregistrent notamment :

- ✓ les garanties de remboursement de crédits distribués par le Crédit Foncier de France (CFF) et Oseo ;
- ✓ la garantie, qui porte sur 50 % de l'encours brut résiduel en capital, accordée par l'AFD à la Sodega, la Sodema, la Sofideg et la Sofider au titre des prêts qui leur ont été cédés en 1998 par la Socredom dans la perspective de sa dissolution, qui est intervenue le 1^{er} janvier 1999 ;
- ✓ la garantie de remboursement de l'emprunt obligataire émis par l'IFFIM dans le cadre de la gestion pour le compte de l'État de la contribution française au Fonds de Solidarité pour le Développement (FSD).

Les engagements reçus des établissements de crédit sont liés aux opérations de prêts effectuées par l'Agence.

Les autres engagements reçus comprennent la garantie de l'État français accordée sur des crédits à des États étrangers.

Les engagements de garanties donnés sur titres enregistrent les promesses de rachat d'actions offertes aux actionnaires minoritaires de Proparco dans le cadre de l'augmentation de capital intervenue en mai 2008. Ces promesses de rachat sont exerçables pendant 5 ans après une période de blocage de 5 ans.

2.15 Informations sur les États ou territoires non coopératifs

L'article L511-45 du Code monétaire et financier (Modifié par la loi n°2009-1674 du 30 décembre 2009) impose aux établissements de crédit de publier en annexe de leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

L'AFD ne détient, au 31 décembre 2011, aucune implantation dans les États ou territoires non coopératifs.

2.16 Droit Individuel à la Formation (DIF)

Au 31 décembre 2011, le volume d'heures de droits acquis, au titre du DIF, par les salariés de l'AFD s'élève à 109 595 heures.

Le volume d'heure de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 107 361 heures.

2.17 Autre Information relative à la consolidation :

Les comptes sociaux de l'AFD sont intégralement repris suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe AFD.

2.18 Événements postérieurs à la clôture

Mi-janvier 2012, la note AAA de la France a été abaissée à AA+ par l'agence de notation Standard & Poor's et mise en perspective négative par les agences Moody's et Fitch. Les entreprises ou organisations publiques françaises sont impactées par ces décisions, dont l'Agence française de développement.

La dégradation de la note de l'AFD n'a pas eu d'incidence défavorable qui n'aurait pas été prise en compte par l'établissement des comptes.

3. Informations complémentaires sur les postes des états publiables

Note 1 - Titres de placement (1)

	Décembre 2011			Décembre 2010		
	Titres cotés	Titres non cotés	Total	Titres cotés	Titres non cotés	Total
Effets publics et valeurs assimilées	225 044		225 044	222 716		222 716
Créances rattachées	5 388		5 388	5 008		5 008
Dépréciations	-178		-178	0		0
Total net	230 254		230 254	227 724		227 724
Obligations et autres titres à revenu fixe		100 000	100 000		610 000	610 000
Créances rattachées		121	121		2 848	2 848
Dépréciations			0			0
Total net	0	100 121	100 121	0	612 848	612 848
Actions et autres titres à revenu variable	39 033		39 033	39 033		39 033
Dépréciations						
Total net	39 033		39 033	39 033		39 033
Total valeur nette	269 287	100 121	369 408	266 757	612 848	879 605

	Revenu fixe	Revenu variable	Total	Revenu fixe	Revenu variable	Total
Plus-values latentes	4 348	1 856	6 204	1 360	2 861	4 221

	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2011
Échéancier des obligations et autres titres à revenu fixe	100 000				100 000

Note 2 - Titres d'investissement (1)

	Décembre 2011			Décembre 2010		
	Titres cotés	Titres non cotés	Total	Titres cotés	Titres non cotés	Total
Effets publics et valeurs assimilées	561 221		561 221	569 564		569 564
Créances rattachées	10 882		10 882	11 461		11 461
Total net	572 103		572 103	581 025		581 025
Obligations et autres titres à revenu fixe	111 182		111 182	111 649		111 649
Créances rattachées	3 429		3 429	3 434		3 434
Total net	114 611		114 611	115 083		115 083
Total valeur nette	686 714		686 714	696 108		696 108
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	59 748		59 748	60 948		60 948

Au cours de l'exercice aucun titre d'investissement n'a été cédé avant l'échéance dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie.

	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2011
Échéancier des obligations et autres titres à revenu fixe			20 464	90 718	111 182

(1) Total des postes du bilan : Effets publics et valeurs assimilées, Obligations et autres titres à revenu fixe, Actions et autres titres à revenu variable soit 1 056 122 milliers d'€ au 31/12/2011.

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit

	Décembre 2011			Décembre 2010		
	À vue	À terme	Total	À vue	À terme	Total
Comptes ordinaires	64 647		64 647	72 787		72 787
Prêts aux établissements de crédit		6 565 116	6 565 116	5 773 294		5 773 294
- dont placement interbancaire (2)	336 707	1 936	338 643	23 490	1 899	25 389
- dont activité de prêts		6 224 480	6 224 480		5 495 373	5 495 373
- dont échanges de structure		338 700	338 700		276 022	276 022
Créances rattachées	520	30 359	30 879	229	25 453	25 682
Dépréciations (1)		-114 815	-114 815		-118 042	-118 042
Total	401 874	6 480 660	6 882 534	96 506	5 680 705	5 777 211

Le montant de l'encours au risque de l'Etat s'élève à 1 771 003 milliers €

L'encours des prêts pour compte Etat s'élève à 203 000 milliers €.

	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2011
Échéancier des prêts aux établissements de crédit	208 008	437 424	2 611 060	3 308 624	6 565 116

Le montant de l'encours douteux 107 183 milliers € est inclus dans la colonne "Inférieur à 3 mois".

Détail des prêts à terme douteux	Décembre 2011		Décembre 2010	
	Brut	Dépréciations	Brut	Dépréciations
En-cours douteux (hors créances rattachées)	107 183	114 815	120 984	118 042
- dont en-cours douteux compromis souverains (1)				
- dont en-cours douteux compromis non souverains	106 953	106 953	108 920	108 920

(1) Accordés aux États ou avec l'aval de ces États. L'encours en capital de ces prêts fait l'objet uniquement de provisions.

(2) ce poste inclus les OPCVM monétaires qui étaient précédemment dans le poste titres de placement

Note 4 - Opérations avec la clientèle

	Décembre 2011	Décembre 2010
Crédits à la clientèle	11 301 953	9 290 828
Créances rattachées	61 170	49 753
Dépréciations (1)	-305 562	-301 033
Total	11 057 561	9 039 548

L'encours des crédits au risque de l'État s'élève à 1 640 294 milliers € au 31/12/2011. L'encours des prêts pour compte État et gouvernementaux s'élève à 35 067 milliers €.

	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2011
Echéancier des crédits à la clientèle	681 526	626 411	3 156 630	6 837 386	11 301 953

Le montant des impayés sur créances normales (146 887 milliers €) et le montant de l'encours douteux (480 344 milliers €) sont inclus dans la colonne "Inférieur à 3 mois".

	Décembre 2011		Décembre 2010	
	Brut	Dépréciations	Brut	Dépréciations
Détail des prêts à terme douteux				
En-cours douteux (hors créances rattachées)	480 344	305 562	478 970	301 033
- dont en-cours douteux compromis souverains (1)	69 017		84 304	
- dont en-cours douteux compromis non souverains	202 720	196 243	209 881	198 239

(1) Accordés aux États ou avec l'aval de ces États. L'encours en capital de ces prêts fait l'objet uniquement de provisions de passif.

Note 5 - Participations et autres titres détenus à long terme

	Décembre 2011	Décembre 2010
Titres de participation		
Valeur brute (1)	130 087	90 793
Écart de conversion	2 213	3 521
Créances rattachées		259
Dépréciations	19 249	19 803
Total net	113 051	74 770

(1) Le montant brut des participations cotées en 2011 s'élève à 11 743 milliers €.

Note 6 - Parts dans les entreprises liées

	Décembre 2011	Décembre 2010
Valeur brute	313 616	321 727
Dépréciations	5 980	5 980
Total net	307 636	315 747

La variation par société de la valeur brute est la suivante :

Société	% de détention	Valeur brute décembre 11	% de détention	Valeur brute décembre 10
Proparco	57,43%	242 622	59,49%	250 733
Fisea	100,00%	60 000	100,00%	60 000
Total valeurs brutes		302 622		310 733

Note 7 - Opérations avec les entreprises liées

	Décembre 2011	Décembre 2010
Actif		
Créances sur les établissements de crédit	2 319 252	1 846 802
Passif		
Dettes à terme envers les établissements de crédit	148 922	199 690
Hors-bilan		
Engagements de financement donnés	1 158 538	856 070
Engagements de garantie donnés	657 929	553 033

Note 8 - Liste des filiales et participations**Filiales détenues à plus de 50 %**

	Proparco	Soderag
Siège social	151, rue Saint-Honoré 75001 Paris	rue F. Eboué BP 64 97110 Pointe à Pitre
Capital	420 048	5 577
Capital détenu	57,43%	100%
Capitaux propres	550 032	-118 903
<i>dont résultat après IS</i>	21 611	3 423
Valeur brute comptable	242 622	5 980
Valeur nette comptable	242 622	0
	Sogefom	Fisea
Siège social	5, rue Roland-Barthes 75012 Paris	5, rue Roland-Barthes 75012 Paris
Capital	1 067	60 000
Capital détenu	58,69%	100,00%
Capitaux propres	37 284	40 439
<i>dont résultat après IS</i>	-98	-7 876
Valeur brute comptable	5 015	60 000
Valeur nette comptable	5 015	60 000

Participations détenues entre 10 et 50 %

Valeur brute	33 188
Valeur nette	26 206

Note 9 - Immobilisations et amortissements

	31-12-2010	Acquisitions	Cessions	Virements	31-12-2011
Valeur brute					
Terrains et aménagements	69 087	27	91	-4	69 019
Constructions et aménagements	153 416	23 047	402	-51	176 010
Autres immobilisations corporelles	44 613	2 686	1 680	51	45 670
Immobilisations incorporelles	64 170	3 991	7 876	4	60 289
Montant brut	331 286	29 751	10 049	0	350 988
	31-12-2010	Dotations	Reprises	Divers	31-12-2011
Amortissements					
Terrains et aménagements	2 067	86	1		2 152
Constructions et aménagements	78 556	4 239	337	-5	82 453
Autres immobilisations corporelles	32 275	3 676	1 537	5	34 419
Immobilisations incorporelles	50 992	4 645	7 677		47 960
Montant des amortissements	163 890	12 646	9 552	0	166 984
Dépréciations	0				0
Montant net	167 396				184 004

Note 10 - Autres actifs et autres passifs

	Décembre 2011		Décembre 2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte créditeur État français		292 129		104 349
Emprunts auprès du Trésor		306 280		356 197
Fonds publics affectés		71 398		82 200
Fonds de garantie dans les DOM (1)		177 507		190 272
Autres	12 003	303 039	14 094	285 211
Total	12 003	1 150 353	14 094	1 018 229

(1) Dont 183 838 milliers € au titre du Fonds Dom au 31.12.2011

Note 11 - Comptes de régularisation

	Décembre 2011		Décembre 2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'ajustement devises sur hors bilan	272 074		210 388	
Produits à recevoir et charges à payer sur swaps	229 447	114 685	193 602	84 838
Charges et produits à répartir	11 911	35 528	5 061	24 478
Autres comptes de régularisation	27 463	20 653	75 029	26 900
Total	540 895	170 866	484 080	136 216

Note 12 - Dettes envers les établissements de crédit

	Décembre 2011		Décembre 2010		
	À vue	À terme	À vue	À terme	
Dettes envers les établissements de crédit	101 839	147 057	97 859	197 251	
Dettes rattachées	44	2 811	35	3 554	
Total	101 883	149 868	97 894	200 805	
	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2011
Echéancier des dettes envers les établissements de crédit			542	403	147 057

Note 13 - Opérations avec la clientèle

	Décembre 2011		Décembre 2010	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes créditeurs de la clientèle	3 232	-	3 775	-
Dettes rattachées	10	-	5	-
Total	3 242	-	3 780	-

Note 14 - Dettes représentées par un titre

	Décembre 2011			Décembre 2010	
Titres de créances négociables		400 000			
Emprunts obligataires		11 973 460			9 960 655
Dettes rattachées		191 248			166 836
Total		12 564 708			10 127 491

	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2011
Échéancier des dettes représentées par un titre		2 217 282	5 417 171	4 339 007	11 973 460

Note 15 - Provisions

	Déc. 2010	Dotations	Reprises	Écart de change	Déc. 2011
Prêts souverains (1)	371 059	37 382			408 441
Prêts non souverains sains (2)	128 500	42 865	6 700		164 665
Restes à verser sur créances douteuses	12		12		0
Risque-pays - convention AFD/Proparco	0	642	886	244	0
Garanties données (2)	17 175	5 125	3 600		18 700
Autres fonds de garantie	4 259	1 349	712	-114	4 782
Risques filiales DOM	40 052	758	3 921		36 889
Contribution en faveur de l'aide au développement (1)	0				0
Risques divers	13 588	28	1 149	2	12 469
Pertes de change (1)	7 362	128	150		7 340
Frais administratifs (1)	635				635
Charges de personnel (1)	68 381	3 337	2 075		69 643
Total	651 023	91 614	19 205	132	723 564

(1) Ces provisions ne figurent pas dans le poste "coût du risque".

(2) un reclassement de 17 100 milliers € a été effectué entre ces 2 postes en 2011.

Note 16 - Dettes subordonnées

	Décembre 2011	Décembre 2010
Dettes subordonnées	2 187 510	2 123 924
Dettes subordonnées de dernier rang	799 251	799 239
Dettes rattachées	20 859	20 927
Total	3 007 620	2 944 090

Note 17 - Fonds pour risques bancaires généraux

	Déc. 2010	Dotations	Reprise	Déc. 2011
Fonds pour risques bancaires généraux	460 000			460 000

Note 18 - Capitaux propres hors FRBG

	Décembre 2011	Décembre 2010
Dotations	400 000	400 000
Réserves	1 321 917	1 288 830
Subventions	50 392	62 576
Résultat en instance d'affectation (1)	73 491	103 674
Total	1 845 800	1 855 080

(1) La distribution de dividende à l'État s'est élevée en 2011 à 70 587 milliers €.

Note 19 - Actif et Passif en devises (1)

	Décembre 2011	Décembre 2010
Montant de l'actif en devises (2)	3 490 852	2 460 351
Montant du passif en devises (2)	5 294 659	5 581 384

(1) Hors opérations FMI et hors opérations de couverture (hors-bilan), ces opérations équilibrant les positions bilan.

(2) Par principe ces positions en devises sont neutralisées par des instruments financiers à terme comptabilisés en hors-bilan.

Note 20 - Intérêts et produits assimilés

	Décembre 2011	Décembre 2010
Intérêts et produits s/opérations avec les établissements de crédit	310 321	225 972
Intérêts sur prêts	123 459	119 152
Intérêts sur placements	5 476	3 019
Produits sur instruments financiers à terme	181 386	103 801
Intérêts et produits s/opérations avec la clientèle	279 140	260 969
Intérêts et produits s/obligations et autres titres à revenu fixe	36 951	38 824
Titres de placement	7 561	8 384
Titres d'investissement	29 390	30 440
Autres intérêts et produits assimilés	367 506	333 684
Produits sur instruments financiers à terme	367 506	333 684
Total	993 918	859 449

Le montant des reprises nettes des dotations sur intérêts douteux corrigées des pertes sur créances irrécouvrables en intérêts s'élève au 31/12/2011 à 447 milliers € contre 26 070 milliers € au 31/12/2010.

	DOM	Collectivités Pacifique	Étranger
Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	57 064	41 787	325 664

Note 21 - Intérêts et charges assimilées

	Décembre 2011	Décembre 2010
Intérêts et charges s/opérations avec les établissements de crédit	283 481	214 128
Intérêts sur comptes créditeurs	5 925	6 143
Charges sur instruments financiers à terme	277 332	207 776
Intérêts sur emprunts	224	209
Intérêts et charges s/opérations avec la clientèle	9 991	10 512
Intérêts sur dettes subordonnées	9 965	10 498
Autres intérêts et charges s/opérations avec la clientèle	26	14
Intérêts et charges s/obligations et autres titres	380 149	351 868
Intérêts sur titres du marché interbancaire et créances négociables	1 957	48
Intérêts sur emprunts obligataires	341 285	314 862
Intérêts sur dettes subordonnées de dernier rang	36 907	36 958
Autres intérêts et charges assimilées	234 898	157 251
Charges sur instruments financiers à terme	231 474	153 312
Intérêts sur fonds publics affectés	3 424	3 939
Total	908 519	733 759

Note 22 - Commissions produits et charges

	Décembre 2011	Décembre 2010
Commissions produits	42 444	39 418
- sur subventions	30 714	32 682
- divers	11 730	6 736
Commissions charges	311	284

Note 23 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement

	Décembre 2011	Décembre 2010
Solde des opérations sur titres de placement	2 059	1 188
Plus-values de cession	2 237	1 107
Moins-values de cession		
Reprises de provisions pour dépréciation	2 677	432
Dotations aux provisions pour dépréciation	2 855	351

Note 24 - Autres produits d'exploitation bancaire

	Décembre 2011	Décembre 2010
Autres produits d'exploitation bancaire	252 210	228 988
Bonifications	196 246	177 119
Autres produits bancaires	55 964	50 458
Gains nets de change		1 411

Note 25 - Autres charges d'exploitation bancaire

	Décembre 2011	Décembre 2010
Autres charges d'exploitation bancaire	25 461	17 856
Autres charges d'exploitation	24 330	17 856
Pertes nettes de change	1 131	

Note 26 - Charges générales d'exploitation - Frais de personnel

	Décembre 2011	Décembre 2010
Salaires et traitements	113 941	110 411
Charges sociales	46 536	44 134
Intéressement	9 649	5 810
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	9 608	8 424
Dotations/reprises provision	1 261	-103
Refacturation personnel Instituts	-14 545	-13 200
Total	166 450	155 476

Note 27 - Effectif moyen

	Cadres	Agents de maitrise	Employés qualifiés	Agents de service	Agents non soumis à mobilité	Total 2011
Siège et Agences (hors instituts)	925	157	35	2	488	1 607

Note 28 - Dépréciations d'actif

	Décembre 2010	Décembre 2011			Total
		Dotations	Reprises	Écart de change	
Intérêts impayés sur prêts	148 564	12 618	10 523	-75	150 584
Risques individualisés sur prêts	270 508	21 571	22 342	53	269 790
Dépréciation des participations	25 784	103	658		25 229
Dépréciation des titres de placement	0	2 855	2 677		178
Total	444 856	37 147	36 200	-22	445 781

Note 29 - Coût du risque (1)

	Décembre 2011	Décembre 2011			Décembre 2010
		Dotations	Reprises	Total	
Provisions (note 15) (1)	50 767	16 980	-33 787	-52 396	
Dépréciation pour créances douteuses en capital (note 28)	21 571	22 342	771	22 253	
Pertes sur créances irrécouvrables en capital	-736		-736	-47	
Total	71 602	39 322	-33 752	-30 190	

(1) Ces chiffres ne comprennent ni la première ligne ni les trois dernières lignes de la note 15.

Note 30 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Décembre 2011	Décembre 2010
Gains ou pertes sur immobilisations financières	3 728	326
Plus et moins-values de cession	3 022	121
Dotations/reprises pour dépréciation	706	205
Gains ou pertes sur autres actifs immobilisés	1 501	2 949
Total	5 229	3 275

Note 31 - Engagements sur instruments financiers à terme hors opérations FMI (1)

	Décembre 2011		Décembre 2010	
	notionnel	valorisation (2)	notionnel	valorisation (2)
Opérations fermes				
Échange de taux d'intérêt (opérations de couverture)	8 678 044	-19 228	6 368 554	-50 165
Échange de devises (opérations de couverture)	16 144 790	263 177	14 966 308	239 555
Engagements reçus	8 235 984		7 588 945	
Engagements donnés	7 908 806		7 377 363	
Autres instruments (opérations de couverture)				
Opérations conditionnelles	-335 350	1 983	-286 408	4 732

(1) Ces informations ne font pas partie du hors-bilan publiable.

(2) La valorisation des instruments financiers a été faite par référence à la valeur de marché.

	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2011
Opérations fermes, de micro-couverture, sur marché de gré à gré				
Échange de taux d'intérêt	711 164	2 180 158	5 786 722	8 678 044
Échange de devises	2 011 265	8 119 847	6 013 678	16 144 790
Engagements reçus	1 032 767	4 198 695	3 004 522	8 235 984
Engagements donnés	978 498	3 921 152	3 009 156	7 908 806
Opérations conditionnelles		46 000	-381 350	-335 350

Note 32 - Risques de contrepartie, par notation, sur les instruments financiers à terme, hors opérations FMI (1)

Notation des contreparties bancaires	31-12-2011 Valorisation ⁽²⁾	31-12-2010 Valorisation ⁽²⁾
AAA		-860
AA	96 631	195 982
A	162 219	78 369
BBB	49 218	-3 599
Total	308 068	269 892

(1) Le risque de contrepartie sur les produits dérivés liés au financement des opérations FMI est couvert par la garantie générale accordée par l'État à l'AFD au titre de cette opération.

(2) Le coût de remplacement est représenté par le solde net positif des valeurs de marché. Si le solde est négatif, le coût est nul.

Note 33 - Autres engagements hors-bilan

	Décembre 2011	Décembre 2010
Engagements de garantie reçus de l'État français sur prêts	3 937 178	3 865 761
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	70 583	82 295
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissements de crédit	912 168	862 836
Engagements de garantie donnés sur titres	234 138	218 821
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	751 619	611 603

Note 34 - Participations détenues sur Fonds gérés (1)

Origine des fonds	Nombre de participations	Valeur d'acquisition
Caisse d'investissement des DOM (CIDOM)	4	7 745
Fonds d'aide et de coopération (FAC)	1	457
Fonds d'investissement et de développement économique et social (FIDES)	5	642
Fonds d'investissement des DOM (FIDOM)	14	3 213
Autres ressources État	5	7 803
Total	29	19 860

(1) Ces informations ne font pas partie du hors-bilan publiable.

Note 35 - Rémunération des dirigeants

La rémunération brute annuelle allouée aux mandataires sociaux s'élève à 374 086.08 euros.

Note 36 - Impôt sur les sociétés

Seuls les revenus fonciers et le résultat de l'activité de représentation d'établissements de crédit métropolitains dans les DOM sont soumis à l'impôt sur les sociétés.

Note 37 - Expositions aux risques

L'AFD intervient sur les marchés des instruments financiers pour son compte, dans le cadre de ses activités propres et des activités dont la gestion lui est déléguée par l'État français.

Ces opérations sont exercées dans le cadre de limites autorisées par le Directeur Général avec l'accord du Conseil d'administration.

Note 38 - Résultats exceptionnels

	Décembre 2011	Décembre 2010
Gains exceptionnels	51	300
Pertes exceptionnelles	391	1 769
Total net	-340	-1 469

5.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Agence Française de Développement, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte qu'en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : votre société comptabilise des dépréciations sur les prêts aux établissements de crédit et à la clientèle pour couvrir les risques inhérents à ses activités, telles que décrites en notes 1.3, 2.3, 2.10, III-4 et III-15 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de

non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations ou des provisions sur base individuelle ou collective, en particulier au titre de l'instabilité politique dans le bassin méditerranéen et de l'instabilité politique et de la crise économique en Côte d'Ivoire.

- Votre société comptabilise des dépréciations et constitue des provisions sur les parts dans les entreprises liées, titres de participations et titres détenus à long terme, telles que décrites en notes 2.5, III-5 et III-6 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des estimations significatives s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen des informations présentées par votre société, pour évaluer ces dépréciations et constituer ces provisions.
- Votre société constitue également d'autres provisions, telles que décrites dans les notes 2.10 et III-15 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par l'Agence Française de Développement pour identifier et évaluer les risques, et leur couverture par les provisions nécessaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés dans le cadre du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 6 avril 2012

Courbevoie, le 6 avril 2012

KPMG Audit

Mazars

Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille

Max Dongar

Associé

Associé

5.5 Résultats financiers de l'AFD sur les cinq derniers exercices

	2011	2010	2009	2008	2007
Dotation + Réserves + Résultat (millions d'euros)	1 795	1 793	1 909	1 830	1 951
Produit net bancaire (millions d'euros)	361	383	466	344,09	410
Résultat net (millions d'euros)	73,5	103,7	246,5	167,17	288,5
Résultat net / dotations + réserves + résultat	4,09%	5,78%	12,91%	9,14%	14,80%
Résultat net / total bilan	0,36%	0,59%	1,63%	1,18%	2,20%
Personnel					
Nombre de salariés (moyen)	1 607	1 523	1 427	1 329	1 265
Montant de la masse salariale (millions d'euros)	166,5	155,5	140,1	146,3	111,2
dont actions sociales et culturelles (millions d'euros)	15,6	11,8	10,7	8,7	7,7

5.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Agence Française de Développement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Administration.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation du Conseil d'Administration

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce applicable à votre établissement conformément à l'article L.511-39 du Code Monétaire et Financier, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

1. Avenant n°2 à la convention d'avance en compte courant d'associé à la Société Immobilière de Guyane (SIGUY)

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités:

L'AFD et l'Etat ont conclu une convention cadre relative au versement d'une avance en compte courant d'associé de 10 000 milliers d'euros le 13 août 2003. Cette avance au bénéfice de la SIGUY est destinée à l'acquisition de terrains, en vue de la construction d'une réserve foncière et au préfinancement de la construction de logements.

L'AFD et l'Etat ont conclu l'avenant n°2 à la convention cadre relative au versement de cette avance en date du 19 décembre 2011 qui prévoit :

- Le remboursement en 5 tranches échelonnées sur 5 ans.
- La rémunération de cette avance à 2,06% effective à la date de signature de l'avenant.

Cet avenant a été préalablement autorisé par votre conseil d'administration en date du 16 décembre 2010.

2. Convention relative à la conversion de la dette du Mali envers la France

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD et l'Etat ont conclu une convention fixant les modalités et les conditions d'affectation des fonds dans le cadre de l'accord de conversion de dette entre la République du Mali et l'Etat français en date du 27 juillet 2011.

Au titre de l'exercice 2011, l'AFD a versé 7 200 milliers d'euros. La rémunération au titre de cette convention s'élève à 144 milliers d'euros.

Cet avenant a été préalablement autorisé par votre conseil d'administration en date du 8 juillet 2010.

3. Convention pour la gestion du FCR (Martinique)

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD et l'Etat ont conclu en date du 24 octobre 2011 une convention fixant les conditions de la gestion par l'AFD du Fonds de coopération régionale de Martinique, moyennant le

paiement à l'AFD d'une rémunération égale à 2% des règlements réalisés. Au titre de l'exercice 2011, l'AFD a reçu une subvention de 163 milliers d'euros.

Cette convention a été préalablement autorisée par votre conseil d'administration en date du 26 mai 2011.

4. Avenant n°1 à la Convention pour la gestion du FCR (Martinique)

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD et l'Etat ont conclu un avenant en date du 06 décembre 2011 ayant pour objet la dotation supplémentaire de la part de l'Etat pour la gestion du FCR d'un montant de 238 milliers d'euros.

Cet avenant a été préalablement autorisé par votre conseil d'administration en date du 26 mai 2011.

5. Convention et avenant relatifs au Partenariat Français pour la Ville et les Territoires

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD et l'Etat ont conclu, en date du 4 novembre 2011, une convention pour l'animation du secrétariat technique du Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT). L'avenant financier n°1 également signé en date du 04 novembre 2011 précise l'affectation des crédits octroyés par l'Etat.

Au titre de l'exercice 2011, la tranche annuelle relative au premier décaissement comptabilisée au sein de l'AFD s'établit à 553 milliers d'euros dont 47 milliers de compensation de charges et 506 milliers au titre de la mise en œuvre du programme PFVT.

Cette convention a été préalablement approuvée par votre conseil d'administration en date du 26 mai 2011.

6. Convention relative à la subvention Française à l'UEMOA

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités:

L'AFD et l'Etat ont conclu en date du 9 décembre 2011, une convention fixant les conditions d'intervention de l'AFD pour l'octroi à la commission de l'UEMOA d'une subvention annuelle d'un montant de 20 millions d'euros, au titre de l'année 2011, pour le compte et aux risques de l'Etat français. Les modalités d'octroi de cette subvention ainsi que les conditions de son utilisation seront précisées dans une résolution distincte relative à la convention de subvention à conclure avec la commission de l'UEMOA.

La rémunération au titre de l'exercice 2011 est de 300 milliers d'euros.

Cette convention a été préalablement autorisée par votre conseil d'administration en date du 30 novembre 2011.

7. Convention relative à la subvention française à la CEMAC

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD et l'Etat ont conclu en date du 9 décembre 2011, une convention fixant les conditions d'intervention de l'AFD pour l'octroi à la commission de la CEMAC d'une subvention pluriannuelle au titre des années 2011 à 2013, d'un montant de 60 000 milliers d'euros, dont 20 000 milliers d'euros au titre de l'année 2011, pour le compte et aux risques de l'Etat français. Les modalités d'octroi de cette subvention ainsi que les conditions de son utilisation seront précisées dans une résolution distincte relative à la convention de subvention à conclure avec la commission de la CEMAC.

La rémunération au titre de l'exercice 2011 est de 300 milliers d'euros.

Cette convention a été préalablement autorisée par votre conseil d'administration en date du 30 novembre 2011.

8. Avenant n°1 à la convention de prestations de services

Entité co-contractante : PROPARCO

Objet et modalités :

L'AFD a conclu avec sa filiale PROPARCO, le 23 décembre 2009, une convention de prestations de services. Cette convention, qui a pris effet à compter du 1er mars 2009, redéfinit la relation contractuelle entre l'AFD et sa filiale en individualisant les prestations rendues à PROPARCO par les différents services de l'AFD, au siège et dans le réseau, ainsi que les modes de facturation correspondants.

L'AFD a mis en place avec PROPARCO, le 29 décembre 2011, un avenant à la convention de prestation de services conclue le 23 décembre 2009.

La convention redéfinit la relation contractuelle entre PROPARCO et sa maison mère l'AFD en individualisant les prestations rendues à PROPARCO par les différents services de l'AFD, au siège et dans le réseau, ainsi que les modes de facturation correspondants.

Cette convention a été amendée comme suit par l'avenant n°1 :

- L'article 2 – « Prestations de Proparco » a été supprimé et remplacé par les dispositions suivantes : « Les trois mandataires sociaux de PROPARCO sont appelés à réaliser des prestations ponctuelles pour le compte de l'AFD. Ces prestations révèlent le plus souvent de la production intellectuelle, de la participation à des séminaires et forums sur des thématiques AFD, à des appuis ponctuels sur des chantiers transversaux. Ces prestations réalisées par PROPARCO et le temps qui leur est consacré seront recensés par PROPARCO pour établir un décompte annuel qui sera visé par l'AFD est estimée à 0,3 ETP. Ces prestations sont déduites de la facturation annuelle globale que l'AFD adresse à PROPARCO. »
- L'annexe 2 paragraphe 2.1 « Quantification des effectifs dédiés à la prestation de gestion » a été modifiée pour la prestation relative à l'article 13 en portant le nombre d'ETP refacturés de 0,8 à 1,6. Les autres prestations et les tarifs utilisés restent inchangés.

Le produit comptabilisé par l'AFD au titre de cette convention, pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, s'élève à 20 348 milliers d'euros.

Cet avenant a été préalablement autorisé par votre conseil d'administration en date du 15 décembre 2011.

B. Conventions et engagements autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé

Néant.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application de l'article L.225-42 du Code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1. Convention de prestation de services

Entité co-contractante: IEOM

Personnes concernées : M. Vincent Bouvier, administrateur de l'AFD et de l'IEOM

Objet et modalités :

L'AFD et l'IEOM ont conclu une convention de prestation de services en date du 21 juillet 2011 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011). Dans ce cadre, l'AFD assurera pour le compte de l'IEOM des prestations de gestion collective ou individuelle du personnel de recrutement local ayant un statut institut.

Le produit comptabilisé par l'AFD au titre de cette convention, pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, s'élève à 1 891 milliers d'euros.

Circonstances d'absence d'autorisation

Les statuts de l'AFD précisent que le Directeur Général est habilité à engager l'agence dans le cadre de prestations de services. Dans le cas présent, cette convention de prestation de services a été conclue sans être présentée au conseil.

Conventions et engagements déjà approuvés par le Conseil d'Administration

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le Conseil d'Administration au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2. Convention relative à la gestion du dispositif de financement des initiatives des organisations non gouvernementales (ONG)

Entité cocontractante : Etat Français

Objet et modalités:

L'AFD et le MAEE (Ministère des Affaires Etrangères et Européennes) ont conclu une convention relative à la gestion du dispositif de financement des initiatives des organisations non gouvernementales le 16 février 2009 pour une durée de cinq ans. Dans ce cadre, les conditions dans lesquelles l'AFD met en œuvre, pour le compte et aux risques de l'Etat, le financement des initiatives des ONG, ainsi que l'instruction, le suivi technique et opérationnel des dossiers de financement afférents ont été définies.

Au titre de l'avenant à la convention conclu le 2 avril 2009, certaines dispositions dans lesquelles l'AFD met en œuvre, pour le compte et aux risques de l'Etat, le financement des initiatives des ONG, ainsi que l'instruction, le suivi technique et opérationnel des dossiers ont été complétées.

Aucune rémunération n'a été perçue par l'AFD au titre de cette convention en 2011.

3. Convention-cadre entre l'AFD et le MIIINDS

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD et le MIIINDS (Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire) ont conclu une convention-cadre le 10 octobre 2008 qui a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'AFD pourra gérer des opérations de développement solidaire pour le compte et aux risques de l'Etat.

L'AFD perçoit une rémunération forfaitaire équivalente à 10% du montant total de l'opération, de laquelle sont déduits les produits nets de placement de la trésorerie issus du placement des fonds reçus par l'AFD.

L'AFD a versé au titre de cette convention 134 milliers d'euros au cours de l'exercice 2011.

Suite à une régularisation de la rémunération perçue au titre de l'exercice 2010, l'AFD a comptabilisé une charge de 375 milliers au titre de cette convention au cours de l'exercice 2011.

4. Mise en œuvre de l'initiative bilatérale additionnelle de réduction de dette de pays pauvres très endettés (PPTTE)

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

Cette convention, signée le 29 décembre 2003, prévoit l'octroi de la garantie de l'Etat, pays par pays, pour les encours pour lesquels l'AFD supporte un risque financier, lié au refus d'un pays bénéficiaire de participer au mécanisme de refinancement, par don de l'initiative PPTTE bilatérale.

Aucune rémunération n'a été perçue par l'AFD au titre de cette convention en 2011.

5. Conventions relatives à la contribution française à la facilité de financement international pour l'immunisation et au Fonds de solidarité pour le développement

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD prend en charge la gestion du Fonds de solidarité pour le développement alimenté par la surtaxe sur les billets d'avion institué par la Loi de finances rectificatives pour 2005, pour le compte et aux risques de l'Etat.

Dans le cadre de la gestion du Fonds de solidarité pour le développement, l'AFD prend en charge :

- la gestion de la contribution de la France au financement de la Facilité internationale d'achat de médicaments (« FIAM- Unitaid ») ;
- la gestion des subventions affectées au financement de la Facilité de financement internationale pour l'immunisation en contribuant au remboursement de la première tranche d'émission obligatoire de l'IFFIm (International Finance Facility for Immunisation) via un versement au GAVI Fund Affiliate (« Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation »), dont les droits et obligations sont transférés à GAVI Alliance au titre de l'avenant n°1 à la convention du 28 septembre 2006.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette convention au cours de l'exercice 2011 est de 80 milliers d'euros.

6. Convention relative au Fonds de Garantie de Mayotte - Reprise et gestion du fonds

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

Par une convention signée le 19 décembre 2000, l'AFD reprend en son nom propre et assure la responsabilité juridique et financière du Fonds de Garantie de Mayotte, tant pour les opérations de garanties anciennes, que pour les opérations à venir, avec date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2001.

Le 5 novembre 2008, un avenant n°2 a annulé et remplacé l'avenant n°1 et est venu notamment au titre de la section « Habitat social – LATS » :

- préciser les modalités de gestion et d'intervention du FGM au titre de ladite section ;
- prendre acte de la fixation d'une quotité de garantie maximale ;
- permettre à l'AFD d'utiliser les prestations de service d'une interface sociale ;
- constater l'adhésion de la Collectivité Départementale de Mayotte en tant que bailleur de fonds et, à ce titre, l'abondement de cette section par une dotation de 250 000 euros.

Le 23 décembre 2008, un avenant n°3 est venu créer la section « Secteurs Stratégiques » pour permettre le versement d'une subvention de la Collectivité Départementale de Mayotte de 450 000 euros au profit du FGM.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie française à Mayotte, un avenant n°4 est venu créer, le 22 octobre 2009, au sein du FGM, huit nouvelles sections formalisant la mise en œuvre d'un dispositif « Renforcement de la trésorerie » ainsi qu'un dispositif « Lignes de crédit à court terme confirmées ».

L'AFD, la Collectivité Départementale de Mayotte et l'Etat ont conclu l'avenant n°5 à la convention relative au Fonds de Garantie de Mayotte le 24 juin 2010, qui aménage certaines dispositions de la convention du 19 décembre 2000 et notamment :

- l'intervention de la SOFIDER pour le montage du dossier de prêt et d'assurer le recouvrement et la mise en jeu éventuelle de la garantie du FGM ;
- l'attribution des aides de l'Etat pour la construction de logements en accession très sociale (LATS) et sociale (LAS).

Le 30 septembre 2010, l'AFD, la Collectivité Départementale de Mayotte et l'Etat ont conclu un avenant n°6 à la convention relative au Fond de Garantie de Mayotte, qui remplace l'avenant n°4, pour une échéance fixée le 31 décembre 2010. Dans ce cadre, les modalités de la mise en œuvre d'un dispositif « Renforcement de la trésorerie », ainsi qu'un dispositif « Lignes de crédit court terme confirmées » ont été prorogées.

Suite à une régularisation de la rémunération perçue au titre de l'exercice 2010, La rémunération perçue par l'AFD a comptabilisé une charge de 55 milliers d'euros au titre de cette convention au cours de l'exercice 2011

7. Protocole relatif au fonds de garantie interbancaire de Saint-Pierre et Miquelon - Reprise et gestion du fonds

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

Par une convention signée le 22 décembre 2000, l'AFD reprend en son nom propre et assure la responsabilité juridique et financière du fonds de garantie interbancaire de Saint-Pierre et Miquelon, tant pour les opérations de garanties anciennes, que pour les opérations à venir, avec date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2001.

La gestion de ce fonds est également assurée par l'AFD par laquelle elle perçoit une rémunération.

Le 2 septembre 2010, l'AFD et l'Etat ont conclu un avenant n°2 à la convention relative au fonds de garantie interbancaire de Saint-Pierre et Miquelon, qui annule et remplace l'avenant n°1, pour une échéance fixée le 31 décembre 2010. Dans ce cadre, les modalités de la mise en œuvre d'un dispositif « Renforcement de la trésorerie », ainsi qu'un dispositif « Lignes de crédit court terme confirmées » ont été prorogées.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette convention au cours de l'exercice 2011 est de 75 milliers d'euros.

8. Reprise du fonds de garantie ARIA dans le cadre du dispositif ARIZ

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD reprend en son nom et assure la responsabilité juridique et financière du fonds de garanties ARIA, tant pour les opérations anciennes que pour les opérations à venir, dans le cadre du dispositif dit ARIZ, avec date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2001.

L'AFD perçoit une rémunération égale à 50% des commissions de garantie reçues et de 10% des produits financiers perçus sur le placement des disponibilités.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de l'exercice 2011 est de 42 milliers d'euros.

9. Convention relative à la subvention française à la mésofinance

Entités co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

L'Etat, qui s'engage à contribuer financièrement au développement du secteur de la mésofinance dans certains pays d'Afrique, par la mise en place de mécanismes destinés à pallier les lacunes de l'offre de financement aux petites entreprises, charge l'AFD de mettre en œuvre cette contribution.

L'Etat avait versé à l'AFD au titre de cette convention 3 millions d'euros en 2007. L'AFD n'a procédé à aucun décaissement en 2011.

L'AFD n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice 2011 dans le cadre de cette convention.

10. Convention relative au financement du développement de la mésofinance en Afrique

Entité co-contractantes : Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD et l'Etat ont conclu une convention relative au financement du développement de la mésofinance en Afrique le 19 juin 2009.

La présente convention a pour objet la mise en place d'un financement complémentaire de 7 millions d'euros pour la mise en œuvre de mécanisme d'appui au développement du secteur de la mésofinance en Afrique.

La rémunération perçue par l'AFD en 2011 s'élève à 95 milliers d'euros. L'AFD a procédé au décaissement de 1898 milliers d'euros au cours de l'exercice 2011.

11. Convention relative au provisionnement des prêts souverains consentis par l'AFD pour son compte propre

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD et l'Etat ont conclu une convention relative au provisionnement des prêts souverains consentis par l'AFD pour son compte propre en date du 30 décembre 2010, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2009, à la suite de la délibération du conseil d'administration en date du 17 décembre 2009.

Dans ce cadre, il a été défini :

- les conditions suivant lesquelles l'AFD provisionne, sur les ressources de l'Etat, le risque de défaut au titre des prêts souverains, ainsi que les conditions d'utilisation des provisions constituées ;
- que le stock de provisions sur prêts souverains pour risques et charges constitué dans les livres de l'AFD s'élève à 326 112 milliers d'euros au 30 juin 2009 ;

Au 31 décembre 2011, le montant de cette provision s'élève à 411 642 milliers d'euros.

12. Convention relative à la subvention française à l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine)

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD et l'Etat ont conclu une convention relative à la subvention française de l'UEMOA en date du 20 juillet 2010.

Dans ce cadre, il a été défini :

- les modalités de gestion de la contribution financière au renforcement de l'intégration régionale des Etats membres de l'UEOMA, pour le compte et aux risques de l'Etat ;
- les modalités de rémunération de l'AFD qui sont fixées forfaitairement à 1,5% du montant des fonds affectés à la subvention,

Aucune rémunération n'a été perçue par l'AFD au titre de cette convention en 2011.

13. Convention relative à la subvention française à la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale)

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD et l'Etat ont conclu une convention relative à la subvention française de la CEMAC en date du 1^{er} octobre 2010.

Dans ce cadre, il a été défini :

- les modalités selon lesquelles l'AFD gère la subvention « aide budgétaire », pour le compte et aux risques de l'Etat ;
- les modalités de rémunération de l'AFD qui sont fixées forfaitairement à 1,5% du montant des fonds affectés à la subvention,

Aucune rémunération n'a été perçue par l'AFD au titre de cette convention en 2011.

14. Convention cadre ETAT-AFD relative au versement de 10 millions d'euros à la SIGUY (Société Immobilière de Guyane)

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD et l'Etat ont conclu une convention cadre relative au versement d'une avance en compte courant d'associé de 10 000 milliers d'euros le 13 août 2003. Cette avance au bénéfice de la SIGUY est destinée à l'acquisition de terrains, en vue de la construction d'une réserve foncière et au préfinancement de la construction de logements.

L'AFD et l'Etat ont conclu l'avenant n°1 à la convention cadre relative au versement de cette avance en date du 31 décembre 2010 qui modifie la date initiale de remboursement des fonds en la repoussant de 2010 à 2011.

Aucune rémunération n'a été perçue par l'AFD au titre de cette convention en 2011.

15. Convention de gestion relative au fonds de garantie pour le secteur agricole, la pêche, la filière bois et aquaculture

Entité co-contractante : Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD et l'Etat ont conclu une convention de gestion relative au fonds de garantie pour le secteur agricole, la pêche, la filière bois et l'aquaculture en date du 9 décembre 2010.

Dans ce cadre, il a été défini :

- que l'AFD conserve une commission annuelle égale à 1% du montant de l'encours de la Garantie et 100% des produits de placement des disponibilités du Fonds ;
- que le montant de dotation reçue au titre de l'année 2010 s'élève à 10 000 milliers d'euros.

Aucune rémunération n'a été perçue par l'AFD au titre de cette convention en 2011.

16. Convention de gestion relative au Fonds DOM

Entités co-contractantes : OSEO Garantie, Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD, OSEO Garantie et l'Etat ont conclu une convention de gestion relative au Fonds DOM le 22 décembre 2009.

Dans ce cadre, les modalités selon lesquelles l'Etat confie le portage juridique et financier du Fonds DOM à l'AFD ont été définies :

- la responsabilité des activités et des risques afférents à l'activité du Fonds ainsi que la tenue de sa comptabilité sont confiées à l'AFD ;
- OSEO Garantie bénéficie de la contre-garantie de l'AFD à hauteur de 100% de son risque sur les garanties. L'AFD impute les pertes sur les Garanties au débit du Fonds et assume le risque d'épuisement du Fonds ;
- l'AFD se voit transférer toutes les dotations perçues ou à percevoir au titre du Fonds DOM, ainsi que les droits attachés, à compter du 1^{er} octobre 1999.

Au titre de l'avenant n°1 à la convention de gestion relative au Fonds DOM du 22 décembre 2009, conclu à cette même date, il a été créé au sein du Fonds DOM un dispositif « DOM – Renforcement de trésorerie », constitué de quatre compartiments dénommés « DOM – Garantie Renforcement de la trésorerie PME », « DOM – Garantie Renforcement de la trésorerie ETI », « DOM – Sur-Garantie Renforcement de la trésorerie PME », et « DOM – Sur-Garantie Renforcement de la trésorerie ETI », pour lequel l'AFD pourra mobiliser prioritairement des dotations, d'un montant total de 3,9 millions d'euros, pour couvrir de manière mutualisée les garanties émises au titre de ces compartiments sur l'ensemble des Départements d'Outre-mer couverts par le Fonds DOM.

L'AFD, l'Etat et OSEO Garantie ont conclu un avenant n°2 à la convention relative à la gestion du Fonds DOM du 22 décembre 2009 en date du 11 juin 2010. Dans ce cadre, il a été défini le montant de la dotation complémentaire versée par l'Etat à l'AFD pour les besoins du Fonds DOM au titre de l'exercice 2009, soit 5 000 milliers d'euros. L'AFD a perçu l'intégralité de la dotation en 2010.

L'AFD, l'Etat et OSEO Garantie ont conclu un avenant n°4 à la convention relative à la gestion du Fonds DOM du 22 décembre 2009 en date du 10 septembre 2010. Dans ce cadre, il a été défini les conditions de prorogation du dispositif de consolidation des concours bancaires à court terme du plan de relance de l'économie française décliné dans les Départements d'Outre-mer (DOM), à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.

L'AFD, l'Etat et OSEO Garantie ont conclu un avenant n°5 à la convention relative à la gestion du Fonds DOM du 22 décembre 2009 en date du 13 septembre 2010. Dans ce cadre, il a été défini les nouvelles modalités de fonctionnement du Fonds DOM afin de permettre la création des deux nouveaux compartiments Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

L'AFD, l'Etat et OSEO Garantie ont conclu un avenant n°6 à la convention relative à la gestion du Fonds DOM du 22 décembre 2009 en date du 30 mai 2011. Dans ce cadre il a été défini le redéploiement pour les fonds DOM d'une dotation de 4,5 M€ au titre de l'exercice 2010.

L'AFD, l'Etat et OSEO Garantie ont conclu un avenant n°7 à la convention relative à la gestion du Fonds DOM du 22 décembre 2009 en date du 20 juin 2011. Dans ce cadre, il a été permis le versement par l'Etat d'une dotation budgétaire de 4,5 M€ afin de pouvoir couvrir les besoins de l'activité 2011 du Fonds DOM.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette convention au cours de l'exercice 2011 est de 1 453 milliers d'euros.

17. Convention relative au Fonds de Garantie des Lignes de Crédit Court Terme Confirmées des DOM (LCCTC-DOM)

Entités co-contractantes : OSEO Garantie, Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD, OSEO Garantie et l'Etat ont conclu une convention relative au Fonds de Garantie des Lignes de Crédit Court Terme Confirmées des DOM (LCCTC-DOM) le 26 mai 2009, pour une durée d'un an et prolongeable par tacite reconduction. Dans ce cadre,

- le Fonds de Garantie LCCTC-DOM est constitué auprès de l'AFD, qui en assurera le portage juridique et financier et recevra les dotations de l'Etat prévues à cet effet. Le risque d'épuisement du Fonds est assuré intégralement par l'AFD ;
- l'émission des garanties et leur gestion administrative sont confiées à OSEO Garantie ;
- il est créé quatre compartiments dénommés « DOM – Garantie de lignes de crédits confirmées PME », « DOM – Garantie de lignes de crédits confirmées ETI », « DOM – Sur-Garantie de lignes de crédits confirmées PME », et « DOM – Sur-Garantie de lignes de crédits confirmées ETI », pour lequel l'AFD pourra mobiliser des dotations, d'un montant total de 15,8 millions d'euros, pour couvrir de manière mutualisée les garanties émises au titre de ces compartiments sur l'ensemble des Départements d'Outre-mer et des collectivités de Saint Martin et Saint Barthélemy couverts par le Fonds de Garantie LCCTC-DOM.

L'AFD, OSEO Garantie et l'Etat ont conclu le 13 septembre 2010 un avenant à la convention du 26 mai 2009 définissant les conditions dans lesquelles le dispositif du plan de relance est prorogé jusqu'au 31 décembre 2010.

Au titre de cette convention, l'AFD percevra, pour chaque concours garanti, une rémunération de :

- 0,2% de la commission calculée sur le montant de l'autorisation de la ligne de crédit confirmée, en application des dispositions relatives au coût de la garantie ;
- 5% des produits nets du placement des disponibilités du Fonds de Garantie LCCTC-DOM.

Suite à une régularisation de la rémunération perçue au titre de l'exercice 2010, l'AFD a comptabilisé une charge de 64 milliers d'euros au titre de cette convention au cours de l'exercice 2011.

18. Constitution et gestion du fonds Fasep-Garantie et contre-garantie donnée à la SOFARIS à hauteur de 50% du risque d'épuisement du fonds

Entités co-contractantes : OSEO (Ex-SOFARIS), Etat Français

Objet et modalités :

Dans le cadre de cette convention, un fonds de garantie dénommé Fasep-Garantie a été constitué au sein du Fasep.

Ce fonds est destiné notamment à soutenir l'implantation et le développement des petites et moyennes entreprises françaises à l'étranger. Sa gestion a été confiée à l'AFD et à la SOFARIS. De plus, l'AFD et la SOFARIS couvrent à part égale le risque d'épuisement du fonds, et, selon la convention, l'AFD apporte sa contre-garantie à la SOFARIS à hauteur de 50%.

La rémunération au titre de la gestion par l'AFD de ce fonds s'élève à 51 milliers d'euros pour l'exercice 2011.

La contre-garantie accordée à la SOFARIS n'a pas été mise en jeu au cours de l'exercice 2011.

19. Convention relative à la mise en œuvre par l'AFD et la SOGEFOM du plan de soutien au financement des PME et du plan de relance de l'économie

Entités co-contractantes : Société de Gestion des Fonds de Garanties d'Outre-Mer (SOGEFOM), Etat Français

Objet et modalités :

L'AFD, la SOGEFOM et l'Etat ont conclu une convention relative à la mise en œuvre du plan de soutien au financement des PME et du plan de relance de l'économie le 30 juin 2009.

Dans ce cadre, la présente convention vise à définir les modalités de mise en œuvre, de suivi et de financement de ces différentes mesures dans l'Outre-mer par l'AFD ou la SOGEFOM.

Les moyens financiers déployés dans le cadre du plan de soutien au financement des PME et du plan de relance de l'économie française s'élèvent à 25 800 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

L'AFD, la SOGEFOM et l'Etat ont conclu un avenant à la convention relative à la mise en œuvre du plan de soutien au financement des PME et du plan de relance de l'économie le 15 novembre 2010.

Dans ce cadre, il a été défini les modalités de prorogation du plan de relance de l'économie française dans l'Outre-mer ainsi que le montant et la répartition, par département et collectivité d'Outre-mer et dispositif de garantie, des dotations allouées assurant la mise en œuvre du plan de relance et leurs modalités d'utilisation.

Aucune rémunération n'a été perçue par l'AFD au titre de cette convention en 2011.

20. Convention de prestation de services

Entités co-contractantes : Société de Gestion des Fonds de Garanties d’Outre-Mer (SOGEFOM)

Objet et modalités :

L’AFD et la SOGEFOM ont signé le 15 mars 2004 une convention de prestation de services avec effet rétroactif au 28 août 2003. Cette convention permet à l’AFD de fournir des prestations de gestion, de représentation et d’appui technique à la SOGEFOM.

L’AFD a perçu une rémunération de 935 milliers d’euros au cours de l’exercice 2011 au titre de cette convention.

21. Arrêt du décompte d’intérêts sur les avances en compte courant d’actionnaire

Entités co-contractantes : Société de Développement Régional Antilles-Guyane (SODERAG)

Objet et modalités :

Pour les exercices clos en 1997, 1998 et 1999, l’AFD avait octroyé à la SODERAG des avances en compte courant rémunérées pour un montant total de 47 000 milliers d’euros. Ces avances sont destinées à renforcer les fonds propres de la SODERAG.

En raison de la situation irrémédiablement compromise de la SODERAG depuis sa mise en liquidation amiable en 1998 et compte tenu de son statut d’actionnaire unique, le conseil de surveillance de l’AFD, en date du 5 juillet 2001, avait autorisé l’arrêt de décompte des intérêts sur l’ensemble de ses avances en compte courant d’actionnaire.

22. Octroi d’avances d’actionnaire non rémunérées à la SODERAG

Entités co-contractantes : Société de Développement Régional Antilles-Guyane (SODERAG)

Objet et modalités :

Afin de permettre la poursuite des opérations de liquidation de la SODERAG, l’AFD, en tant qu’actionnaire unique, lui a accordé entre 1999 et 2005 des avances complémentaires en compte courant non rémunérées. Des conventions ont été préalablement signées aux octrois des avances en compte courant.

Au 31 décembre 2011, la créance de l’AFD, relative aux conventions signées entre les exercices 1997 et 2005, s’élève à 106 346 milliers d’euros hors décompte des intérêts.

23. Convention de refinancement et de garantie des portefeuilles de prêts à la clientèle repris par les trois SDC (Sociétés Départementales de Crédit) à la SODERAG

Entités co-contractantes : Société de crédit pour le développement de la Martinique (SODEMA), Société de crédit pour le développement de la Guadeloupe (SODEGA) et la Société Financière pour le Développement Economique de la Guyane (SOFIDEG)

Objet et modalités :

Dans le cadre des protocoles signés en octobre et novembre 1998 entre l’AFD, la SODERAG, et les trois SDC, ces dernières ont acquis la part concernant leur département du portefeuille de prêts à la clientèle de la SODERAG, société en liquidation. En septembre et octobre 2000 ont été signés, avec les trois SDC, trois protocoles additionnels qui précisent les modalités de suivi de la gestion du portefeuille de crédits de la SODERAG.

L'encours de crédit au 31 décembre 2011 octroyé à chacune des trois SDC s'élève à 11 582 milliers d'euros pour la SODEMA, 22 877 milliers d'euros pour la SODEGA et 1 976 milliers d'euros pour la SOFIDEG.

Ces crédits sont rémunérés de la manière suivante : les intérêts et indemnités de remboursement anticipé, encaissés par les SDC sur les prêts à la clientèle repris, sont reversés à l'AFD à hauteur des deux tiers.

Le capital de ces crédits est remboursé par les SDC dans la limite des remboursements en capital encaissés par celles-ci sur les prêts à la clientèle repris, étant entendu que le remboursement total est limité à la valeur d'acquisition de ces prêts.

Enfin, l'AFD garantit aux SDC le capital restant dû des prêts repris à hauteur de leur valeur nette comptable.

Au cours de l'exercice 2011, l'AFD a perçu au titre de la rémunération de ces crédits 126 milliers d'euros de la SODEMA, 85 milliers d'euros de la SOFIDEG et 128 milliers d'euros de la SODEGA.

Le risque de crédit supporté par l'AFD est couvert en 2011, à hauteur de 30 696 milliers d'euros, par la provision pour risques sur le portefeuille SODERAG cédé aux trois SDC, soit une reprise nette au cours de l'exercice 2011 de 3 163 milliers d'euros.

24. Conventions de prêt

Entités co-contractantes : Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI) et la Fondation de Recherche pour le Développement Durable et les Relations Internationales (FONDDRI)

Objet et modalités :

L'AFD s'engage, par deux conventions respectivement signées avec la FERDI et la FONDDRI, à octroyer un prêt de 12 500 milliers d'euros sans intérêt, remboursable en une seule échéance à quinze ans.

L'encours de prêt s'élève à 25 000 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

L'AFD n'a perçu aucune rémunération en 2011.

25. Convention de couverture des risques-pays de PROPARCO par l'AFD

Entité co-contractante : PROPARCO

Objet et modalités

La convention signée le 17 décembre 1998 entre l'AFD et PROPARCO précisait la nature des risques pays supportés par PROPARCO et les modalités de leur couverture par l'AFD. A ce titre, l'AFD ne percevait aucune rémunération pour la couverture du risque-pays sur les crédits de PROPARCO qu'elle refinance.

L'AFD et PROPARCO ont signé, le 23 novembre 2007, un avenant n°4 à cette convention, prévoyant les limites de la couverture du risque pays, aux crédits financés sur les enveloppes de refinancement jusqu'au 31 décembre 2004 et aux garanties signées jusqu'au 31 décembre 2006.

Au titre de l'exercice 2011, aucun remboursement n'a été effectué à PROPARCO par l'AFD.

Paris La Défense, le 6 avril 2012

KPMG Audit

Arnaud Bourdeille

Courbevoie, le 6 avril 2012

Mazars

Max Dongar

5.7 Honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leur réseau pris en charge par le groupe

Montants en milliers d'euros	MAZARS				KPMG AUDIT			
	Montant		%		Montant		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés du Groupe AFD	178	171	100%	100%	197	191	100%	98%
<i>Société mère (AFD)</i>	128	124	72%	72%	128	124	65%	64%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	50	48	28%	28%	70	67	35%	35%
Missions accessoires	0	0	0%	0%	0	4	0%	2%
<i>Société mère (AFD)</i>			0%	0%			0%	0%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	0	0	0%	0%	0	4	0%	2%
sous-total	178	171	100%	100%	197	194	100%	100%
Autres prestations								
<i>Juridique, fiscal, social</i>			0%	0%			0%	0%
<i>Autres</i>			0%	0%			0%	0%
sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Montant total des honoraires HT	178	171	100%	100%	197	194	100%	100%

6 Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

6.1 Nom et fonction

Monsieur Didier Mercier : Directeur général adjoint

6.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Fait à Paris le 26 avril 2012.

Le Directeur général adjoint

Didier Mercier



6.3 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes

	Pour l'exercice 2009		Pour l'exercice 2010		Pour l'exercice 2011	
Nom	Mazars	KPMG Audit	Mazars	KPMG Audit	Mazars	KPMG Audit
Représenté par	Odile Coulaud	Arnaud Bourdeille	Odile Coulaud	Arnaud Bourdeille	Max Dongar	Arnaud Bourdeille
Adresse	61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex	1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex	61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex	1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex	61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex	1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex
Organisme professionnel	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Date de premières nominations	25 avril 2002
Date d'expiration des mandats	À l'issue du Conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

6.4 Politique d'information

Monsieur Gilles Bergin
 Directeur du département Finances et Comptabilité
 Tel : +33 (0)1 53 44 41 43

Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement n° 809/2004 du 29 avril 2004, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurent dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2011 sous le numéro D.11-0403.

Table de concordance

Rubriques de l'annexe XI du règlement CE n° 809/2004		Page(s) début	Commentaire (le cas échéant)
1.	Personnes responsables	158	
2	Contrôleurs légaux des comptes	159	
3	Facteurs de risques	37, 65, 109	
4	Informations concernant l'émetteur	6	
5	Aperçu des activités	8	
6	Organigramme	9	
7	Information sur les tendances	63	
8	Prévisions ou estimations du bénéfice	non	
9	Organes d'administration, de direction et de surveillance	74	
10	Principaux actionnaires	6	
11	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	83	
11.1	Informations financières historiques	141	
11.2	États financiers	83	
11.3	Vérification des informations financières historiques annuelles	117	
11.4	Date des dernières informations financières	83	
11.5	Informations financières intermédiaires et autres	n/a	
11.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	42	
11.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	83	
12	Contrats importants	n/a	
13	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	117, 139, 141	
14	Documents accessibles au public	7	